



# R D'ACTIVITE 2014

# P P O R T



Communauté de communes Gisors-Epte-Lévière  
5 rue Albert Leroy - BP 39 - 27140 GISORS  
Tél : 02.32.27.89.50 - [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr)



## LE MOT DU PRÉSIDENT

---

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains l'édition 2014 du Rapport d'Activités de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Comme chaque année, il est tout d'abord établi pour répondre à l'obligation légale posée par la Loi du 12/7/1999 à ce que chaque Président d'une structure intercommunale, établisse annuellement et envoie au maire de chaque commune membre avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de communes.

Au-delà de cette figure de style juridique imposée, il a surtout vocation à présenter l'activité de notre structure au travers de ses compétences exercées, ses services, ses bilans financiers et sociaux et ses tableaux de bords qui représentent tous autant de pertinents indicateurs.

Vous pourrez le constater, toutes nos actions communautaires conduites par mes Vice-Présidentes/Vice-Présidents et moi-même avec les services communautaires, concourent à tenter de faciliter la vie et le quotidien de tous les types de publics, ce dans un grand nombre de domaines.

Notre jeune Communauté de communes (créée en 2004) est bien active et présente dans tous les domaines de la vie de chacun et ce de façon intergénérationnelle : Structure multi-accueil communautaire « Capucine », Relais d'Assistantes Maternelles, portage de repas pour les seniors, accueils de loisirs communautaires, mini-séjours d'été, Centre aquatique « Aquavexin », Voie Verte Gisors-Gasny, transport scolaire de près de 1 600 élèves par jour, transport et apprentissage de la natation aux scolaires, voiries communales déneigées/salées l'hiver et remises en état l'été, réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, développement économique en attirant de nouvelles entreprises dans la Zac communautaire du Mont de Magny, aménagement numérique...

Par ailleurs, ce rapport annuel met aussi en exergue les éléments de mutualisation que notre structure met en place et sur ce point, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière œuvre déjà depuis plusieurs années dans cette démarche avec un objectif clair : Rendre toujours plus de services aux habitants du territoire communautaires dans un cadre plus efficace, moins onéreux et d'optimisation des ressources humaines et financières.

A cet effet, de nombreuses compétences font l'objet de services mutualisés sous toutes leurs formes : conventions de mises à disposition de personnel, conventions de prestations de services, recrutement intercommunautaires, conventions de groupements de commandes pour les achats publics...

Je vous souhaite une bonne lecture à tous !

*ce Bon Travail et l'œuvre de chacun  
d'être vos et de nos  
collaborateurs. Merci à tous*



**James BLOUIN**  
Président,  
Maire d'Authevernes

<b>SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014</b>
---

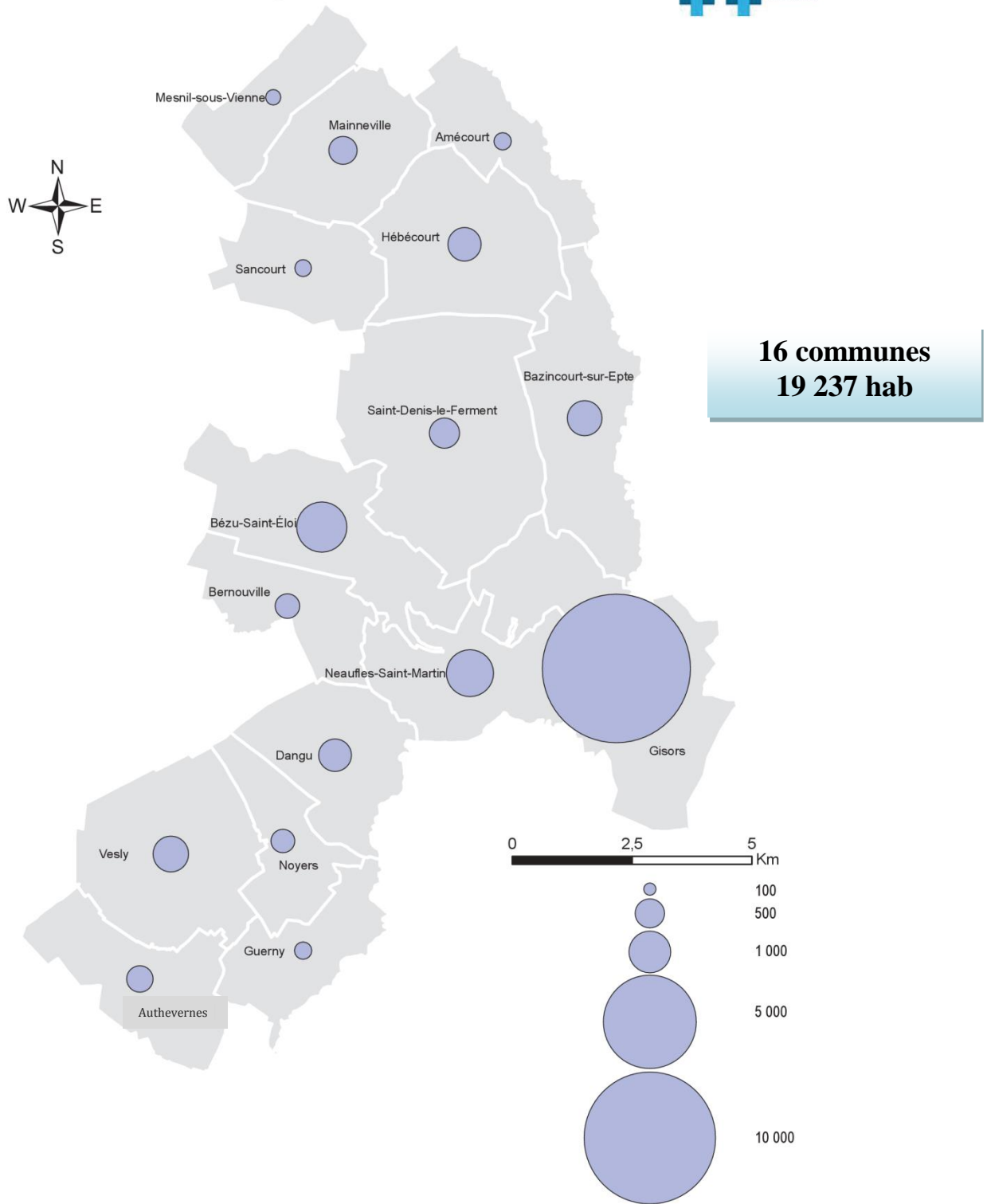
<b>Mot du Président .....</b>	<b>02</b>
-------------------------------	-----------

**Sommaire**

<b>1. Le territoire communautaire en quelques cartes .....</b>	<b>04</b>
<b>2. Carte d'identité et activités de la Communauté de communes .....</b>	<b>07</b>
<b>3. Le Cadre financier .....</b>	<b>17</b>
<b>4. Les Ressources Humaines .....</b>	<b>23</b>
<b>5. L'Administration Générale et la Communication .....</b>	<b>29</b>
<b>6. Les Actions fortes par compétence .....</b>	<b>35</b>
6.1 Aménagement de l'espace/Aménagement Numérique.....	35
6.2 Assainissement Non Collectif/Zonage d'assainissement/Espaces Verts .....	39
6.3 Développement Économique.....	57
6.4 Cadre de vie en matière de gens du voyage .....	60
6.5 Sports et Loisirs (Piscine/Voie Verte).....	61
6.6 Voirie .....	67
6.7 Enfance-Jeunesse/Mini séjours .....	76
6.8 Petite enfance .....	79
6.9 Portage de Repas .....	83
6.10 Transports scolaires/Transports piscine .....	85
<b>7. Les éléments afférents à la mutualisation de services et de compétences .....</b>	<b>89</b>

# 1. Le territoire communautaire en quelques cartes

Population communale de la Communauté de communes  
Gisors-Epte-Lévrière



Source : IGN

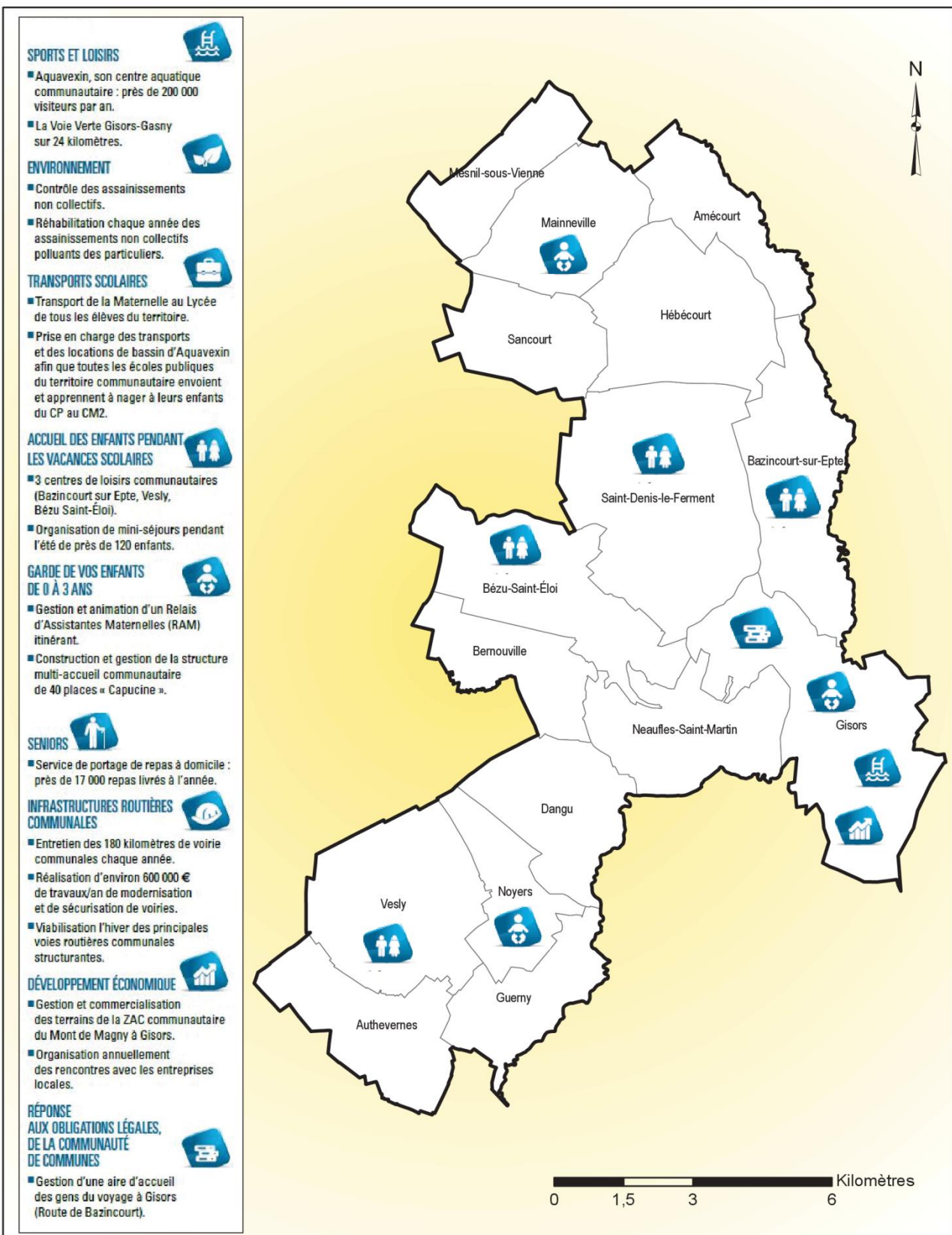
Auteur : SIG CCGisors-Epte-Lévrière



# Territoire de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévière



# Services et équipements de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière



Source : BDTopo IGN

Auteur : SIGCC Gisors-Epte-Lévrière Mai 2015

## 2. Carte d'identité et activités du Conseil communautaire

### 2.1 Compétences de la Communauté de communes

Aucune modification statutaire n'étant intervenue en 2014, les compétences exercées par la Communauté de communes sont les suivantes, en vertu de l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales :

COMPETENCES OBLIGATOIRES (2)	COMPETENCES OPTIONNELLES (au moins 3 parmi un groupe de 7)	COMPETENCES FACULTATIVES
<b>Aménagement de l'espace</b> (Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale)	<b>Protection et mise en valeur de l'environnement</b> (Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés via le SYGOM, Voie verte Gisors-Gasny via le Syndicat Mixte, Service Public d'Assainissement Non Collectif, Zonage d'assainissement)	<b>Services aux personnes en milieu rural</b> (Portage de repas à domicile, ACM, RAM itinérant, création d'une structure multi-accueil, mini-séjours)
<b>Développement économique</b> (Développement, gestion et commercialisation de la ZAC du Mont Magny)	<b>Politique du logement et cadre de vie</b> (Aire d'accueil des gens du voyage, Etudes pour le développement d'une politique de logement locatif en milieu rural)	<b>Transports scolaires</b>
	<b>Création, aménagement et entretien de la voirie</b>	<b>Adhésion au Syndicat Mixte du Vexin Normand</b>
	<b>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs</b> (Etudes pour la construction d'un nouveau gymnase près du Collège Pablo Picasso, Construction d'un centre nautique via le Syndicat Mixte)	<b>Prise en charge financière des coûts de transports et de locations des bassins de centre(s) nautique(s)</b>
		<b>Couverture numérique :</b> aménagement numérique du territoire : adhésion au syndicat mixte Eure Numérique

## 2.2 La gouvernance

### Représentation des communes

La loi du 16 Décembre 2010 modifiée par la Loi du 31 décembre 2012 a imposé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de revoir la composition de leur organe délibérant et notamment le nombre de sièges attribués à chaque commune selon de nouvelles règles avec un maximum de 45 dans le cas de notre Communauté de communes.

De plus, outre la diminution du nombre de conseillers communautaires, cette loi a aussi modifié le mode de désignation des élus communautaires : alors qu'ils étaient jusqu'alors désignés par leur conseil municipal, les élus communautaires sont – depuis les élections municipales de mars 2014 – élus au suffrage universel, dans les conditions suivantes :

- ✓ dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales,
- ✓ les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants ont désigné sur le même bulletin de vote les élus au conseil municipal et les élus aux structures intercommunales. L'élection se faisant par "fléchage" : le bulletin de vote comprenant deux listes, une pour les candidats au conseil municipal, une pour les candidats aux sièges de conseillers communautaires.

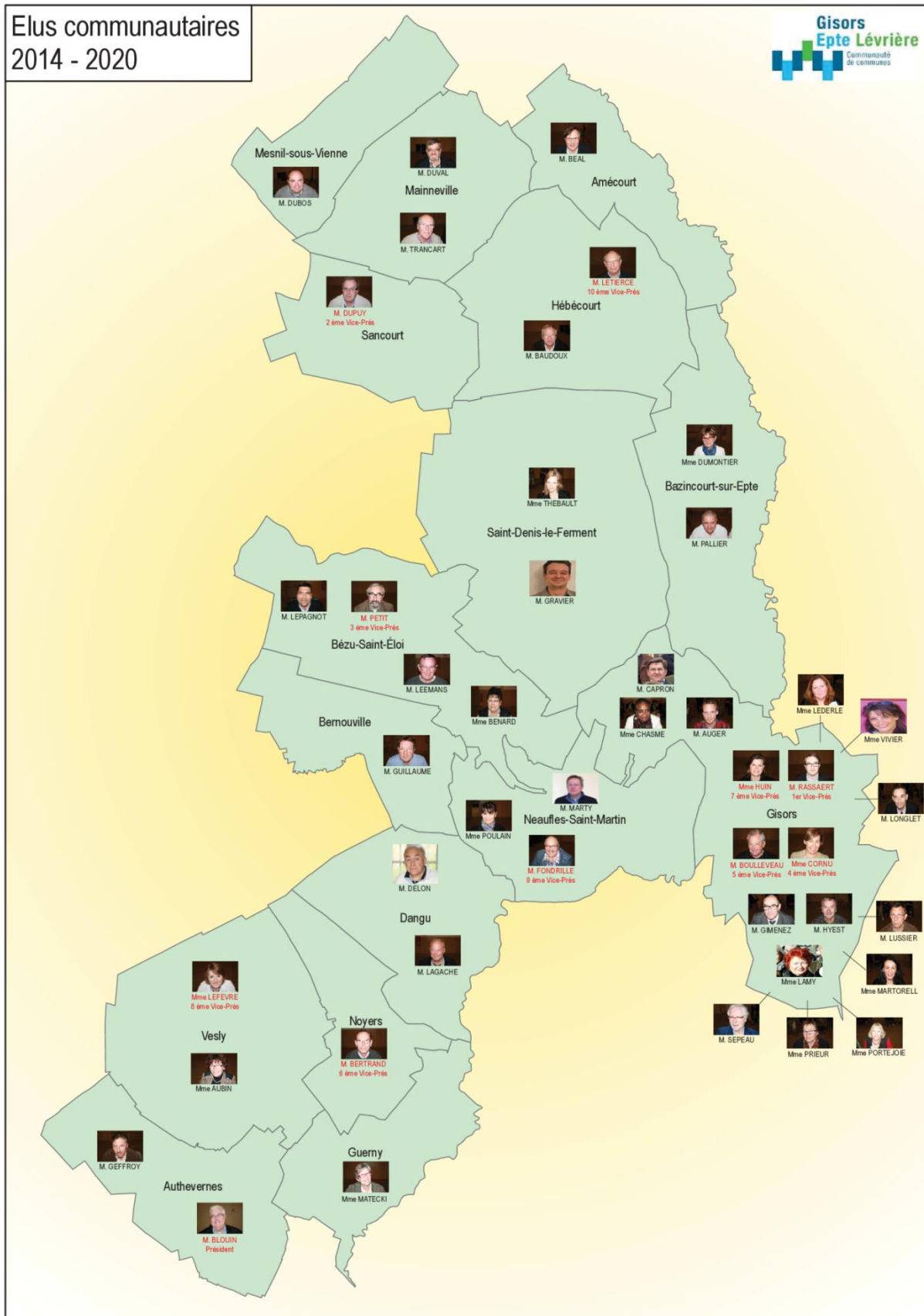
Enfin, la loi prévoit, pour les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller, la désignation d'un conseiller communautaire suppléant.

A l'issue du scrutin de mars 2014, le conseil communautaire était donc composé des membres suivants :

Commune	Nbre de conseillers	Conseillers		Conseiller suppléant
Amécourt	1	Alain BEAL		Arnaud DESCHARLES
Authevernes	2	James BLOUIN - Jean-Claude GEFROY		
Bazincourt	2	Béatrice DUMONTIER - Jean-Noël PALLIER		
Bernouville	1	Pascal GUILLAUME		Alain BOUGUET
Bézu Saint Eloi	4	Chantal BENARD - Jean-Claude LEEMANS - Frédéric LEPAGNOT - Yves PETIT		
Dangu	2	Gilles DELON - Claude LAGACHE		
Gisors	18	Anthony AUGER Michel BOULLEVEAU Franck CAPRON Agnès CHASME Monique CORNU Eugène GIMENEZ Elise HUIN Emmanuel HYEST Anaïs DA VITORIA PINTO LOBO*	Chrystel LECONTE Carole LEDERLE Laurent LONGET Gilles LUSSIER Annabelle MARTORELL Annick PORTEJOIE Gladys PRIEUR Alexandre RASSAERT Lionel SEPEAU	
Guerny	1	Marie-Thérèse MATECKI		Catherine LEPILLER
Hébécourt	2	Philippe BAUDOIX - François LETIERCE		
Mainneville	2	François DUVAL - Patrick TRANCART		
Mesnil Sous Vienne	1	Ludovic DUBOS		Anne BELHOSTE-DUGAS
Neaufles Saint Martin	3	Mélanie POULAIN - Jean-Pierre FONDRILLE Patrick MARTY		
Noyers	1	Alain BERTRAND		Luc PLET
Saint Denis Le Ferment	2	Pascal GRAVIER - Nathalie THEBAULT		
Sancourt	1	Michel DUPUY		Pierre LOEUILLET
Vesly	2	Christine AUBIN - Annie LEFEVRE		



\* Suite à la démission de Madame Anaïs DA VITORIA PINTO de ses fonctions de conseiller municipal (et donc communautaire), en application de l'article L273-10 du Code Electoral, Madame Jeannine LAMY élue de la ville de Gisors, a été installée conseillère communautaire.



## 2.3 Le patrimoine

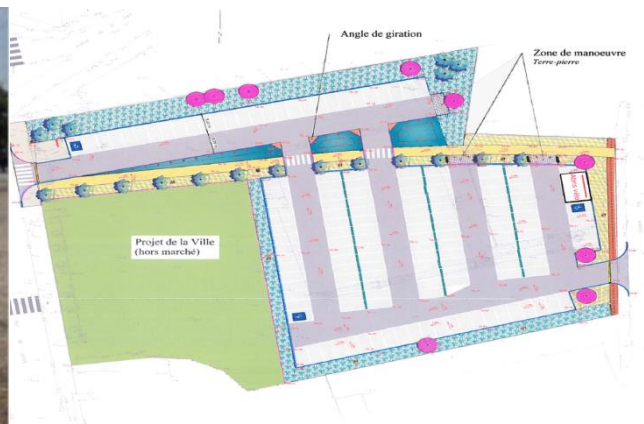
La Communauté de communes est propriétaire des biens suivants :



*Siège de la Communauté de communes*



*Crèche Capucine*



*Construction du parking de Dieppe (achèvement prévu fin août 2015)*

Par ailleurs, la Communauté de communes est également propriétaire de la ZAC du Mont de Magny dont la gestion et la commercialisation sont confiées à la Société d'Economie Mixte EAD (Eure, Aménagement, Développement). A ce titre, les opérations suivantes ont été effectuées en 2014 :

- Vente des parcelles AP495, 497, 499, 501, 503, 512, 504, 502, 500, 498, 566 et 653, soit 15 418 m<sup>2</sup> à la société MECAINOX pour un prix de 219 200 € HT ;
- Vente des parcelles AP 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688 et 689, soit 6 846 m<sup>2</sup> à la société IMMO VENDOME (SCI de la Société TTS Sécurité) pour un prix de 123 282 000 € HT.

## 2.4 Les organes délibérants

### 2.4.1 Le conseil communautaire

Composé des 45 délégués communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

### 2.4.2 Le Président et le Bureau Communautaire

#### Le Président (James BLOUIN)



Elu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines (délibération n°2014031). Il préside le Bureau.

#### Le Bureau communautaire

Composé du Président, des Vice-Présidents, d'un représentant par commune membre et de 5 représentants de la ville de Gisors, le bureau est compétent dans les domaines délégués par le Conseil communautaire, à savoir :

- l'adhésion ou le renouvellement à des associations au nom de la Communauté de communes dont elle est membre ;
- l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables ;
- l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers dans la limite de 3 000 € par bénéficiaire et par an ;

#### **Composition du bureau communautaire (20 membres)**

James BLOUIN	Président (AUTHEVERNES)
Alexandre RASSAERT	1 <sup>er</sup> Vice-Président (GISORS)
Michel DUPUY	2 <sup>ème</sup> Vice-Président (SANCOURT)
Yves PETIT	3 <sup>ème</sup> Vice-Président (BEZU)
Monique CORNU	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (GISORS)
Michel BOULLEVEAU	5 <sup>ème</sup> Vice-Président (GISORS)
Alain BERTRAND	6 <sup>ème</sup> Vice-Président (NOYERS)
Elise HUIN	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (GISORS)
Annie LEFEVRE	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (VESLY)
Jean-Pierre FONDRILLE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président (NEAUFLES ST MARTIN)
François LETIERCE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président (HEBECOURT)
Alain BEAL	Représentant de AMECOURT
Jean-Noël PALLIER	Représentant de BAZINCOURT
Pascal GUILLAUME	Représentant de BERNOUVILLE
Gilles DELON	Représentant de DANGU
Marie-Thérèse MATECKI	Représentant de GUERNY
François DUVAL	Représentant de MAINNEVILLE
Ludovic DUBOS	Représentant de MESNIL SOUS VIENNE
Nathalie THEBAULT	Représentant de SAINT DENIS LE FERMENT
Emmanuel HYEST	5 <sup>ème</sup> représentant de la ville de GISORS



Au cours de l'année 2014, se sont tenus **7** Conseils communautaires et **9** Bureaux communautaires.

Bureau communautaire	Conseil communautaire
28 janvier 2014	11 février 2014
	24 avril 2014
13 mai 2014	27 mai 2014
3 juin 2014	
17 juin 2014	30 juin 2014
2 septembre 2014	23 septembre 2014
30 septembre 2014	14 octobre 2014
21 octobre 2014	
25 novembre 2014	16 décembre 2014
23 décembre 2014	

### Les Vice-Présidents et Commissions permanentes

En application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre de Vice-Présidents, chacun ayant en charge l'une des 10 commissions thématiques, à savoir :



Alexandre RASSAERT  
**1er Vice-Président**  
Aménagement du  
Territoire



Michel DUPUY  
**2ème Vice-Président**  
Compétences  
nouvelles/Aménagement  
Numérique/SIG  
(système d'information  
géographique)



Yves PETIT  
**3ème Vice-Président**  
Environnement/SPAN  
C/Espaces  
verts/Aménagement  
Hydraulique/Bassins  
Versants



Monique CORNU  
**4ème Vice-Présidente**  
Sports et loisirs



Michel BOULLEVEAU  
**5ème Vice-Président**  
Voirie/Technique/Travaux/Aire d'accueil et gens du voyage



Alain BERTRAND  
**6ème Vice-Président**  
Développement  
économique/  
Urbanisme



Elise HUIN  
**7ème Vice-Président**  
Administration  
Générale/Personnel/  
Marchés



Annie LEFEVRE  
**8ème Vice-Président**  
Affaires sociales



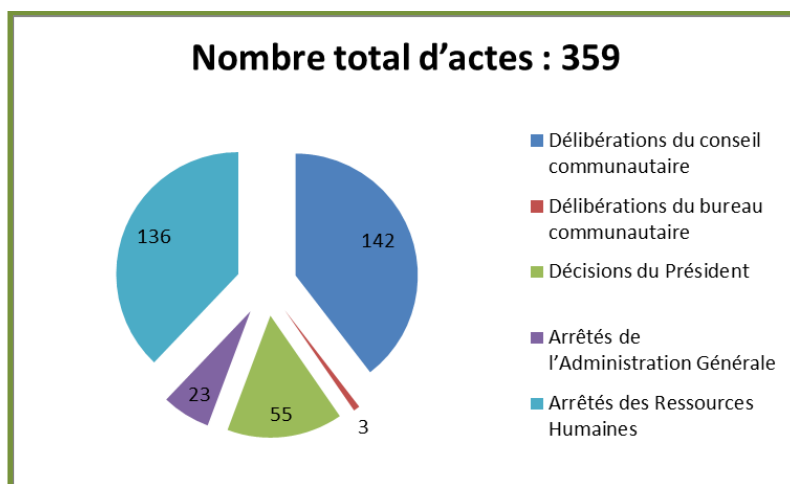
Jean-Pierre  
FONDRILLE  
**9ème Vice-Président**  
Transports scolaires



François LETIERCE  
**10ème Vice-Président**  
Finances

Chaque Vice-Président a pour fonction de réunir régulièrement sa commission et de présenter des projets. Le Président est membre de droit de toutes les commissions. Les Vice-Présidents sont invités à toutes les commissions.

### 2.4.3 Les actes administratifs en 2014



Pour rappel, le nombre d'acte pris en 2013 était de 244, soit une augmentation de **47%**.

*Cette hausse exponentielle s'explique, en grande partie, par le nombre d'actes (délibérations et arrêtés pour l'essentiel) consécutifs au renouvellement de l'assemblée communautaire, suite aux élections de mars 2014.*

L'essentiel des actes administratifs sont télétransmis à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, au moyen de la plateforme de dématérialisation de la Société FAST, prestataire homologués par l'Etat pour dématérialiser les actes administratifs.

### 2.4.4 Les marchés attribués en 2014

Objet du marché	Date	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT*
<b>MARCHES DE FOURNITURES</b>				
<b>Marchés &lt; 20 000 € HT</b>				
Achat d'un véhicule utilitaire pour le SPANC	05/04/2014	PEUGEOT MIDI AUTO VERNON	60590	14 378.49 €
Achat de grave non traitée	16/04/2014	Carrières et Ballastières de Normandie	76379	Maximum : 16 000 €
<b>Marchés &gt; 20 000 € HT et &lt; 90 000 € HT</b>				
Achat d'un véhicule frigorifique pour le service de portage de repas à domicile	30/07/2014	PEUGEOT MIDI AUTO VERNON	60590	28 181.34 €
<b>Marchés &gt; 90 000 € HT et &lt; 207 000 € HT</b>				
NEANT				
<b>Marchés &gt; 207 000 € HT</b>				
NEANT				

<b>MARCHES DE SERVICES</b>				
<b>Marchés &lt; 20 000 € HT</b>				
Assistance à la passation des marchés d'assurances	30/07/2014	Cabinet ABECASSIS	92290	2 831 €
Etude d'opportunité du passage en DSP de la crèche communautaire	27/10/2014	SERVICE PUBLIC 2000	75009	10 766.25 €
<b>Contrats d'assurance 2015 à 2018</b>				
Lot n°1 : Dommage aux biens	26/12/2014	SMACL	79141	1 176.23 € TTC** /an
Lot n°2 : responsabilité Civile	26/12/2014	SMACL	79141	1 744 € TTC**/an
Lot n°3 : Flotte automobile	26/12/2014	SMACL	79141	7 048.27 € TTC**/an
Lot n°4 : Protection Juridique générale	26/12/2014	BRETEUIL	94220	500 € TTC**/an
Lot n°5 : Protection juridique des agents et des élus	07/01/2015	M. LALLIER (agent AXA)	60110	200 € TTC**/an
<b>Marchés &gt; 20 000 € HT et &lt; 90 000 € HT</b>				
AMO pour l'aménagement d'un parking multimodal aux abords de la gare de Gisors	14/04/2014	INGETEC	76172	37 773.19 €
Rédaction, impression et fabrication du journal communautaire, avec régie publicitaire	24/10/2014	BDSA	76600	Maximum : 60 000 €
Lot n°1 : rédaction, impression et fabrication				
Lot n°2 : Régie publicitaire	28/10/2014	COM2000	77411	Reversement 45 % des recettes
Prestations de plans topographiques	05/11/2014	Maxime CORRE	27140	Minimum : 9 000 e Maximum : 60 000 €
<b>Marchés &gt; 90 000 € HT et &lt; 207 000 € HT</b>				
Entretien des espaces verts pour les années 2014 à 2017	07/04/2014	CREAVERT	76230	Marchés à bon de commande Minimum : 20 000 € Maximum : 100 000 €
<b>Marchés &gt; 207 000 € HT</b>				
NEANT				
<b>MARCHE DE TRAVAUX</b>				
<b>Marchés &lt; 20 000 € HT</b>				
NEANT				
<b>Marchés &gt; 20 000 € HT et &lt; 90 000 € HT</b>				
NEANT				
<b>Marchés &gt; 90 000 € HT et &lt; 5 186 000 € HT</b>				
NEANT				
<b>Marchés &gt; 5 186 000 € HT</b>				
NEANT				

\*Pour la durée totale du marché

\*\*Taxes comprises pour les marchés d'assurances

NB : Ne sont recensés dans ce tableau que les principaux marchés lancés. D'autres marchés, ne nécessitant pas de consultation compte-tenu de leur montant, sont conclus sous la forme de contrats.

#### **2.4.5 Assurances : Etat des sinistres déclarés**

**9 sinistres** ont été déclarés en 2014 :

- **6 sinistres relatifs à la flotte automobile ont été déclarés à la SMACL,**
- **1 sinistre relatif à la « Dommage ouvrage » souscrite pour la construction de la crèche « Capucine » (dysfonctionnement porte entrée et huisseries) a été déclaré à la SMACL,**
- **2 sinistres relatifs à l'assurance « Dommages aux biens » ont été déclarés à GROUPAMA.**

#### **2.4.6 Dématérialisation**

Depuis 2007, l'essentiel des actes administratifs sont télétransmis à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, au moyen de la plateforme de dématérialisation de la Société FAST, prestataire homologué par l'Etat pour dématérialiser les actes administratifs.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le dispositif de télétransmission a été élargi aux différents budgets votés par l'assemblée délibérante (budget principal M14 et budget annexe M49).

D'autre part, en matière de marchés publics et afin de se conformer à l'obligation de disposer d'un profil acheteur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière bénéficie à titre gracieux, sous forme de convention depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2010, de la plateforme de dématérialisation du Conseil Général de l'Eure.

En 2015, ce processus de dématérialisation va s'accroître avec la mise en place - à partir du 1<sup>er</sup> janvier - du protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2), solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs validés par les partenaires nationaux dès 2005. Il constitue, en outre, la seule modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées (article 9 du 27 juin 2007 modifié par l'arrêté du 03 août 2011).



## 3. Le cadre financier 2014

### 3.1 Les chiffres clés du Compte Administratif 2014

#### 3.1.1 L'excédent net de clôture

Le Compte administratif 2014 de la Communauté de communes voté et approuvé le 14 avril 2015, fait apparaître les éléments suivants :

#### DECOMPOSITION DE L'EXCEDENT NET DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses :	6.670.137,65 €
Recettes :	7.021.626,54 €
Différence de la section :	+ 351.488,89 €
Résultat reporté N-1 : excédent	+ 1.893.172,74 €

**Excédent de clôture : (1) + 2.244.661,63 €**

##### INVESTISSEMENT

Dépenses :	1.181.245,00 €
Recettes :	1.712.344,62 €
Différence de la section :	+ 531.099,62 €
Solde d'investissement N-1 : déficit	- 1.262.911,07 €

**Excédent de clôture : (2) - 733.811,45 €**

##### RESULTAT NET

**Excédent : (1+2) + 1.512.850,18 €**

Dans la mesure où, en section d'investissement, les restes à réaliser sont les suivants :

<b>Dépenses d'investissement : (3)</b>	<b>29.842,74 €</b>
<b>Recettes d'investissement : (4)</b>	<b>176.382,00 €</b>

L'EXCEDENT NET DE CLOTURE 2014 EST LE SUIVANT

**Modalités de calcul : (1+2) - 3 + 4 : 1.659.389,44 €**

L'excédent net 2014 est de 1.659.389,44 €, duquel il faut déduire la part de l'emprunt de 2.500.000 € non utilisé pour des dépenses cumulées jusqu'en 2014 (1.149.567 €) car il vient « gonfler » le résultat de clôture.

L'excédent de 2014 recalculé est donc de 509.822,44 € soit une baisse de 261.149,47 € par rapport à celui 2013 qui était de 770.971,97 €.

### 3.1.2 La dette

Au 31 décembre 2014, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrrière avait 4 emprunts en cours, pour un montant total de capital restant dû de 2.287.088,14 €.

En 2014, le coût lié au remboursement des intérêts et du capital était de 293.005,22 € (96.247,14 € d'intérêts payés + 196.758,08 € de capital remboursé).

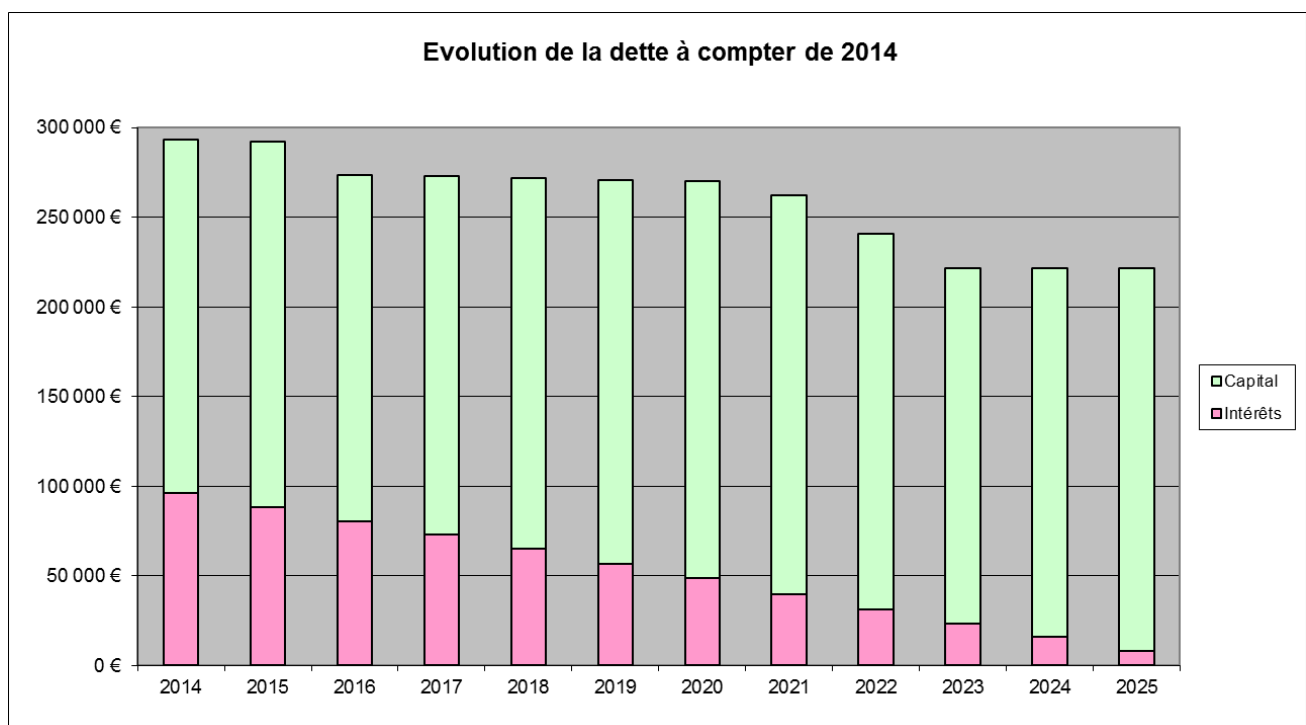
#### Evolution de la dette entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Dette à l'origine</b>	3.250.000 €	3.250.000 €	3.250.000 €	3.250.000 €	3.250.000 €
<b>Capital restant dû</b>	3.036.011,27 €	2.858.073,75 €	2.674.095,29 €	2.483.846,22 €	2.287.088,14 €
<b>Intérêts payés</b>	25.534,12 €	117.894,52 €	110.911,31 €	103.698,42 €	96.247,14 €
<b>Capital remboursé</b>	49.832,66 €	177.937,52 €	183.978,46 €	190249,07 €	196.758,08 €

**Le taux d'endettement 2014 = 32,58 % (contre 55,50 % en moyenne des EPCI à fiscalité additionnelle en 2013)**

Le taux d'endettement reste en dessous de la moyenne nationale malgré l'intégration de l'emprunt de 2.500.000 €.

**Encours de dette ramené à la population en 2014 = 116 € (contre 158 € en moyenne des EPCI à fiscalité additionnelle en 2013)**



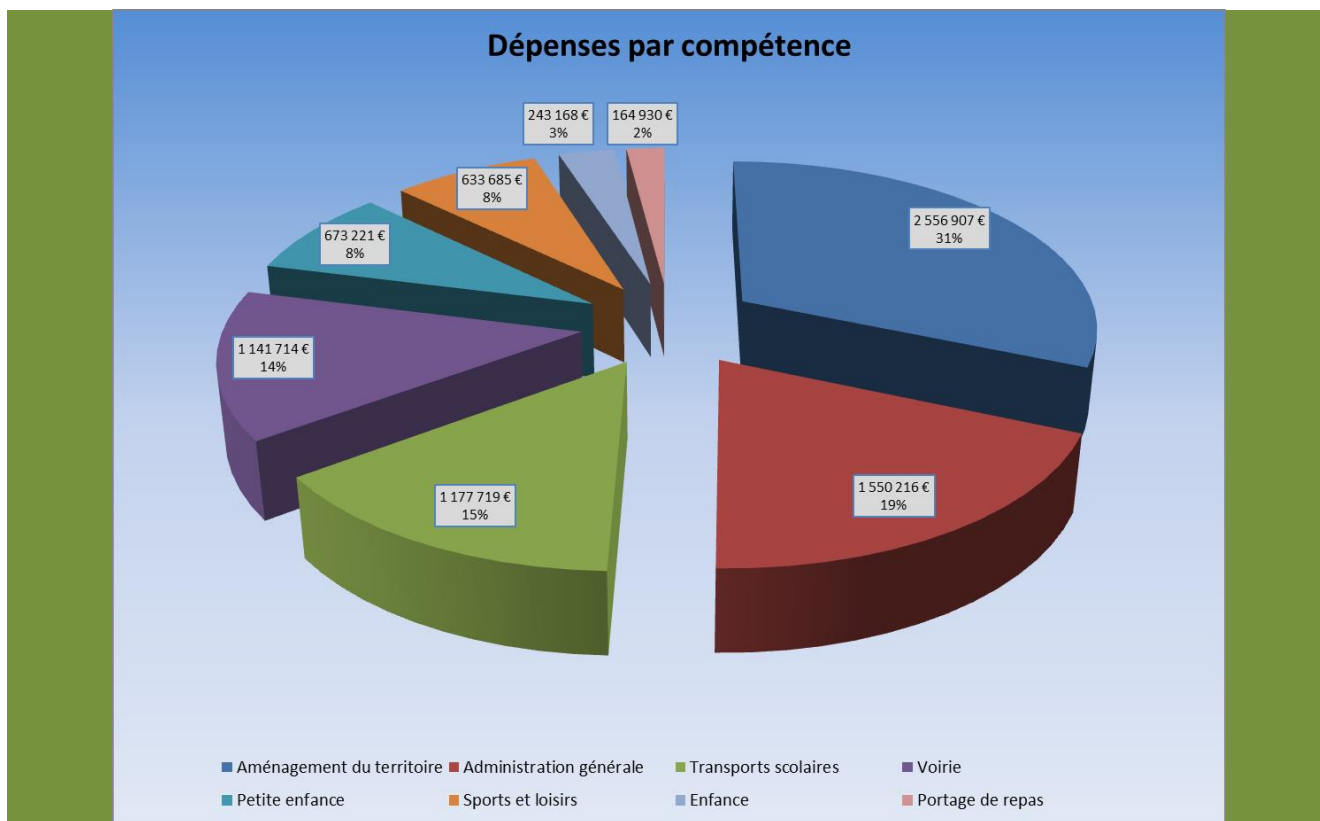
**Taux d'endettement =  
Encours de dette au 31/12/2014 /recettes réelles de fonctionnement**

➤ **Dette par habitant = Encours de la dette/population**

## 3.2 Les dépenses au titre de 2014

### 3.2.1 Les dépenses par compétence

En 2014, le montant total des dépenses communautaires (hors restes à réaliser et résultats reportés) était de 7.851.382 € réparties par compétence de la façon suivante :



➤ **2.556.907 € pour l'aménagement du territoire qui regroupe les services :**

*Environnement : 2.332.211 € principalement pour la TEOM qui est collectée par la Communauté de communes et reversée au SYGOM*

*Aire d'accueil des gens du voyage : 76.402 €*

- Aménagement de l'espace et numérique : 74.002 €
- Développement économique : 25.328 €

➤ **1.550.216 € à l'administration générale dont principalement :**

- Charges de personnel et assimilées : 467.614 €
- Reversement à la Ville de Gisors de l'attribution de compensation pour pertes de bases sur la ZAC du Mont de Magny : 271.347 €
- Charges à caractère général (eau, électricité, fournitures, contrats...) : 119.194 €

➤ **1.177.719 € aux transports scolaires dont principalement :**

- Contrats passés avec les différents transporteurs (GRISEL, TVS...) : 991.241 €
- Reversement aux communes et aux groupements de communes des coûts générés par la mise à disposition d'accompagnatrices de cars et la surveillance aux abords du collège Victor Hugo: 22.008 €

➤ **1.141.714 € à la voirie dont principalement**

- Travaux d'investissement de voirie : 808.550 €
- Fournitures de voirie : 24.969 €
- Versement aux communes pour l'entretien phytosanitaire : 24.077 €

- **673.221 € pour les services de la Petite Enfance:**
  - *Structure multi-accueil Capucine : 633.831 €*
  - *Relais d'assistantes maternelles : 27.031 €*
  
- **633.685 € aux sports et loisirs dont principalement :**
  - *Contribution au syndicat mixte du centre nautique : 395.727 €*
  - *Contribution à la ville de Gisors pour l'utilisation des gymnases durant le temps scolaires : 45.694 €*
  - *Contribution au syndicat mixte de la voie verte : 21.000 €*
  - *Transport des scolaires à la piscine : 35.559 € (dont Grisel : 31.881 € + participation ville de Gisors : 3.678 €)*
  
- **243.168 € pour les services liés à l'Enfance (centres de loisirs et mini-séjours)**
  
- **164.930 € pour le service de portage de repas à domicile**

### 3.3 Les recettes au titre de 2014

En 2014, les recettes de la Communauté de communes (hors restes à réaliser et résultats reportés) se sont élevées à 8.733.971 € et se sont décomposées de la façon suivante pour les postes les plus importants :

- **Contributions directes : 2.501.960 € ;**
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 2.281.799 € ;**
- **Dotations, subventions et participations : 1.744.899 € ;**
- **Recettes des usagers pour les services communautaires : 341.491 €.**

#### **3.3.1 Le produit issu des contributions directes**

Le produit des contributions directes qui représente les recettes de la taxe d'habitation et des taxes foncières est passé de 2.051.484 € en 2013 à 2.078.370 € en 2014, soit une hausse de 1.31 %.

Cette année encore, les taux votés sont restés inchangés, comme depuis la création de la Communauté de communes :

	<b>taux 2014</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	5,06%
<b>Taxe foncier bâti</b>	5,67%
<b>Taxe foncier non bâti</b>	6,57%
<b>Taxe professionnelle ou CFE</b>	3,61%
<b>Taxe professionnelle de zone ou FPZ</b>	23,64%

**Coûts des transferts opérés par les communes vers la Communauté de communes au 1er janvier 2004 : 986 000 € (sources : Etude financière FCL)**



### 3.3.2 Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Introduit par l'article 144 de la Loi de Finances 2012, le FPIC est un outil permettant d'accroître la péréquation horizontale, c'est-à-dire de réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres moins favorisées. Les intercommunalités sont considérées comme échelon de référence, et la mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé (PFIA) en additionnant la richesse de l'EPCI et de ses communes membres.

De façon schématique, il faut d'abord déterminer si les ensembles intercommunaux seront contributeurs ou bénéficiaires. Pour ce faire, ils sont classés selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal.

Pour l'ensemble intercommunal c'est-à-dire la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et ses communes membres, le montant de reversement calculé était de 336.507 €. Compte tenu de la décision du conseil communautaire de retenir la répartition de droit commun, la communauté de communes a perçu pour l'année 2014 la somme de 101.368 €.

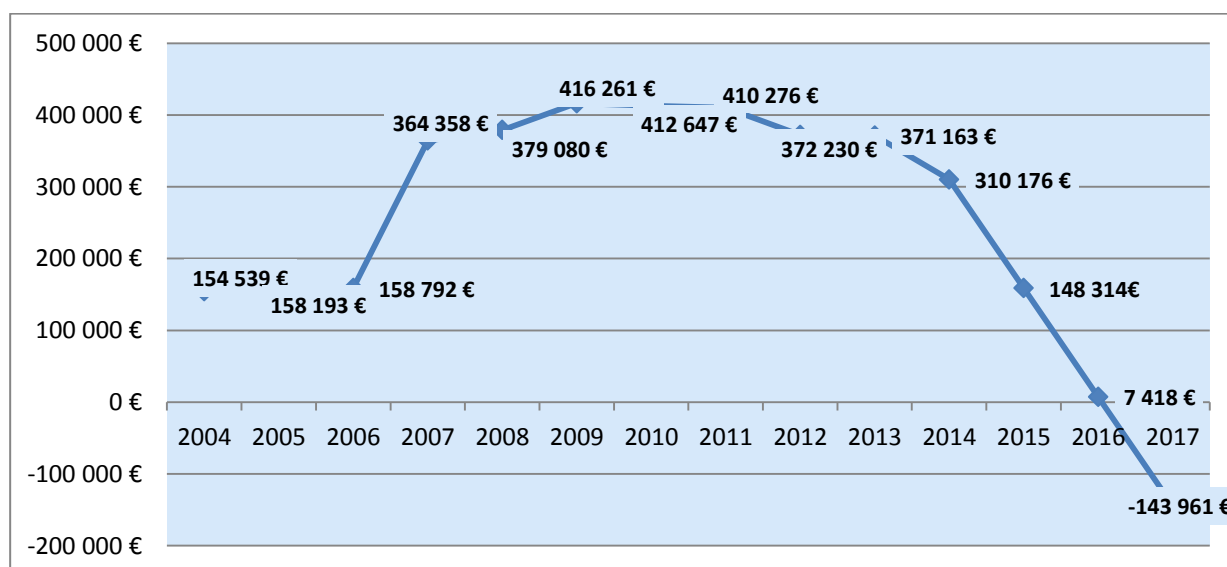
Cette nouvelle ressource augmente chaque année puisqu'elle représentait 25.868 € en 2012 et 66.512 € en 2013 pour la Communauté de communes.

### 3.3.3 La Dotation Globale de Fonctionnement

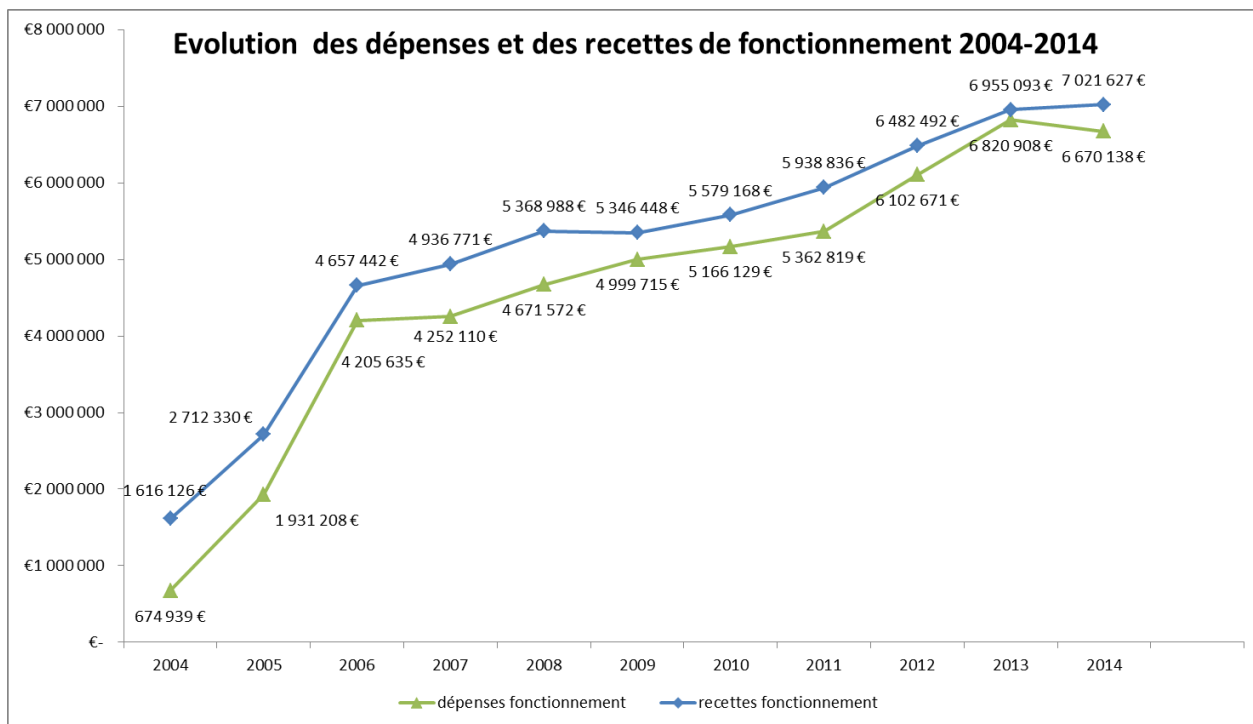
En 2014 cette dotation d'Etat est passée pour la Communauté de communes de 371.163 € en 2013 à 310.176 € soit une perte de près de 20%. Mais ce n'est qu'un début puisque la loi de Finances 2015 confirme la baisse des dotations d'Etat, ce qui se traduit dans le budget de la Communauté de communes par une baisse pour 2015 de plus de la moitié de celle de 2014 pour arriver à 161.862 €.

Et les simulations pour les années futures sont catastrophiques puisque si rien ne change nous n'aurons plus de DGF dès 2016, et elle pourrait même être négative en 2017 si la loi n'évolue pas.

Ce graphique retrace l'évolution de la DGF depuis la création de la Communauté de communes :



La Communauté de communes n'a cessé de prendre des compétences depuis sa création comme le prouve ce graphique :



## 4. Les ressources humaines

### 4.1 Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent au 32/12/2014

	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Médico-Sociale	Filière Animation	Total
Temps complet	Hommes : 2 Femmes : 7	Hommes : 5 Femmes : 3	Hommes : 0 Femmes : 8	Hommes : 1 Femmes : 0	26
Temps non complet	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 0 Femmes : 0	Hommes : 0 Femmes : 0	2
Temps partiel	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 0 Femmes : 0	Hommes : 0 Femmes : 2	Hommes : 0 Femmes : 0	3
<b>TOTAL</b>	<b>Hommes : 2 Femmes : 9</b>	<b>Hommes : 5 Femmes : 4</b>	<b>Hommes : 0 Femmes : 10</b>	<b>Hommes : 1 Femmes : 0</b>	<b><u>31</u></b>

### 4.2 Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2014

	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Médico -Sociale	Total
Temps Complet	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 1 Femmes : 6	Hommes : 0 Femmes : 3	11
Temps non complet	Hommes : 0 Femmes : 0	Hommes : 0 Femmes : 5	Hommes : 0 Femmes : 0	5
Temps partiel	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 0 Femmes : 0	Hommes : 0 Femmes : 0	0
<b>TOTAL</b>	<b>Hommes : 0 Femmes : 1</b>	<b>Hommes : 1 Femmes : 11</b>	<b>Hommes : 0 Femmes : 3</b>	<b><u>16</u></b>

### 4.3 Répartition par grade et filière

47 agents travaillent en 2014 au sein de la Communauté de communes (36 agents à temps complet, 5 agents à temps non complet, 5 agents à temps partiel et 1 agent en temps de travail annualisé **soit 42** postes en équivalents temps plein.

Ils sont répartis par filières, catégories et par grades de la façon suivante :

Filières	Catégories	Grades	Nombre d'agents
Administrative	A	Attaché	1
	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	B	Rédacteur	1
	C	Adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Technique	C	Adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	3
	A	Ingénieur principal	1
	A	Ingénieur	2
	B	Technicien	1
	C	Agent de maîtrise	1
Médico-Sociale	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	C	Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	18
	B	Educatrices de Jeunes Enfants	3
	B	Infirmière de classe normale	1
Animation	C	Auxiliaires de puériculture	8
	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	C	Animateur	1

4 agents de catégorie A  
8 agents de catégorie B  
35 agents de catégorie C

#### 4.4 Les mouvements liés au personnel

**Départs/ Arrivées :** 5 agents concernés

- **Crèche :** 3 auxiliaires de puériculture, 1 adjoint technique en contrat CAE/CUI,
- **Aire d'accueil des gens du voyage /Maintenance :** 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe.

**Créations de postes :** 4 agents recrutés en contrats d'avenir subventionnés à hauteur de 75%.

#### 4.5 Les éléments liés aux absences

➤ **Maladie ordinaire :** 395 jours, pour 26 agents concernés.

Taux d'absentéisme global en 2014 : **4,19 %**  
Nombre moyen de maladie ordinaire par agent  $395/42 = 9,4$  jours

A titre de comparaison le taux d'absentéisme fourni par la SOFCAP pour les collectivités en 2013 est de 8,7% (tous risques confondus).

- **Congé de longue maladie** : 365 jours (1 agent depuis 5 ans)
- **Maternité** : 269 jours (3 agents)
- **Accident du travail** : 1 jour (1 agent)
- **Congés exceptionnels** : 104 jours (dont 52 jours enfant malade)
- **Jours de grève** : Néant.

#### 4.6 Les éléments liés au temps de travail

Temps complet :	12 agents sur un cycle de travail de 38h30/hebdomadaire
	24 agents sur un cycle de travail de 35h00/hebdomadaire
Temps incomplet :	5 agents sur un cycle de moins de 28h00/hebdomadaire
Temps partiel :	1 agent à 90%
	3 agents à 80%
	1 agent à 50%
Temps de travail annualisé :	1 agent

#### 4.7 Les éléments liés aux dépenses de personnel

- **Dépenses au budget (chapitre 012 Charges de personnel) :** **1 606 406€**  
(aides Etat et CAF non déduites)
- **Rémunérations :**
  - Agents titulaires 693 317€
  - Agents non titulaires : 299 942€
  - Contrats Aidés 108 490€
- **Charges :** 488 223€

**Ratios Dépenses personnel/Dépenses réelles de fonctionnement : 24,81 %**

**En comparaison avec la moyenne des Communautés de communes à fiscalité additionnelle, le ratio pour les charges de personnel est de 29,3 (Source BP 2012 DGCL)**

- **Astreintes hivernales** : Pôle Technique/Equipe voirie 11 semaines pour le salage et les interventions.
- **Heures supplémentaires** 605h effectuées en 2014 (Transport scolaire : 192h, Portage de repas/entretien des locaux : 240h42, multi accueil Capucine : 49h, voirie : 12h, aire d'accueil des gens du voyage : 57h), les heures supplémentaires effectuées s'expliquent par l'absence de personnels pour maladie qu'il a fallu remplacer
- **Frais de personnel remboursés aux collectivités du territoire par la CDC:**  
Transports scolaires 9810 €, Accueils de Loisirs : 3 775€.

#### 4.8 Les éléments liés à la formation du personnel

- **Formations emploi d'avenir** : 2 jours pour 5 agents,
- **Formations individuelles** : 41 jours pour 19 agents,
- **Formations groupées** : 2 jours pour 7 agents.

**Soit au total 65 jours de formation répartis entre 47 agents**

#### 4.9 Les éléments liés aux conditions d'hygiène et de sécurité

L'ACMO, a suivi une formation ayant pour thème : L'accueil et la sécurité.

#### 4.10 Avantages sociaux

##### ➤ Les chèques déjeuner

10 chèques de 7€ sont attribués par mois et par agent du mois de février au mois de novembre, au prorata du temps de travail, la prise en charge de la CDC est de 50%.

3696 chèques ont été attribués à 40 agents pour un coût de : **25 872,00 €**

##### ➤ Piscine

Achat de tickets pour les agents et les enfants de 3 à 20 ans : **2038,00€**

Abonnements Aqua Vexin pour 7 agents : **2396,00€**

##### ➤ Le CNAS

**Association loi 1901 qui a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles en proposant à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations.**

**Coût de la cotisation au titre de 2014 : 5 935 €**

##### Les aides

Accueil de loisirs (12 enfants)	560,00€
Déménagement (1)	144,00€
Enfant Handicapé (1)	230,00€
Carte de pêche (1)	16€
Garde jeunes enfants (6)	834,00€
Mariage/pacs (2)	460,00€
Naissance/adoption (5)	1310,00€
Noël des enfants (25)	750,00€
Rentrée scolaire 11-18 ans (19)	1047,00€
Rentrée scolaire 19-26 ans (2)	440,00€
Séjour linguistique (1)	46€
Séjour vacances enfants (8)	572€

**Total des aides versées par le CNAS 6265 €**

**Cotisations Urssaf 422,00€**

**Aides Nettes : 5843 €**



### **Les avantages**

CESU (10)	338€
PECV Chèques Vacances (3)	260€
BILLETTERIE (34)	618€
COUPONS SPORT (3)	102€
Remise séjours Partenaires* (1)	368€
Abonnements* (4)	25€
Chèques réduction* (9)	86€
Chèque lire (1)	15€
Economie sur prêt* (2)	240€
<b>Total des prestations versées directement</b>	<b>8142€</b>
<b>Total des avantages CNAS*</b>	<b>719€</b>

**Ratio Prestations/Cotisations  $8142/5935 \times 100 = 137\%$**



## 5. L'administration générale et la communication

### 5.1 Le site internet de la Communauté de communes (www.cdc-gisors.fr)

Régulièrement actualisé, le site Internet répond aux questions du quotidien. Sa fréquentation ne cesse d'augmenter. L'année 2014 comptabilise 14 366 sessions.

Ainsi, cliquer sur [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr) est un geste « réflexe » pour accéder à l'information du territoire communautaire.



Le site est hébergé par la société WSF qui en assure la maintenance.

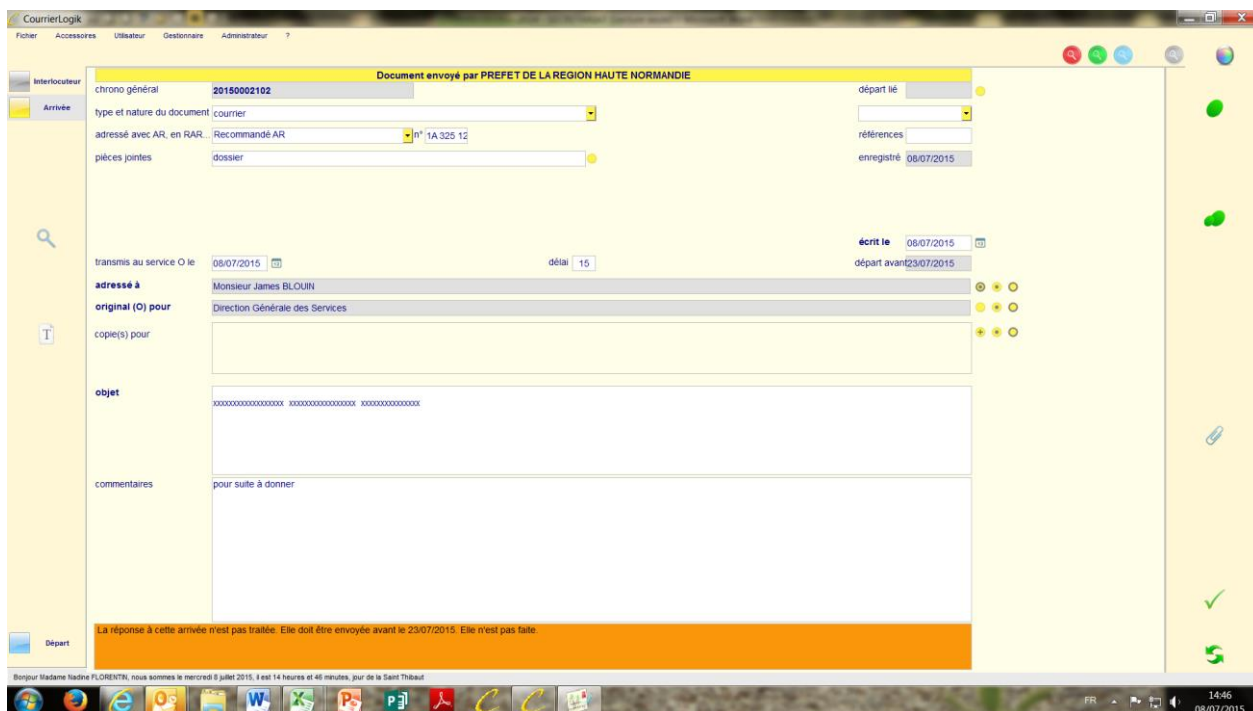
Quelques chiffres sur les 14 366 visites du site au titre de l'année 2014:

- Transports Scolaires : ..... 1 833 sessions
- Développement Economique ..... 484 sessions
- Petite Enfance..... 459 sessions

**Tableau de fréquentation mensuelle - Année 2014**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	
<b>Nbre de sessions</b>	868	810	837	1 150	1240	1249	1982	1110	1 702	1270	1145	1003	<b>total des sessions 14 366</b>
<b>Nbre de pages lues</b>	2 824	2 797	2 809	4 549	4 898	3 956	5 795	4 006	5 738	4 175	3 163	2 954	<b>total des pages lues 47 664</b>
<b>Temps de connexion (en minutes)</b>	2,28	2,25	2,05	2,5	2,54	2,21	2,21	2,54	2,19	2,24	1,56	2,14	

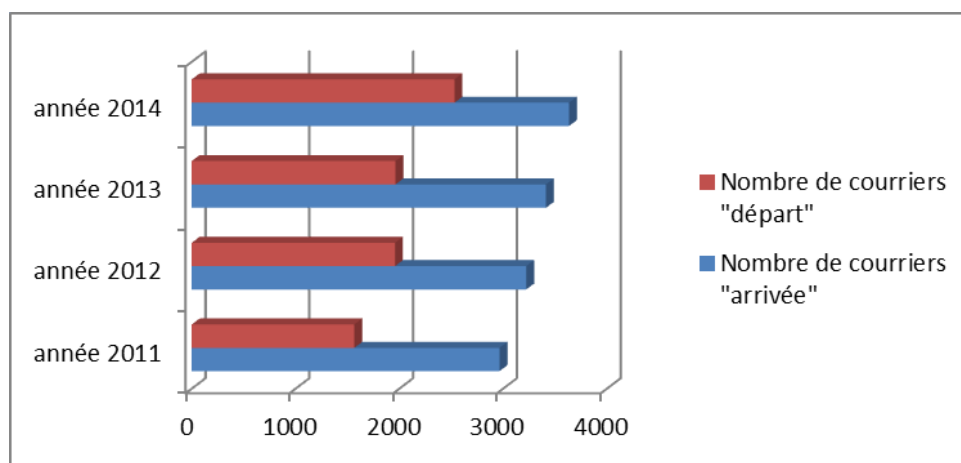
## 5.2 Traitement du courrier du 01/01/2014 au 31/12/2014



Le logiciel de suivi du courrier C-Logik, permet de connaître à tout moment le cheminement d'un courrier « arrivée » ou « départ » de la Communauté de communes.

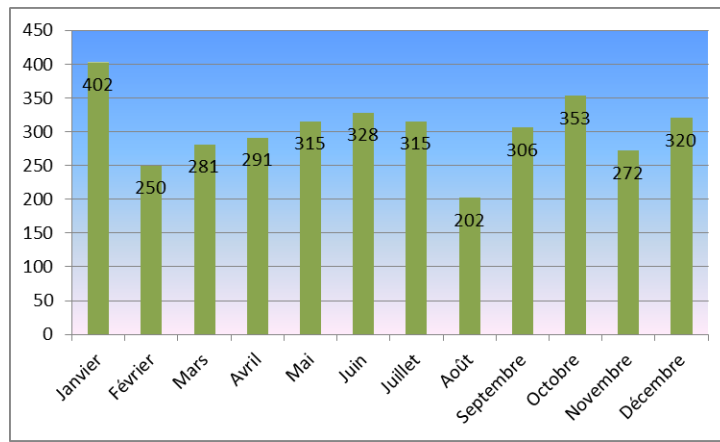
Il a été procédé pour l'année 2014 à l'enregistrement de 3 635 courriers à l'arrivée, soit une augmentation constatée de 221 courriers par rapport à l'année 2013.

### EVOLUTION DU COURRIER

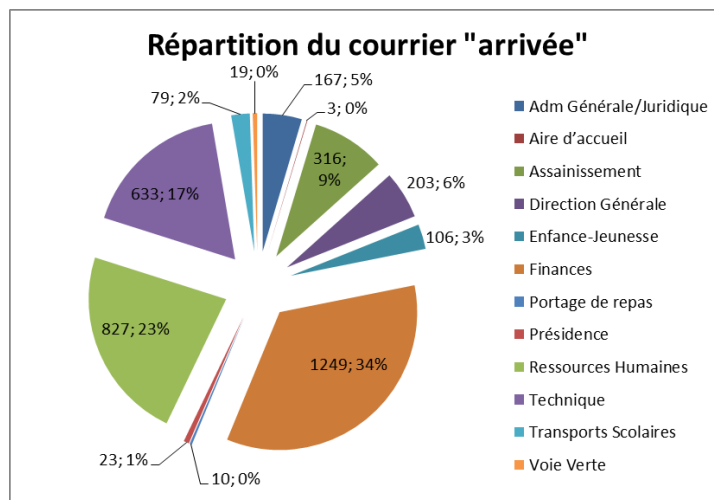


➤ **COURRIER « ARRIVÉE »**

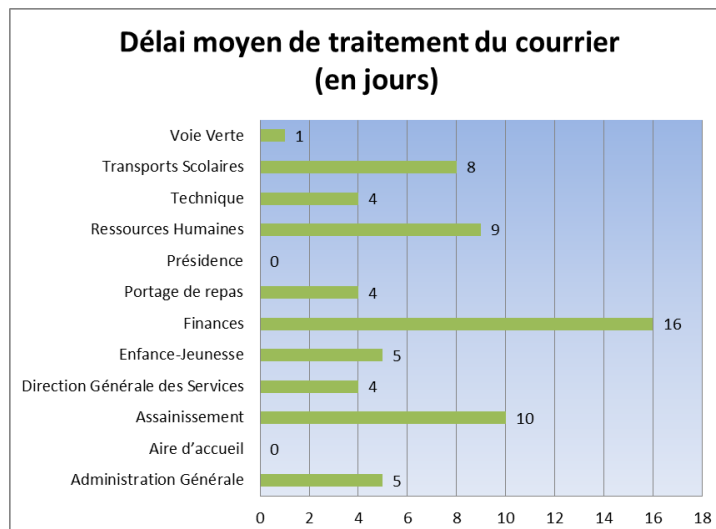
**Répartition du courrier « arrivée » par mois**



**Répartition du courrier « arrivée » par pôle**



**Délai moyen de traitement du courrier par service**



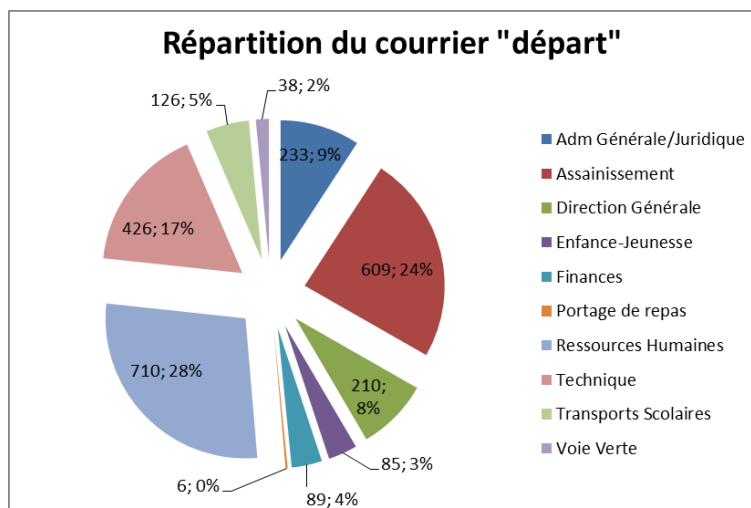
## Délai moyen de réponse au courrier pour l'ensemble de la structure

Organisme	Nbre de courriers « arrivée »	Nbre courriers traités (nécessitant réponse)	Délai moyen
<b>Ensemble de la structure</b>	<b>3635</b>	<b>3598</b>	<b>10 jours</b>

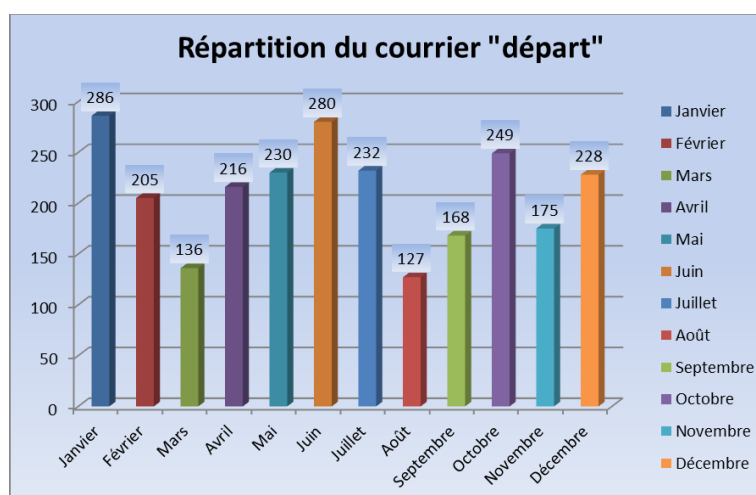
### ➤ COURRIER « DÉPART »

Concernant le courrier « départ », c'est 2 352 envois qui ont été effectués par rapport à l'année 2013. Les 2 352 envois se répartissent de la façon suivante :

### Répartition du courrier « départ » par pôle



### Répartition du courrier « départ » par mois





## 5.3 Actions de communication

- Adhésion au système « Contact EveryOne » de chez Orange. Ce système permet l'envoi de SMS en nombre (rappel des dates d'inscriptions aux ACL, retard ou annulation des cars scolaires lors des intempéries.....). Ce sont près de 13 000 SMS qui ont été envoyés.
- Envoi de diverses plaquettes (guide pratique, plaquette du SPANC, journal communautaire....) à tous les nouveaux arrivants sur le territoire communautaire ;
- Poursuite d'actions de communication par le biais de « plaquettes » : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Portage de repas, Assainissement Non Collectif...
- Un journal communautaire relooké et baptisé « 16 COMM'UNE », ouvert aux communes du territoire
- Ouverture d'une page Facebook [www.facebook.com/pages/Communauté-de-communes-Gisors-Epte-Lévrière](http://www.facebook.com/pages/Communauté-de-communes-Gisors-Epte-Lévrière)
- Spots de promotion sur Radio Espace + informations ponctuelles
- Prêt de matériels aux communes et associations du territoire (tables, chaises, barnums....)

### Récapitulatif des plaquettes :

#### Accueils de loisirs

**1 200 plaquettes** ont été distribuées dans toutes les écoles rurales du territoire communautaire ainsi qu'à l'école « Jeanne d'Arc » de Gisors. Ces plaquettes sont également mises à disposition du public au multi-accueil « Capucine ».

#### Mini séjours

**1 000 plaquettes** d'informations ont été distribuées dans toutes les écoles du territoire afin de présenter les mini-séjours de l'été.

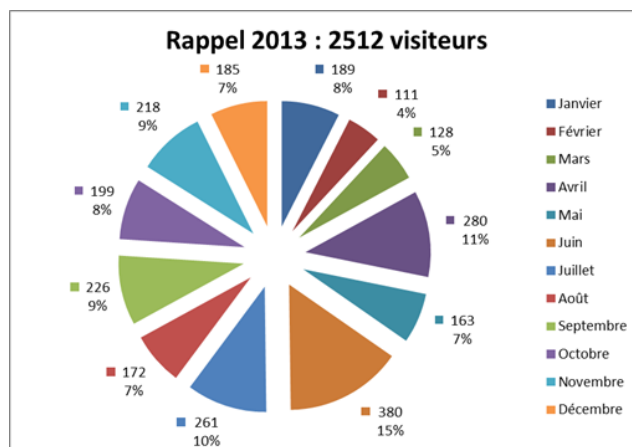
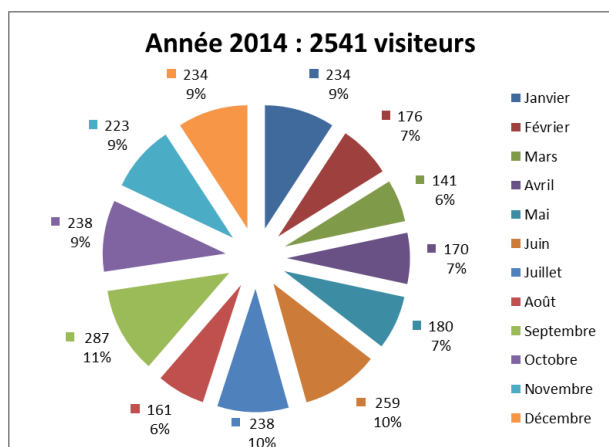
#### Relais d'Assistantes Maternelles

**150 exemplaires** de la plaquette concernant l'Eveil Corporel et **150 plaquettes** d'informations générales sur le RAM ont été distribués aux Assistantes Maternelles. Plaquettes mises à disposition du public au multi-accueil « Capucine ».

Toutes ces plaquettes et informations sont disponibles à l'accueil de la Communauté de communes et ont été relayées sur notre site internet [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr)

## 5.4 L'accueil du public à la Communauté de communes

La Communauté de communes a accueilli un peu plus de 2 500 personnes au titre de l'année 2014.




## 6. Les actions fortes par compétence

### 6.1 Aménagement de l'Espace/Aménagement Numérique

#### 6.1.1 Aménagement de l'espace

- Paiement de la contribution au Syndicat Mixte du Pays du Vexin-Normand au titre de l'année 2014 pour un montant de 58 215 €, contribution en hausse du fait du réhaussement de 0.15 €/habitant de la contribution ;
- Début des négociations multi-partites (Conseil Départemental de l'Eure, Conseil Régional de Haute-Normandie, Pays du Vexin Normand, collectivités) pour le Contrat de Pays 2014-2020 ;
- Approbation du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) lié au site Storengy de Saint Clair sur Epte et engagement des négociations pour les mesures foncières d'expropriation des 2 sites concernés à Buhy et Saint-Clair-Sur-Epte ;
- Initialisation/Lancement/Mise en place d'un service commun d'instruction du droit des sols à 6 Communautés de communes\* dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - ✓ 6 Communautés de communes rassemblées par voie de convention qui elles-mêmes ont conventionné avec leurs communes membres volontaires (81 au total au service au 1/07/2015) ;
  - ✓ Service opérationnel dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, date du retrait de l'instruction par la DDTM (selon la loi Alur) ;
  - ✓ 3.75 ETP recrutés la Communauté de communes des Andelys et de ses Environs ;
  - ✓ Service d'instruction et de conseils, la signature des actes d'instruction du droit des sols restant de la compétence des maires ;
  - ✓ Cotisation basée sur la moyenne des actes N-1 et N-2 afin de lisser les hausses ou baisses ;

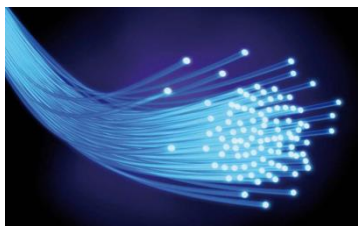
1. NOMBRE D'ACTES TOTAL A TRAITER EN 2015 / NOMBRE DE CUB A TRAITER EVENTUELLEMENT							
	PC/PA/DP/PD en 2014	PC/PA/DP/PD en 2013	Moyenne en nb par CDC sur 2013/2014	Moyenne en % par CDC sur 2013/2014	Nombre de Cub en 2014	Nombre de Cub en 2013	
	CDC CCAE	204	228	216	23,19%	44	54
	CDC Andelle	219	241	230	24,69%	28	42
	CDC LYONS LA FORET	72	57	64,5	6,92%	22	23
	CDC GEL	201	194	197,5	21,20%	26	40
	CDC EVS	144	163	153,5	16,48%	18	31
	CDC Etrépagny	56	84	70	7,51%	17	17
	<b>TOTAL</b>	<b>896</b>	<b>967</b>	<b>931,5</b>	<b>100,00%</b>	<b>155</b>	<b>207</b>
2. BUDGET 2015 DU SERVICE URBANISME							
Budget prévisionnel 2015	Dépenses	Recettes	Prorata 7/12				
Section fonctionnement	207 080,00		113 746,67				
Section investissement	36 400,00		36 400,00				
Section investissement		5 800,00	5 800,00				
<b>TOTAL net 2015 à appeler</b>			<b>144 346,67</b>				
2. IMPACTS SUR L'APPEL DES CONTRIBUTIONS DES 6 CDC / COMPARAISON AVEC LES SIMULATIONS							
	Moyenne en % par CDC sur 2013/2014	Coût année 2015 par CdC proratisé	Rappel prévisions 2015	Différence Coût réel/prévisions			
CDC CCAE	23,19%	33 471,69	57 265,79	- 23 794,10			
CDC Andelle	24,69%	35 641,15	62 533,86	- 26 892,71			
CDC LYONS LA FORET	6,92%	9 995,02	20 096,68	- 10 101,66			
CDC GEL	21,20%	30 604,90	41 949,39	- 11 344,49			
CDC EVS	16,48%	23 786,60	47 412,57	- 23 625,97			
CDC Etrépagny	7,51%	10 847,31	50 241,71	- 39 394,40			
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>144 346,67</b>	<b>279 500,00</b>	<b>- 135 153,33</b>			

\*CCAÉ, CDC Etrépagny, CDC Epte Vexin Seine, CDC Gisors Epte Lévrrière, CDC Lyons la Forêt, CDC de l'Andelle

COMMUNE	DOC	ANNEE 2013	ANNEE 2014	Moyenne 2013/2014						
		Total PC/DP/PD/PA sans Cua et Cub	Total PC/DP/PD/PA sans Cua et Cub	Moyenne en nb sur 2013/2014 sur les 14 communes	Moyenne en % sur 2013/2014 sur les 14 communes	Quote-part 2015 des communes à inscrire dans BP 2015 AVRIL 2015 ET DEFINITIVES	Rappel des simulations faites à 15 communes	Delta cotisations calcul avril 015 et définitives et prévisions 2014 données aux communes	Calcul Mars 2015	Delta cotisations définitives Avril 2015 et prévisions 2014 données aux communes
Amecourt	PLU	4	7	5,5	2,78%	852,3	585,34	266,95	838,34	253,00
Authenvernes	CC	11	12	11,5	5,82%	1 782,1	1951,13	169,08	1752,89	198,24
Bazincourt sur Epte	PLU	16	12	14	7,09%	2 169,5	3609,60	1 440,14	2133,95	1 475,65
Bemouville	POS	2	8	5	2,53%	774,8	975,57	200,76	762,13	213,44
Bézu St Eloi	PLU	28	23	25,5	12,91%	3 951,5	6633,86	2 682,34	3886,84	2 747,01
Dangu	RNU	0	0	0	0,00%	-	2926,70	2 926,70	0,00	2 926,70
Guemy	CC	3	6	4,5	2,28%	697,3	878,01	180,68	685,91	192,10
Hébécourt	PLU	25	22	23,5	11,90%	3 641,6	4585,17	943,57	3581,99	1 003,17
Mainneville	PLU	12	12	12	6,08%	1 859,5	2146,25	286,71	1829,10	317,15
Mesnil sous Vienne	PLU	1	3	2	1,01%	309,9	390,23	80,30	304,85	85,38
Neaufles St Martin	POS	52	49	50,5	25,57%	7 825,6	10536,13	2 710,57	7697,47	2 838,65
Noyers	CC	7	8	7,5	3,80%	1 162,2	878,01	284,20	1143,19	265,18
Saint Denis le Ferment	PLU	10	16	13	6,58%	2 014,5	1756,02	258,48	1981,53	225,51
Sancourt	PLU	5	7	6	3,04%	929,8	975,57	45,80	914,55	61,02
Vesly	POS	18	16	17	8,61%	2 634,3	3121,82	487,47	2591,23	530,59
	<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>201</b>	<b>197,5</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 604,9</b>	<b>41 949,39</b>	<b>- 11 344,49</b>	<b>30103,98</b>	<b>- 11 845,41</b>
	Total hors Cub et Cua	194	201							
	Moyenne 2013/2014 des actes PA/PD/DP/PC	197,5								

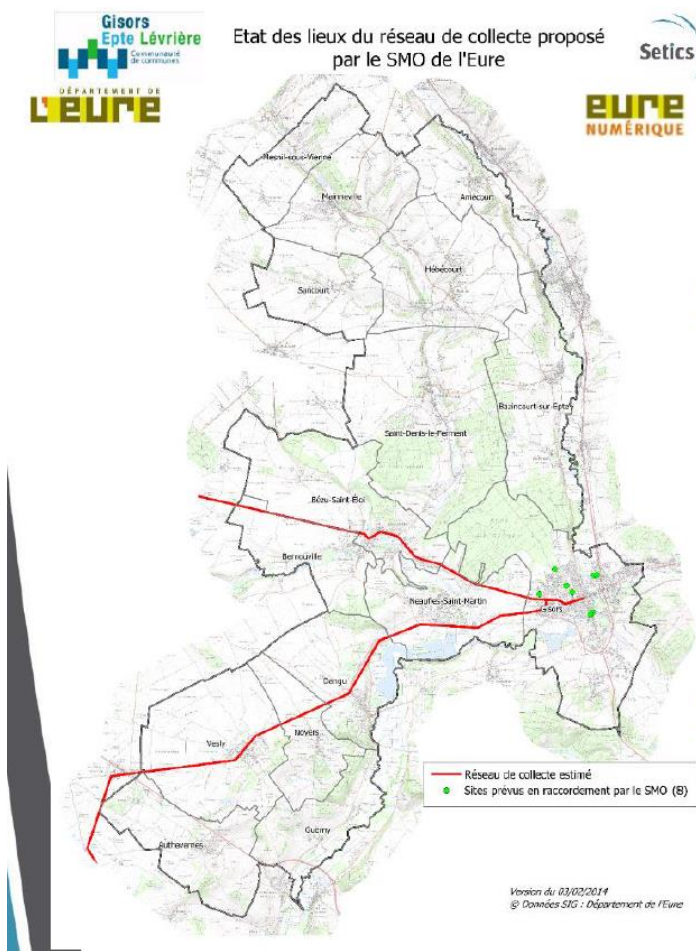
## 6.1.2 Aménagement numérique

Dans le cadre de l'article



L. 1425-2 confiant aux collectivités territoriales l'initiative d'établir des schémas directeurs d'aménagement numérique (SDAN), le Conseil Départemental de l'Eure a entamé, dès 2012, une réflexion associant tous les acteurs de l'aménagement du territoire afin de proposer une stratégie de déploiement du très haut débit graduée en cohérence avec les ambitions manifestées au niveau régional.

Le SDAN approuvé par le Département prévoit le déploiement d'une « artère centrale », intégralement prise en charge par le Département et prévoyant le raccordement des équipements publics départementaux et régionaux (collèges, lycées, centres sociaux, pmi, SDIS....).



➤ Le tracé de l'extension de l'artère de collecte prévu par le CG 27

➤ Cette artère raccordera aussi les sites suivants en FTTO :

- Les collèges
- Les lycées
- Les gendarmeries
- Les sièges d'EPCI
- Les centres hospitaliers
- Les SDIS

➤ 8 sites seront donc raccordés sur le territoire de la CC





Le reste du déploiement, appelé **réseau secondaire**, devant être assuré par les EPCI à fiscalité propre (communauté de communes ou communautés d'agglomération), avec une participation financière de l'Etat, de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur d'environ **80%** du coût des dépenses, soit un solde approximatif à la charge des EPCI de l'ordre de 20%.

Dans le cadre de cette politique d'aménagement numérique, la Communauté de communes, consciente de la nécessité, notamment au niveau économique, de mettre à disposition des ménages et des entreprises un réseau de très haut débit, a décidé, au cours de l'année 2013, de s'associer à cette démarche de déploiement du très haut débit.

Ainsi, après avoir modifié ses statuts, au mois de juin 2013, pour prendre la compétence (facultative) d'aménagement numérique du territoire, la Communauté de communes a adhéré, au mois d'octobre 2013, au syndicat mixte « Eure Numérique », créé pour :

- dans un 1<sup>er</sup> temps, assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au déploiement du réseau,
- dans un 2<sup>nd</sup> temps, procéder à la commercialisation de ce réseau.

De décembre 2013 à mai 2014, une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée par la société SETICS, afin d'arrêter le schéma local d'aménagement numérique (SLAN) sur le territoire communautaire, comprenant le déploiement du nœud de raccordement optique (NRO) au point de branchement optique (PBO).

Le Conseil communautaire a donc approuvé son SLAN, au mois de septembre 2014, et il a décidé de procéder au déploiement du très haut débit sur 98% du territoire pour un coût de desserte restant à la charge de la Communauté de communes de 1 369 000 € : seuls les foyers les plus isolés, représentant 2% de l'ensemble des foyers du territoire, ne seront pas raccordés à ce réseau.

Ce SLAN a ensuite été soumis au Syndicat mixte « Eure Numérique », qui l'a approuvé en début d'année 2015 : les 1ers travaux relatifs au déploiement devraient débuter fin 2015/début 2016.

## **6.2 Assainissement Non Collectif/Zonage/Zonage d'Assainissement /Espaces Verts**

La loi sur l'eau de 2006 a modifié la façon dont les collectivités doivent élaborer leur « rapport annuel sur le prix de l'eau ».

Les rapports produits par les collectivités sont une source de données essentielle pour le Département qui a décidé de créer un « Observatoire territorial de l'eau ». Il pourra ainsi avoir une meilleure vision des enjeux en matière d'eau et d'assainissement dans l'Eure.

Les données du rapport serviront par ailleurs à réaliser des études statistiques qui seront régulièrement transmises aux collectivités. De plus, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau permet aux maîtres d'ouvrage de vérifier la bonne gestion de leur service public d'eau et d'assainissement, et donc d'adapter leur mode de gestion. Cela influe en effet sur le prix de l'eau et la qualité du service rendu.

## 6.2.1 Légitimité du SPANC

Article L.2224-8-III du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, art. 54, I, 6°)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans.

Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif.

Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

La Communauté de communes réunit 16 communes et près de 19 700 habitants.

Le Service Public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par délibération du 29 mars 2005 et assure notamment les compétences contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Un contrat de prestation a d'abord été lancé pour démarrer le Service Assainissement Non Collectif. Il fut attribué en septembre 2006 au bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT et prolongé de Juin 2010 à fin Août 2010 dans le cadre de l'accompagnement de la prise de fonction de l'agent SPANC de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (création du poste délibération 2010024).

## 6.2.2 Les contrôles

### ✓ Les prestations proposées par le SPANC

Les contrôles sont réalisés par le Pôle Assainissement Non Collectif/Environnement de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (2 agents depuis novembre 2013). Ils portent sur :

- le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif existants. C'est la 1ère visite d'une installation. Elle permet de prendre connaissance de la configuration des ouvrages et d'évaluer leur fonctionnement.
- le contrôle périodique de bon fonctionnement. La réglementation impose un contrôle périodique d'une fréquence maximale de 10 ans. Il est réalisé tous les 8 ans à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.
- le contrôle d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs. Ce contrôle peut être réalisé en même temps que le contrôle de bon fonctionnement.

- le contrôle de conception / implantation, réalisé sur dossier au moment d'une demande d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'un système d'assainissement existant. Ce contrôle permet de s'assurer de l'adéquation du système proposé avec les caractéristiques de la parcelle et de l'habitation.
- le contrôle de bonne exécution, réalisé après les travaux de création d'un nouveau système d'assainissement non collectif, mais avant le remblaiement. Il permet de vérifier la conformité des travaux réalisés vis à vis du projet validé lors du contrôle de conception implantation.
- le diagnostic du système d'assainissement non collectif pour une vente immobilière obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à la loi n°2010-788, dite « GRENELLE 2 ».

✓ **Détail des prestations réalisées en 2014**

	2013 SPANC CDC Gisors-Epte-Lévrière	2014 SPANC CDC Gisors-Epte-Lévrière
Contrôles diagnostics	12	4
Contrôles de conception implantation	45	48
Contrôles de bonne exécution	11	20
Contrôle de bon fonctionnement	55	163
Contrôles pour une vente	81	65
Piquetages	38	33
Réceptions de chantiers	37	20
Réunions publiques	1 (Réhabilitation 2014)	1 (Réhabilitation 2015)
<b>TOTAL</b>	<b>280</b>	<b>250</b>

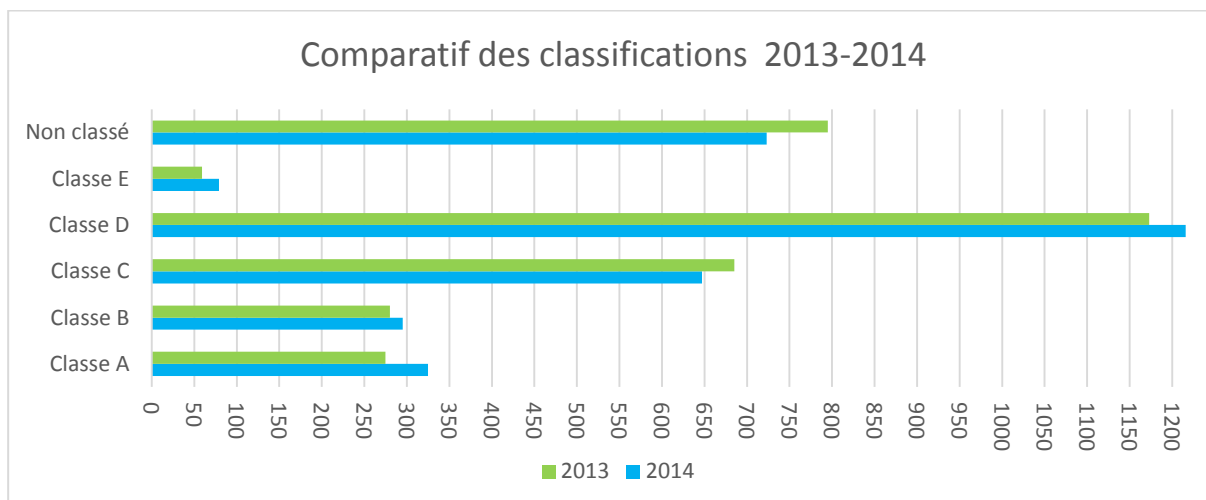
*4 journées de piquetage et 4 journées de réception de chantier ont eu lieu en 2014 ainsi que 2 réunions interspnc, 4 journées de formation (Sauveteurs Secouristes du Travail, passage caméra), 2 journées de test à la fumée, 15 réunions de travail (marché Espaces Verts, marché Maîtrise d'Œuvre, SAGA....) et 1 journée de test d'évaluation.*

✓ **Bilan général des classifications obtenues suite à la réalisation des contrôles diagnostics (2006-2014)**

	Noy	Ves	Dan	Baz	Gis	Bez	Ame	Auth	Guer	Heb	Msv	Neau	SDF	Sanc	Ber	Main	Total
Classe A	0	41	0	14	3	19	31	23	13	81	10	19	51	15	2	3	325
Classe B	0	29	3	15	1	38	16	26	5	25	5	57	36	12	6	21	295
Classe C	0	61	1	14	14	93	14	61	33	65	16	120	69	14	31	41	647
Classe D	2	136	9	31	16	164	15	48	25	88	36	350	85	24	81	106	1216
Classe E	0	1	1	2	3	9	3	2	0	4	1	6	11	0	3	33	79
Non classé	8	2	1	231	348	45	5	16	14	10	5	16	0	0	7	15	723
Total	10	270	15	307	385	368	84	176	90	273	73	568	252	65	130	219	3285

Les 723 dossiers non classés correspondent aux refus, absences, compteurs vert, réseaux collectifs et dossiers vides.

✓ **Comparatif des classifications 2013-2014**



✓ **L'entretien - Organisation de la compétence**

Le marché vidanges et entretiens attribué lors de la commission technique d'appel d'offres du 21 décembre 2012 à l'entreprise SARL HALBOURG située Rue de la Vallée 76890 SAINT-PIERRE-BENOUVILLE (Décision 2013007 du 18 janvier 2013) est toujours en cours.

**Rappel :** Le marché vidanges et entretiens (10-MP-2012) des installations d'assainissement non collectif pour le groupement de commandes des Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière, du Canton d'Etrépnay, des Andelys et de Epte-Vexin-Seine est un marché à bons de commandes en procédure adaptée, conclu sur la base de besoins annuels estimés, pour l'ensemble du groupement, compris entre le minimum et le maximum suivants :

Année	Montant minimum annuel en € HT	Montant minimum annuel en € HT
2013	5000	35000
2014	5000	35000
2015	5000	60000
2016	5000	60000

✓ **Tarifs des prestations vidanges et entretien appliqués en 2014**

Les tarifs vidange ont été augmentés en 2014 en raison du passage de la TVA de 7% à 10% (décision 2014094).

Les nouveaux tarifs appliqués sont :

	U	Prix redevance TTC perçues auprès des usagers	
Détail des articles figurant au BPU	F : forfait	Prgm TTC CDC	Urgence TTC CDC
<b>Vidange fosses toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches</b>			
0 litre a 1 000 litres	F	139	245
1 001 litres à 2 000 litres	F	153	245
2 001 litres à 3 000 litres	F	157	245
3 001 litres à 4 000 litres	F	161	245
4 001 litres à 5 000 litres	F	169	245
5 001 litres à 6 000 litres	F	177	245
Volume de l'ouvrage : > 6000 litres Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire en sus du forfait de 6000 litres	m <sup>3</sup>	14	14
<b>Vidange bac à graisses</b>			
Volume de l'ouvrage : < 250 litres	F	45	245
Volume de l'ouvrage : >250 litres	F	51	245
<b>Préfiltre extérieur à la fosse</b>			
Volume de l'ouvrage : < 250 litres	F	28	245
Volume de l'ouvrage : > 250 litres	F	28	245
Vidange nettoyage de poste de relevage Coût au m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	33	100
Vidange microstation d'épuration Coût au m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	33	45
Puisard ou puits d'infiltration Coût au m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	54	63
Curage et ou nettoyage sous pression des canalisations. Coût au mètre linéaire	ml	1	1
Mise en place de tuyaux supplémentaire au-delà de 50 mètres Coût au mètre linéaire au-delà de 50 mètres	ml	2	2
Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, impossibilité de réaliser l'opération, ...)	F	112	178

Ces prix tiennent compte du taux de TVA en vigueur à ce jour. Ils sont susceptibles d'être actualisés en fonction des variations du taux de TVA.

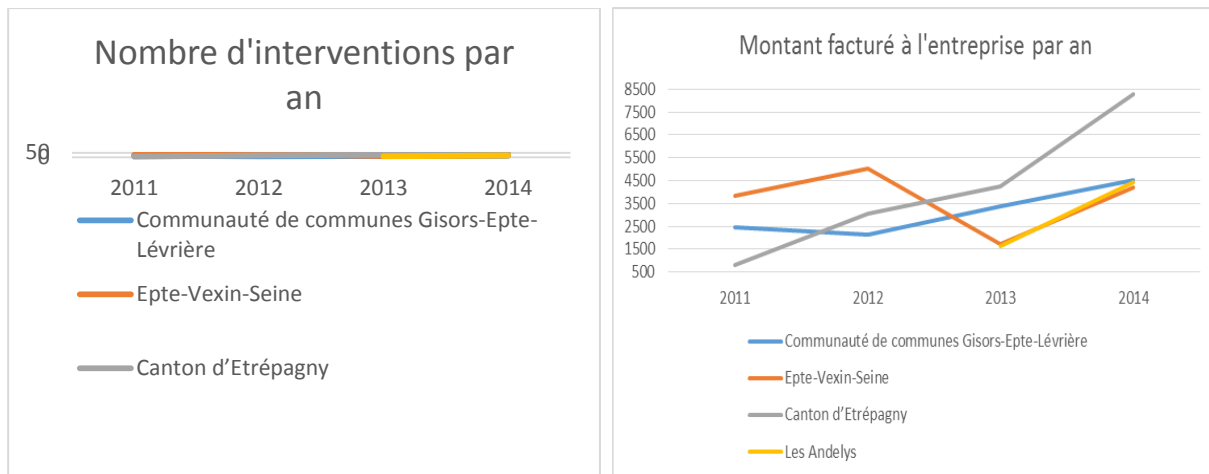
Ces prix comprennent :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire a chaque campagne d'entretien
- le déplacement sur le site d'intervention et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations de nettoyage
- le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres
- le nettoyage de l'ouvrage
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette)
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage et le mode de traitement
- l'établissement de la fiche d'intervention et du bordereau de suivi des matières de vidange

Les EPCI membres du groupement de commandes passent eux-mêmes leurs commandes et procèdent de ce fait, au paiement des factures.

Les dépenses pour la Communauté de communes Gisors Epte Lévrière seront imputées à l'article 611, budget annexe M49 SPANC du budget communautaire.

### ✓ **Détail des prestations réalisées en 2014**



Le minima de 5000 € HT du marché a été atteint comme les années précédentes.

### ✓ **La réhabilitation**

La Communauté de communes a choisi de prendre la compétence réhabilitation.

L'opération de réhabilitation a lieu uniquement dans les communes qui ont terminées leur zonage, le recensement et le classement des installations assainissement non collectifs.

#### **6.2.3 Les intervenants :**

##### ➤ **La Maîtrise d'Ouvrage :**

La Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière est Maître d'Ouvrage (délibération communautaire n°2005023 du 29 mars 2005 précisant que le SPANC assurerait la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Les frais de gestion du SPANC par installations à réhabiliter sont de 306, 00 € TTC.

##### ➤ **La Maîtrise d'Œuvre :**

Le marché public 02-MP-2012 à procédure adaptée passé selon les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour la Maîtrise d'Œuvre a été attribué au bureau d'étude SOGETI INGENIERIE suite à la décision n°2012009 pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Le montant total du marché est de 180.776,50 € TTC et sa durée est d'environ 3 années (2012, 2013, 2014 et partiellement 2015 pour l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR)).



Parmi les missions du Maître d'œuvre SOGETI INGENIERIE :

- animation des réunions publiques présentant l'opération de réhabilitation ;
- réalisation des études de filières (plan, devis...) ;
- suivi des travaux (visite de piquetage, suivi et réception des chantiers).

Les dépenses seront imputées à l'article 4581 (opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

Coût de la prestation par installations à réhabiliter : 380, 00 € TTC

Le marché public 02-MP-2012 se terminant en 2015, un appel d'offres pour le recrutement d'un nouveau bureau d'études a été lancé suite à la délibération N°2014092 du 23 septembre 2014.

Le marché 10MP2014 pour une mission de Maîtrise d'œuvre pour le groupement de commandes constitué de 4 EPCI dans le cadre des travaux de réhabilitation des installations ANC a été attribué en avril 2014 au bureau d'études **CONCEPT ENVIRONNEMENT**.

➤ **Les entreprises:**

L'appel d'offres pour le marché public 09-MP-2012 à procédure adaptée passé selon les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectif à bons de commande sans quantités minimum ni maximum a été publié en août 2013 puis en septembre 2013.

Le marché est alloti en 3 lots géographiques définis comme suit :

- **Lot n°1** : Vesly (zone 1), Guerny, Authevernes, Noyers, Neaufles-St Martin, Dangu.
- **Lot n°2** : Vesly (zone 2), Bazincourt-s-Epte, St Denis-le-Ferment, Bernouville, Bézu-St Eloi, Gisors.
- **Lot n°3** : Amécourt, Mainneville, Mesnil s/s Vienne, Hébécourt, Sancourt.

Le marché a été attribué à l'entreprise BENARD TP suite à la décision 2012064.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il sera reconductible par période de 1 an (à sa date anniversaire), dans la limite de 2 reconductions, par accord tacite.

Les dépenses seront imputées à l'article 4581 (opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

➤ **Constat d'Huissier:**

Pour ce second marché, il a été décidé que l'entreprise ferait appel à l'huissier de justice de son choix.

Maître DELBE Cédric a donc été retenu par l'entreprise BENARD TP, huissier de justice à LOUVIERS.

Sa prestation est facturée 198 € TTC sur la fiche financière fournie aux particuliers.

➤ **Les financeurs :**

L'opération de réhabilitation est subventionnée jusqu'à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 10% par le Conseil Départemental 27.

➤ **Les administrés concernés :**

L'opération de réhabilitation basée sur le volontariat concerne les particuliers dont les installations sont classées en D et en E.

**6.2.4 Résumés des tranches de réhabilitation réalisés avec le bureau d'études SOGETI :**

↳ **Tableaux récapitulatif des études et des travaux réalisés de 2012 à 2014**

	Nbre d'invités	Nbre d'étudefaites	%	Nbre travaux faits	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont	
<b>4ème réunion publique du 24 septembre 2012 Tranche 4 Etude 2012 Travaux 2013</b>	Neaufles	1	<b>54</b>	<b>36,00%</b>	<b>37</b>	<b>68,52%</b>	<b>24,67%</b>
	Hébécourt	2					
	Sancourt	1					
	Authavernes	2					
	Bézu St Eloi	1					
	Vesly	138					
	St Denis le F	3					
	Guerny	2					
	<b>Total</b>	<b>150</b>					

	Nbre d'invités	Nbre d'étudefaites	%	Nbre travaux faits	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont	
<b>5ème réunion publique du 10 septembre 2013 Tranche 5 Etude 2013 Travaux 2014</b>	Amécourt	19	<b>40</b>	<b>8,64%</b>	<b>20</b>	<b>77,50%</b>	<b>6,70%</b>
	Authavernes	47					
	Bazincourt sur Epte	4					
	Bézu St Eloi	7					
	Dangu	8					
	Guerny	25					
	Giisors	21					
	Hébécourt	87					
	Les Noyers	2					
	Mesnil-sous-Vienne	31					
	Neaufles	2					
	Sancourt	16					
	St Denis le F	79					
	Vesly	115					
	<b>Total</b>	<b>463</b>					

**Remarque :** 20 chantiers ont été réalisés en 2014 par l'entreprise BENARD TP et suivi par le bureau d'études SOGETI sur les 33 prévus en raison de la coupe budgétaire du budget de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les subventions des réhabilitations des assainissements non collectifs.

Les 13 chantiers restants ont été reportés en 2015.

	Nbre d'invités	Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux faits	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
<b>6ème réunion publique du 29 septembre 2014 Tranche 6 Etude 2014 Travaux 2015</b>	Amécourt	12	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Authevernes	9				
	Bazincourt sur Epte	4				
	Bézu St Eloi	6				
	Dangu	8				
	Guerny	20				
	Gisors	15				
	Hébécourt	84				
	Les Noyers	2				
	Mesnil-sous-Vienne	31				
	Neaufles	2				
	Sancourt	17				
	St Denis le F	71				
	Vesly	107				
	<b>Total</b>	<b>388</b>				

↳ **Bilan financier des études réalisées en 2014:**

Facturation Etudes

<i>Phase</i>	<i>126,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>142,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>Total Général</i>
5	3	378,00 €	37	5 254,00 €	5632,00 €

↳ **Bilan financier des travaux réalisés en 2014:**

	<i>Nombre d'installations réceptionnées en 2014</i>	<i>Montant payé par la CDC aux entreprises</i>
<i>Phase 3</i>	<b>20</b>	<b>211.897,73 €</b>

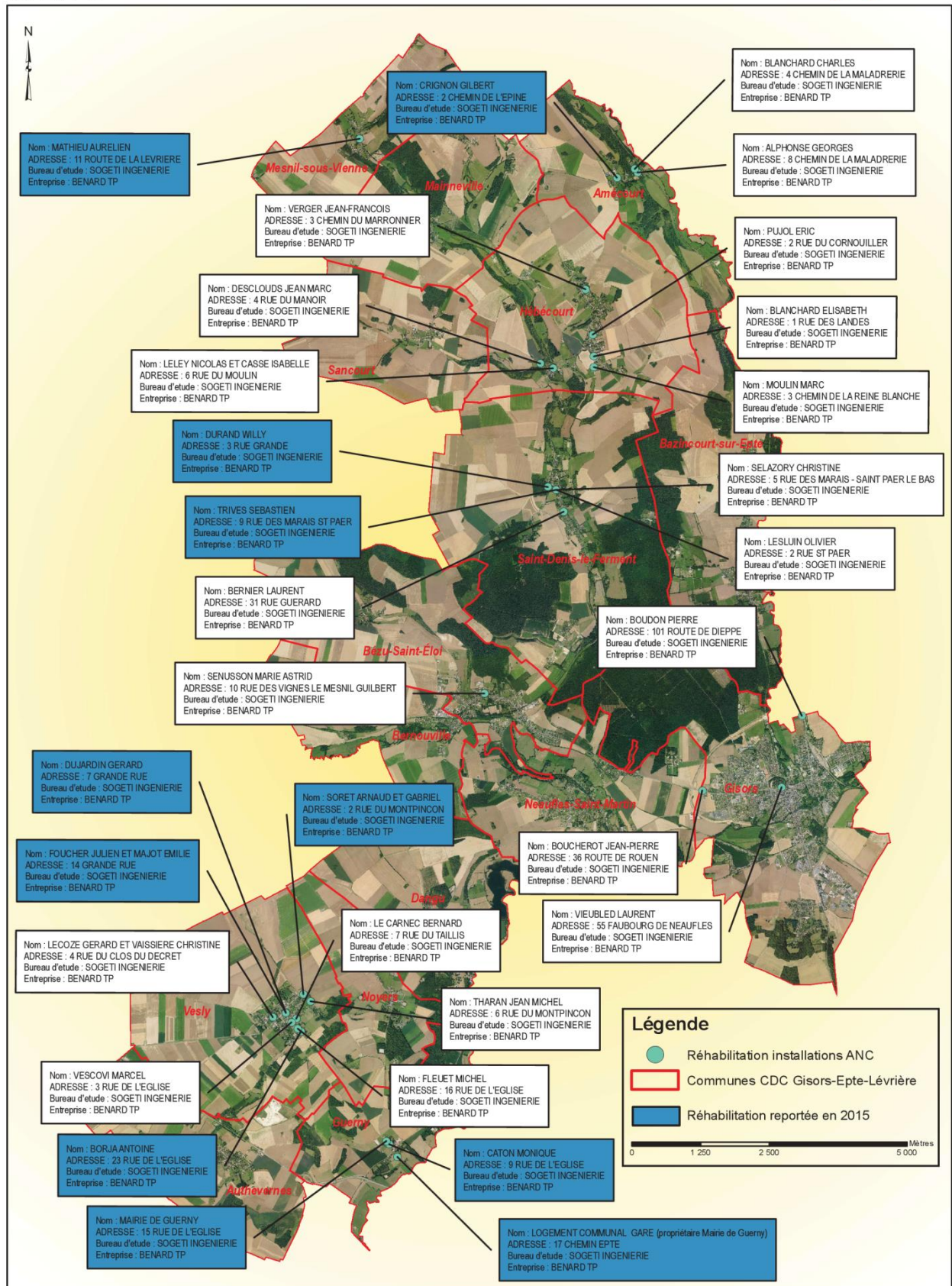
↳ ***Bilan financier globales des études et des travaux réalisées en 2014 avec l'entreprise SOGETI:***

Coût des études facturées par SOGETI sur la période 2012-2014 :	34 492,90 €
Subventions attendues AESN :	20 695,74 €
Subventions attendues CG27 :	3 449,29 €
Participations des usagers :	17 526,00 €
<b>Excédent réalisé sur les études 2012/2014 :</b>	<b>7 178,13 €</b>

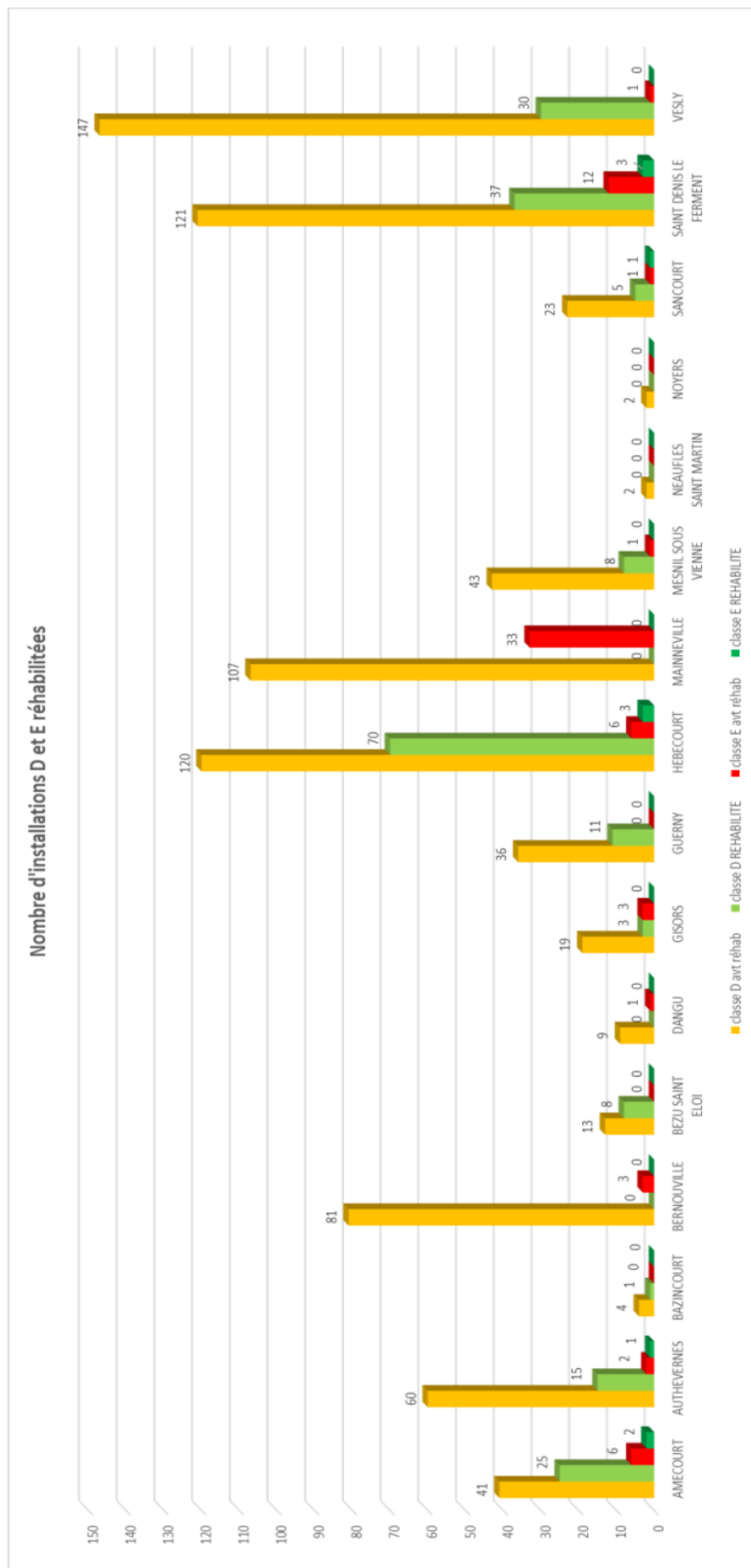
Coût des travaux facturés par SOGETI et Bénard TP sur la période 2014 (20 travaux) :	211.897,73 €
Subventions attendues AESN :	127.138 €
Subventions CG27 :	15.338 €
Participations des usagers :	69.463,59 €
<b>Excédent réalisé sur les travaux 2014 :</b>	<b>41,86 €</b>

**↳ Cartographie des installations réhabilitées en 2014:**

**Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en 2014.**



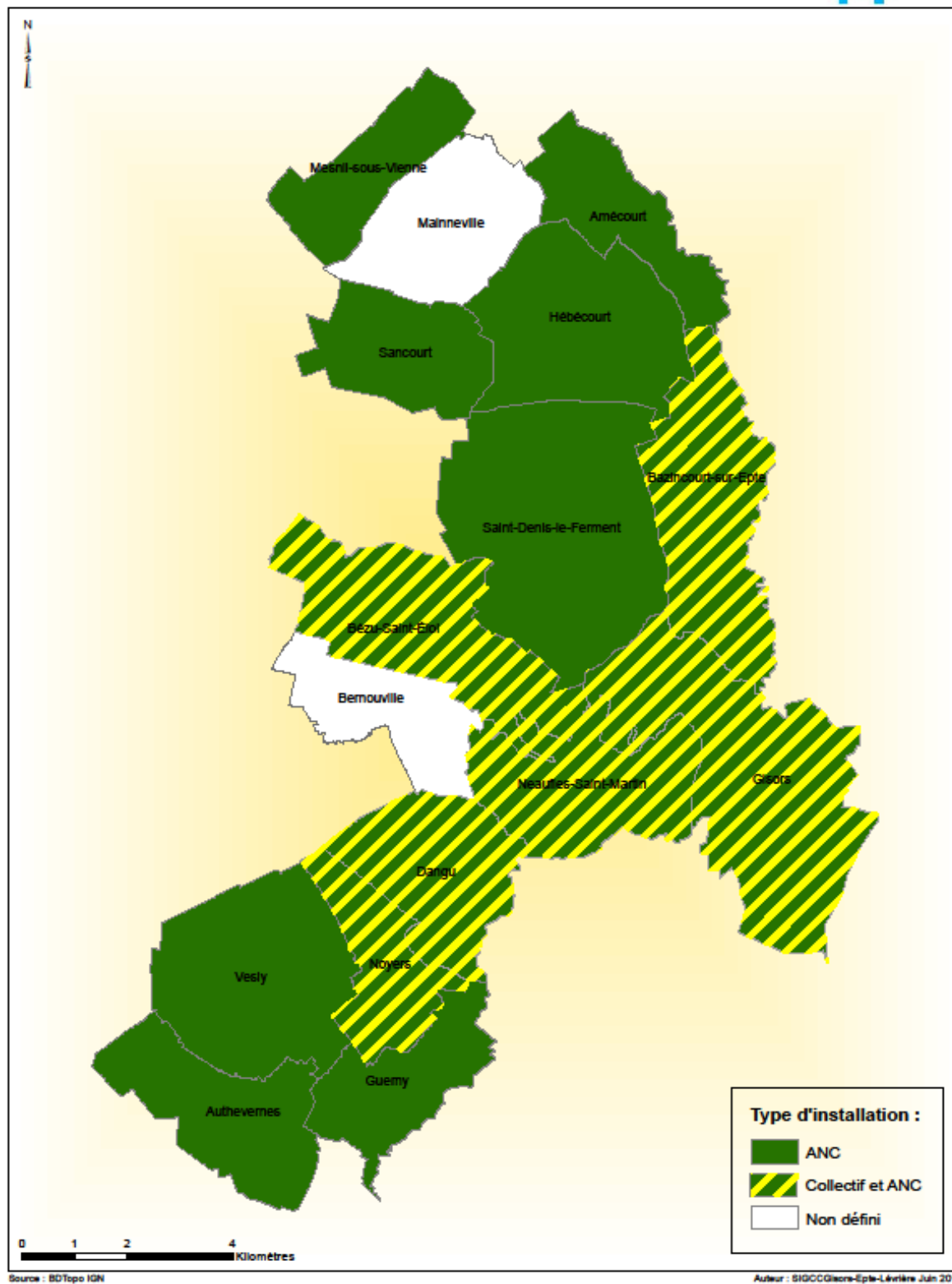
✓ Bilan des réhabilitations réalisées par communes jusqu'en 2014



## 6.2.5 Le zonage

↶ Tableau récapitulatif des zonages des 16 communes de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière :

### Type d'assainissement principal



Les communes zonées en collectif possèdent quelques zones d'habitation en assainissement non collectif :



- **BAZINCOURT SUR EPTÉ** : MME VAILLANT, relais de chasse route de Bazincourt, M BARBAUD chemin des Ursulines, M et MME LAGACHE chemin de la râpée, M BERGERON château de la râpée, M ROGE, le râpée, M FOURNIER, le haras de la râpée, M DE SUTTER la fausse à la fraude, M DUBUS route de Sainte-Marie sont en ANC.

- **BEZU-SAINT-ELOI** : Seuls le Mesnil Guilbert, la rue François Lucas et la rue du Moulin à Tarn est en ANC.

- **DANGU** : Seuls M BOULY Marc au 31 Rue du Fond de l'Aulnaie, M LECOQ Gabriel au 3 ANCIEN HARAS DU FOND DE L'AULNAIE, M POZZO DI BORGIO Reynier aux 2 Rue de la Porte des Champs, Le Boulingrin, Château de Dangu, Le Petit Château de DANGU, 36 Rue Gladiateur, M POZZO DI BORGIO ALEXANDRE au 45 CHEMIN VICINAL N°5, M REVERT Jean Pierre au 3 rue de la Porte des Champs sont en ANC.

- **GISORS** : En ANC, quelques habitations sur la route de Rouen, au niveau du faubourg de Neaufles, de la route de Paris, des Cotes Vieilles, et le camping de la Ferme de Vaux.

- **NEAUFLES-SAINT-MARTIN** : Seuls les Louveaux (M GALICIER), dernière maison dans la vallée M et MME CASTANON, Chemin Noir M et MME HERBRETEAU ET STE VABEL, Chemin de Grainville M Le Père de Graveron et M NEELS, Route de Rouen, M CAVE Michel sont en ANC.

- **NOYERS** : M VALET JEAN MICHEL Ferme de NAINVILLE est en ANC.

## ✓ **Tarification de l'assainissement et bilan financier global**

### ⇒ **Tarification de l'assainissement**

Le financement du Service public d'assainissement non collectif doit être assuré par l'institution d'une redevance (art. R2224-19 du Code général des collectivités territoriales), contrepartie du service rendu, constitué par l'accomplissement de la mission de contrôle et, le cas échéant, d'entretien.

L'ensemble des tarifs des contrôles a été fixé par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2007.

Chaque service rendu fait l'objet d'un rapport de visite. Chacune des prestations est facturée au service rendu.

**Une régie SPANC a été créée en 2014 (arrêté du N°2014005)** permettant aux particuliers de régler directement aux techniciens du SPANC les redevances correspondant aux prestations réalisées.

Le paiement peut être réglé par chèque ou par espèces.

En 2010, une redevance annuelle de 27,00 € TTC levée par les délégataires d'eau potable pour le compte du service Assainissement Non collectif de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière afin de le financer, avait été mise en place.

Le montant de cette redevance a été augmentée en 2014 (délibération 2014138) pour :

- pallier aux frais engendrés par la reprise d'éléments n'étant pas couverts ni au titre de la garantie de parfaite achèvement ni par la garantie décennale pour les installations réhabilitées ;
- permettre au Trésor Public d'engager les poursuites pour le non-paiement auprès des usagers
- pour s'aligner sur les redevances des collectivités voisines.

**Cette augmentation prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

## ⇒ **Présentation des différentes redevances**

### **Les redevances pour le contrôle diagnostic de l'existant :**

- ✓ Diagnostic seul : 39,00 € TTC

Lors de la visite de contrôle diagnostic et si l'installation nécessite des travaux, AMODIAG ENVIRONNEMENT (prestataire pour le SPANC) proposait la réalisation du projet de réhabilitation.

### **La redevance pour le contrôle de bonne conception et d'implantation :**

- ✓ 57,00 € TTC (sauf pour les particuliers qui ont fait réaliser le projet de réhabilitation par AMODIAG suite aux visites de contrôle diagnostic).

### **La redevance pour le contrôle de bonne exécution :**

- ✓ 78,00 € TTC le contrôle de bonne exécution qui est réalisé avant le remblaiement des ouvrages d'assainissement non collectif lors d'une installation d'une filière neuve.

### **La redevance pour le contrôle d'une installation existante dans le cadre de la vente de bien immobilier :**

- ✓ 39,00 € TTC.

### **La redevance annuelle prenant en compte les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien :**

- ✓ 27,00 € TTC répercutés sur les factures d'eau potable soit 13,50 € TTC par facture d'eau potable.

La convention entre la Mairie de GUERNY et la Lyonnaise des Eaux a été renouvelé par la Délibération 2014137 pour la levée de la redevance de 30€ sur la facture d'eau potable pour le compte de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

### **Les études de filière :**

Le coût des études a été réactualisé en 2011 en raison de la réactualisation des frais de Maîtrise d'œuvre de 5% (**Dcs-2011015**).

- ✓ **126 euros TTC** au lieu de 120 euros TTC pour les usagers ayant fait l'objet d'une étude APS avec AMODIAG Environnement dans le cadre du contrôle de diagnostic existant ;

**142 euros TTC** au lieu de 135 euros TTC pour les usagers n'ayant pas fait l'objet d'une étude APS avec AMODIAG Environnement.

## ⇒ Bilan financier global

Le Compte administratif 2014 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes voté et approuvé le 14 avril 2015, fait apparaître les éléments suivants :

<b>RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SPANC</b>						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	254 349,86			240 761,47	254 349,86	240 761,47
Opérations de l'exercice	264 518,90	364 874,58	146 389,16	125 798,86	410 908,06	490 673,44
<b>TOTAUX</b>	<b>518 868,76</b>	<b>364 874,58</b>	<b>146 389,16</b>	<b>366 560,33</b>	<b>665 257,92</b>	<b>731 434,91</b>
Résultats de clôture		<b>-153 994,18</b>		<b>220 171,17</b>		<b>66 176,99</b>
Restes à réaliser	21 024,00	207 203,00	0,00		21 024,00	207 203,00
vir de la section de fonct					0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>539 892,76</b>	<b>572 077,58</b>	<b>146 389,16</b>	<b>366 560,33</b>	<b>21 024,00</b>	<b>207 203,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>32 184,82</b>		<b>220 171,17</b>	<b>686 281,92</b>	<b>938 637,91</b>
				-		
			<b>EXCEDENT NET</b>	<b>252 355,99 €</b>		
			excédent net 2013 =	<b>240 761,47 €</b>		
			<b>soit un gain de</b>	<b>11 594,52 €</b>		

### Les principales dépenses sont :

- Les frais liés à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 215.571,53 € réalisés en 2014 (paiement des entreprises, frais de maîtrise d'œuvre ...) et 8.976 € de restes à réaliser concernant les travaux du programme 2014.
- Les frais de facturation des communes (Guerny et Dangu) et de Véolia de la redevance de service de 30 € pour un montant de 10.451,05 €.
- Le contrat de vidange avec la société HALBOURG pour 7.774,80 €

### Les principales recettes sont :

- Les recettes liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 34.653,19 € titrées en 2014 concernant le programme de travaux 2014 qui représentent les participations des particuliers ainsi que les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure. Toutes les subventions n'ayant pas été payées sur l'exercice 2014, des restes à réaliser ont été inscrits pour un montant de 203.538€
- Les redevances de service de 27 € pour 86.033,36 €
- Les redevances d'assainissement pour divers contrôles, dans le cadre d'une vente ou pour les refacturations de vidange pour 28.443,50 €

## 6.2.6 Les espaces verts

### ✓ Sites et prestataires

Le marché 01MP2014 relatif à l'Entretien des Espaces Verts a été lancé le 21 février 2014 pour s'attacher les services d'un prestataire pour procéder à l'entretien des espaces verts pour les années 2014 à 2017 sur les sites cités ci-dessous.

Ce marché a été conclu pour un montant minimum annuel de 5000 € HT et pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT et a été attribué le 20 mars 2014 à l'entreprise CREAVERT CŒUR DU VEXIN située 4000 Route de Neufchâtel – Le nouveau monde 76230 QUINCAMPOIX.

La durée du marché est de un an reconductible 3 fois soit une durée maximale de 3 ans. Il commence dès la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014.

### ✓ Dépenses et interventions par sites pour l'année 2014 :



PLANNING D'INTERVENTIONS ESPACES VERTS 2014 LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES				
PERIODE	INTERVENANT	PRESTATION ENTRETIEN ESPACES VERTS	Nombre de passages	Coût de l'intervention HT
JUIN				
dates d'intervention				
05-juin	CREAVERT	TAILLE DES ARBUSTES/DES THUYAS/DES ARBUSTES REMPANTS	1	250,00 €
			TOTAL	250,00 € HT 300,00 € TTC

PLANNING D'INTERVENTIONS ESPACES VERTS 2014 AIRE D'ACCUEIL				
PERIODE	INTERVENANT	PRESTATION ENTRETIEN ESPACES VERTS	Nombre de passages	Coût de l'intervention HT
MAI				
dates d'intervention				
22-mai	CREAVERT	FAUCHAGE/BALAYAGE DES ALLES/ DEHERBAGE	1	1 350,00 €
JUIN				
dates d'intervention				
16-juin	CREAVERT	FAUCHAGE/BALAYAGE DES ALLES/ DEHERBAGE	1	550,00 €
JUILLET				
dates d'intervention				
08-juil	CREAVERT	FAUCHAGE + RAMASSAGE + BALAYAGE DES ALLEES + DESHERBAGE MANUEL	1	550,00 €
			TOTAL	2 450,00 € HT 2 940,00 € TTC

INTERVENTIONS ESPACES VERTS 2014 ZAC DU MONT DE MAGNY				
PERIODE	INTERVENANT	PRESTATION ENTRETIEN ESPACES VERTS	Nombre de passages	Coût de l'intervention HT
<b>AVRIL</b>				
dates d'intervention				
29-avr	CREAVERT	TONTE DU GAZON ET ENLEVEMENT / BALAYAGE DES ALLEES	1	1 590,00 €
<b>MAI</b>				
dates d'intervention				
06-mai	CREAVERT	TONTE DU GAZON ET ENLEVEMENT / BALAYAGE DES ALLEES	1	1 090,00 €
22-mai	CREAVERT	FAUCHAGE / BALAYAGE DES ALLEES / DESHERBAGE MANUEL	1	
<b>JUILLET</b>				
dates d'intervention				
08-juil	CREAVERT	DECHETS VERTS / DESHERBAGE MANUEL	1	1 090,00 €
21-juil	CREAVERT	TONTE DU GAZON / FAUCHAGE ET NOUE / BALAYAGE DES ALLEES / RAMASSAGE DES FEUILLES	1	
<b>AOUT / SEPTEMBRE</b>				
dates d'intervention				
25-août	CREAVERT	TONTE DU GAZON / FAUCHAGE ET NOUE / BALAYAGE DES ALLEES / RAMASSAGE DES FEUILLES	1	1 090,00 €
8-sept.				
dates d'intervention				
<b>PAS D'INTERVENTION</b>				
<b>OCTOBRE</b>				
dates d'intervention				
20-oct	CREAVERT	TONTE DU GAZON ET ENLEVEMENT / BALAYAGE DES ALLEES	1	1 090,00 €
Montant total				5 950,00 € HT
				7 140,00 € TTC

✓ **Bilan financier l'année 2014 :**

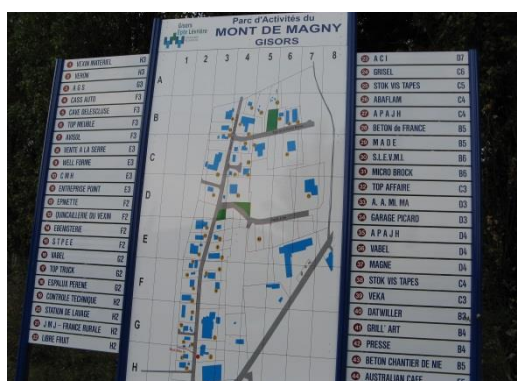
SITES	BUDGET PREVU EN 2014 (TTC)	REALISE (TTC)	RESTANTS (TTC)
Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière	1.000 €	300 €	700 €
Crèche « Capucine »	1.700 €	1.368 €	332 €
ZAC du Mont de MAGNY	7.140 €	7.140 €	0 €
Aire d'accueil des gens du voyage	2.000 €	2.940 €	0 €* (déficit de 940 € TTC)
<b>Budget total ESPACES VERTS</b>	<b>11.840 €</b>	<b>11.748 €</b>	<b>92 €</b>

\* Déficit au niveau de l'Aire d'accueil de 940 € TTC.

✓ **Bilan global :**

Au vu des prestations de l'entreprise CREAVERT, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière n'a pas renouvelé le marché à la fin de la première année.

## 6.3 Développement Économique sur la ZAC communautaire du Mont de Magny

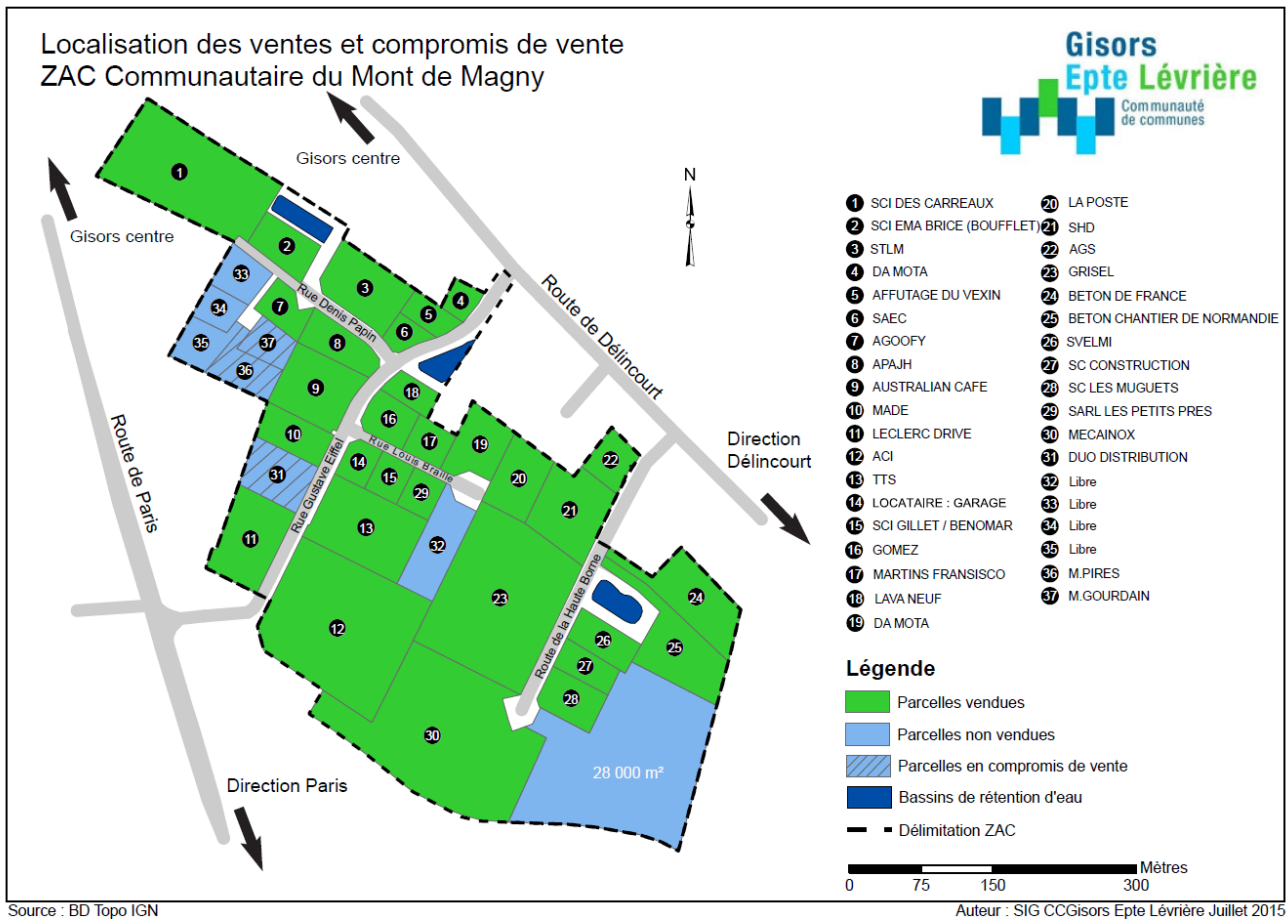


- Poursuite de la politique de réduction du prix de terrains sur la ZAC du Mont de Magny en fonction du nombre d'emplois créés à l'hectare selon le barème suivant :

Emplois créés/ha	% de réduction
Transfert sans création	0
1 à 5 emplois	10
6 à 10 emplois	20
11 à 20 emplois	25
21 à 30 emplois	30
31 à 40 emplois	35
41 à 50 emplois	40
+ de 50 emplois	50

- Reconduction en 2014 du partenariat avec Eure Expansion (Agence de développement économique du Conseil Départemental de l'Eure) avec la tenue de permanences économiques à la Communauté de communes dédiée à aider les entreprises/artisans dans leurs démarches diverses ;
- Organisation pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive en 2014 d'une Eure du Business délocalisée à Gisors en partenariat avec Eure Expansion, le BNI, le Girgec la Ville de Gisors : près de 200 partenaires économiques ont été rassemblés
- **Un Bilan 2014 sur la ZAC communautaire du Mont de Magny mettant en exergue :**
  - Une ZAC du Mont de Magny d'une surface totale de 225 294 m<sup>2</sup> répartie en 182 249 m<sup>2</sup> de surfaces cessibles (soit 81 %) et 43 045 m<sup>2</sup> de voiries et espaces verts (19%) ;
  - Une opération de ZAC communautaire qui est subventionnée pour l'achat de terrains et les travaux par le Département de l'Eure (24.86%), la Région (14.36%) et l'Etat au travers de la DDR (24%), la condition indispensable étant que cette ZAC soit portée par une entité communautaire (c'est ce qui explique pourquoi la Communauté de communes a récupéré cette compétence de la Ville de Gisors, à défaut, il n'y avait pas de subvention possible) ;
  - Des recettes de cession de terrain au titre de 2014 de 320 018 € HT (127 900 € HT réparties en 2012) comprenant l'encaissement des prix de vente de 2 terrains pour 22 264 m<sup>2</sup> (Sté TTS/SCI VENDOME, Sté Mecainox) et des acomptes sur 2 compromis de vente pour 5 800 m<sup>2</sup> (Duodistribution, Energies distribution) ;
  - Une situation de trésorerie annuelle au 31/12/2014 de - 204 869 € (contre - 427 616 en 2013) qui s'améliore ; toutefois, avec le remboursement de l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne en 2015 de 200 000 €, le solde de trésorerie à fin 2015 devrait être porté à - 477 782 € € ;

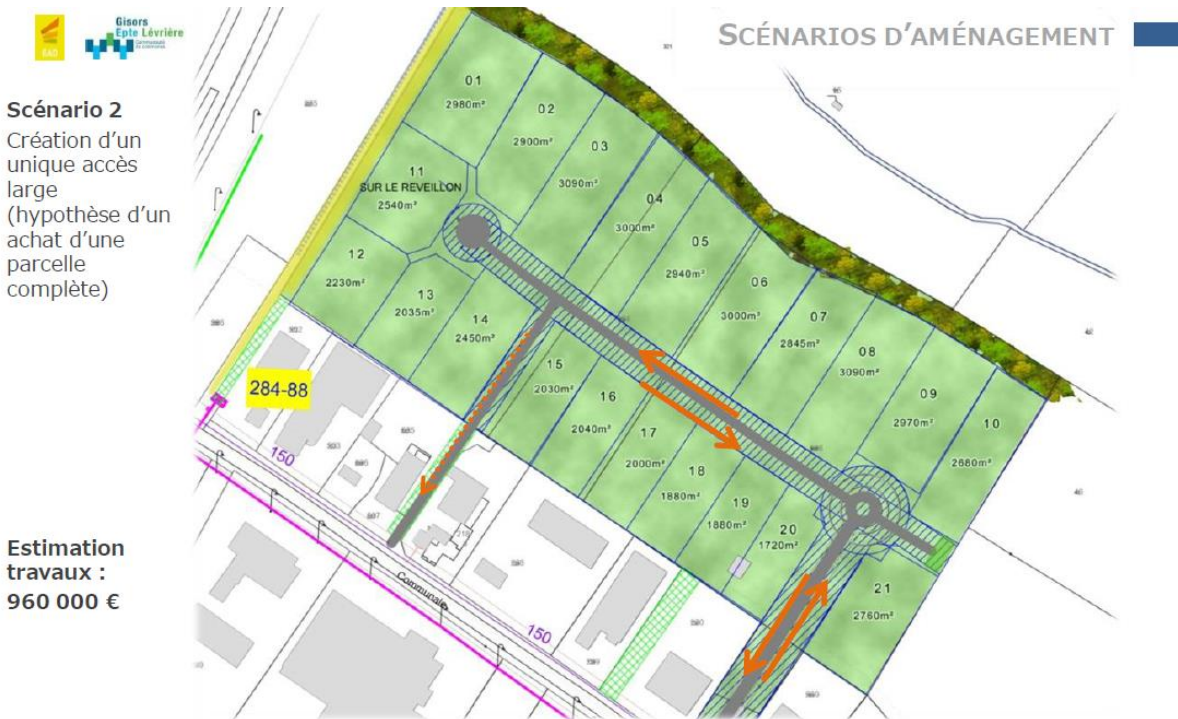
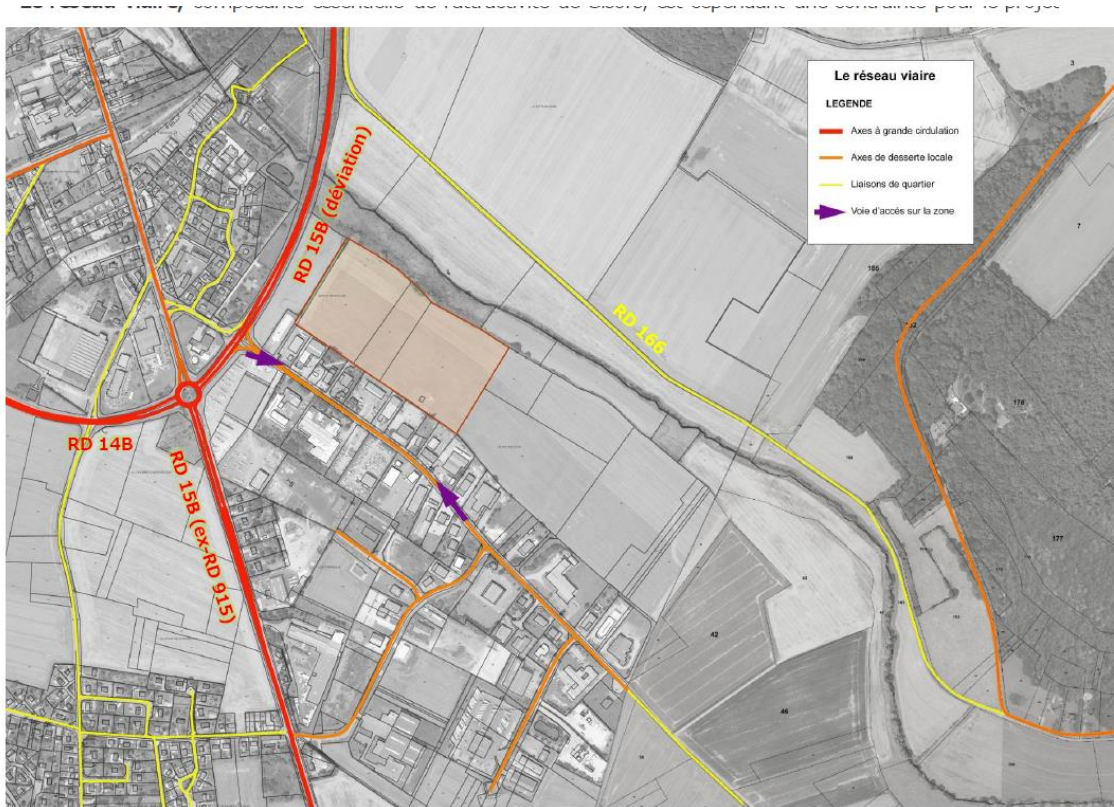
- Un bilan prévisionnel en fin d'opération estimé à 4 042 829 € HT en prenant en compte l'arrêt de la concession d'aménagement à août 2017 et en prenant l'hypothèse que la grande parcelle de 28 000 m<sup>2</sup> ne serait pas vendue mais cédée à la Communauté de communes pour un prix de 397 592 € HT ; cette hypothèse a des conséquences sur les dépenses de travaux, d'honoraires et de frais divers qui se trouvent diminués de 84 233 € HT ; parallèlement le montant des études d'extension ayant été également revu à la baisse (-91 640 €).
- Des entreprises de taille plus conséquentes qui sont venues s'implanter dernièrement sur la ZAC communautaire du Mont de Magny (Centre de tri postal, Leclerc Drive, Gomez and Sanz, Meca-Inox...);
- La disponibilité d'une seule grande parcelle appelée à être découpée (28 000 m<sup>2</sup>)



**NB : La Communauté de communes gère l'entretien des espaces verts de la ZAC du Mont de Magny pour une dépense de l'ordre de 7 000 € en 2014 et 1 000 € d'indemnisation versée à la Ville de Gisors pour l'entretien du bassin de rétention situé à la croisée de la Rue Gustave Eiffel/Rue de Delincourt.**



- Une étude pour une extension de la ZAC communautaire du Mont de Magny qui a été engagée et estimée à 2 067 000 € HT (attente des réponses des financeurs que sont le Département, la Région, l'Etat)



## 6.4 Politique de Logement et de Cadre de Vie (Gens du Voyage)

### ➤ Les tarifs en 2014 :

- *Le coût journalier d'occupation d'un emplacement est fixé à 2,73 € ;*
  - *Le coût journalier d'occupation temporaire, en dehors des emplacements équipés, est fixé à 1,64 € ;*
  - *La facturation du mètre cube d'eau fournie est fixée à 5,11 € ;*
  - *La facturation du kilowattheure est fixée à 0,19 €.*
- **Modification du règlement intérieur de l'Aire d'accueil par délibération n° 2014023 en date du 11 février 2014. La période de fermeture annuelle est maintenue à 2 semaines (première quinzaine de juillet) pour la réalisation des maintenances techniques. Tous les articles relatifs aux absences du gardien-régisseur ont été adaptés en tenant compte de la création d'un poste de suppléant au gardien-régisseur dans le cadre d'un dispositif « emploi d'avenir ».**
- **Renouvellement de l'avenant (avenant n° 9) avec l'Etat pour les aides concernant l'aire d'accueil sise 18 route de Bazincourt, permettant de percevoir annuellement 31 788 € (soit 2 649 € par mois sur 12 mois d'ouverture) ;**
- **Travaux engagés sur l'aire d'accueil en 2014 en termes de maintenance et d'amélioration**

entreprise	nature	montant ttc
CREAVERT	entretien annuel des berges et fascine coupe de végétation	2 940,00
Entreprise ETIENNE	clôtures en treillis soudé remplacement des anciens treillages	7 548,60
SOS Nuisibles	dératisation	712,53
NEELS	vidange puits de relèvement	1 128,00
DEBRAY	entretien pompes de relèvement	1 008,91
NEELS	entretien vidange évacuation du déshuileur débourbeur	1 044,00
	<b>total</b>	<b>14 382,04</b>

- **Nombre de personnes accueillies au total sur l'aire en 2014 : occupation de l'aire à 100 % correspondant à la présence de 50 à 60 personnes.**

Concernant les encaissements, il est à noter que la section fonctionnement 2014 de la compétence « Aire d'accueil pour gens du voyage » a été **déficitaire** à hauteur de 10 847,00 € pour un montant total d'encaissements des résidents de 22 420,74 €.

- **Abandon du projet de création d'une aire d'accueil route de Boury à Gisors par délibération n°2014139 du 16 décembre 2014.**

## 6.5 Sports et de Loisirs (Gymnase, piscine, Voie Verte)

### 6.5.1 Fonds de concours pour les gymnases de Gisors

- Poursuite du versement par la Communauté de communes à la Ville de Gisors d'un fonds de concours globalisé pour l'indemnisation de l'utilisation des gymnases pendant le temps scolaire (fonds 2014 versé : 45 694.71 €) ;

### 6.5.2 Aquavexin : le Centre aquatique communautaire

- Ouvert depuis le 21 janvier 2009, Aquavexin est financé à parité par les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et Vexin-Thelle et a été confié par une délégation d'affermage de 10 ans à Espace Récréa (Coût de construction HT : 10 267 049 € HT financé avec 6 000 000 € d'aides des Conseils Régionaux Picardie et Haute-Normandie et des Conseils Généraux de l'Eure et de l'Oise) ;
- Coût 2014 pour la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (dont la location des bassins pour les scolaires et le remboursement d'emprunt sur l'investissement) : 395 727 €



- Ouverture en année pleine de la salle Fitness permettant l'élargissement de la gamme d'Activités Forme au public avec plus de 60 cours par semaine (aquafitness, Zumba, le Body Pump,...)

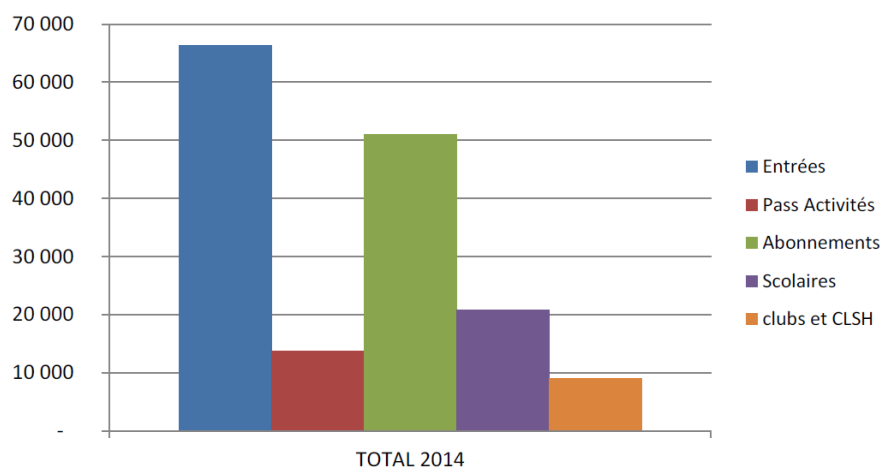


- Chiffres et indicateurs clés de l'année 2014

160 873 fréquentation total de l'établissement  
20 844 nombre de scolaires accueillis  
504 fréquentation moyenne en Aquasport  
312 fréquentation moyenne en cours de fitness  
817 nombre d'abonnés à fin 2014

	Entrées	Pass Activités	Abonnements	Scolaires	clubs et CLSH	TOTAL
JANVIER	2 954	1 372	3 845	2 909	1 005	12 085
FEVRIER	6 725	1 377	3 966	2 526	759	15 353
MARS	5 927	1 332	4 901	1 657	917	14 734
AVRIL	5 802	1 235	4 542	1 868	988	14 435
MAI	5 079	1 247	4 397	2 429	574	13 726
JUIN	5 044	1 276	4 745	2 249	1 022	14 336
JUILLET	9 472	583	2 989	-	603	13 647
AOÛT	9 618	472	2 807	-	256	13 153
SEPTEMBRE	5 233	1 136	5 527	1 248	699	13 843
OCTOBRE	6 814	1 347	5 977	1 743	969	16 850
NOVEMBRE	3 443	1 369	4 020	2 450	758	12 040
DECEMBRE	181	941	3 315	1 765	469	6 671
<b>TOTAL 2014</b>	<b>66 292</b>	<b>13 687</b>	<b>51 031</b>	<b>20 844</b>	<b>9 019</b>	<b>160 873</b>
TOTAL 2013	70 173	12 829	40 402	26 205	10 714	160 323
TOTAL 2012	68 611	12 846	38 772	27 389	8 997	156 615
TOTAL 2011	67 858	16 729	39 055	26 817	12 045	162 504
TOTAL 2010	62 143	14 899	31 723	24 312	11 490	144 567
TOTAL 2009	77 896	12 107	27 700	22 950	9 040	149 693

### REPARTITION DE LA FREQUENTATION 2014 PAR CATEGORIE





EVOLUTION DES RECETTES COMMERCIALES TTC DEPUIS LA GESTION RECREA

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Recettes commerciales</b>	961 556 €	895 710 €	945 551 €	948 369 €	946 910 €	1 042 933 €

AQUAVEXIN	2009	2010	2011	2012	2013	2014	CONTRACTUEL ANNEE 6	CONTRACTUEL ANNEE 6 INDEXE
<b>TOTAL CA</b>	<b>1 104 976</b>	<b>1 127 525</b>	<b>1 205 912</b>	<b>1 258 335</b>	<b>1 178 080</b>	<b>1 199 370</b>	<b>1 081 651</b>	<b>1 278 750</b>
<b>TOTAL DES CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>1 077 353</b>	<b>1 160 639</b>	<b>1 182 261</b>	<b>1 224 750</b>	<b>1 238 362</b>	<b>1 283 214</b>	<b>1 031 651</b>	<b>1 219 638</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>27 623</b>	<b>-33 114</b>	<b>23 651</b>	<b>33 585</b>	<b>-60 282</b>	<b>-83 844</b>	<b>50 000</b>	<b>59 111</b>
<b>Rémunération de l' exploitant</b>	<b>49 967</b>	<b>54 668</b>	<b>56 634</b>	<b>57 948</b>	<b>57 990</b>	<b>59 111</b>	<b>50 000</b>	<b>59 111</b>
<b>RESULTAT APRES REMUNERATION DE L' EXPLOITANT</b>	<b>-22 344</b>	<b>-87 782</b>	<b>-32 983</b>	<b>-24 363</b>	<b>-118 272</b>	<b>-142 955</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

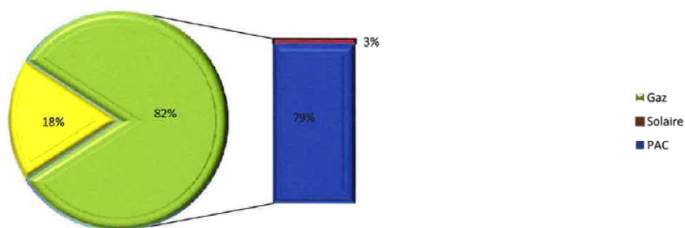
	2013	2014	Variation N-1
<b>Eau (en m3)</b>	18 489	17 131	-7%
<b>Electricité (en kWh)</b>	1 077 147	1 212 992	+ 12%
<b>Gaz (en m3)</b>	68 592	28 718	-58%

# LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Evaluation du taux d'ENR du centre aquatique du Vexin 2014

Energie NON Renouvelable		Energie Renouvelable		
Index compteur Gaz		Index compteur Solaire	Index compteur élec PAC	Index Compteur Chaleur PA
06/01/2014	19 882,00 € m <sup>3</sup>	97,24 € MWh Utiles	42 658,70 € kWh Utile	2 258,64 € MWh Utiles
05/01/2015	48 600,00 € m <sup>3</sup>	132,00 € MWh Utiles	63 988,70 € kWh Utiles	3 357,48 € MWh Utiles
Delta	28 718,00 € m <sup>3</sup>	34,76 € MWh Utiles	21 330,00 € kWh Utiles	1 098,84 € MWh Utiles
coeff conversion moyen	11,50 € kWh PCS / m <sup>3</sup>	<b>COP 51,52 €</b>		
PCI / PCS	0,90 €			
Rendement de l'installation	0,85 €			
Soit	252,65 € MWh Utiles d'énergie NON renouvelable	Soit 1 133,60 € MWh Utiles d'énergie renouvelable		
Soit	18% de consommation d'énergie NON renouvelable	82% de consommation d'énergie renouvelable		
		soit 234 tonnes co2 non rejetées		
		Gaz GN rejet a l'atmosphère		206,00 € grCO2/kwh
		données fournies par ADEME		

Répartition Consommation énergie Piscine de Trie Chateau



⇒ 82 % de taux d'énergie renouvelable : meilleur taux depuis l'ouverture !

### 6.5.3 La Voie Verte Gisors-Gasny



➤ Participation de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière au Syndicat Mixte de la Voie Verte : 40 % des contributions de cotisation soit 21 000 € en 2014 ; il est à noter que ce sont 6 agents volontaires des services de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière qui gère le Syndicat Mixte de la Voie Verte (Mme Florentin pour le Pôle secrétariat/communication, Mme Legall pour le Pôle animation et fête de la Voie verte, Mme Guggari pour les ressources humaines, M Berthelier pour l'administration générale/marchés et M Mimpontel pour le Pôle technique, la gestion des demandes de financement et la Direction Générale des Services du Syndicat Mixte) ;

➤ 7<sup>ème</sup> mise en place de la Fête de la Voie Verte le Dimanche 28/9/2014 avec un succès énorme rencontré sur le site de Gisancourt (Hameau de Guerny) près de 2 500 visiteurs et 350 repas servis, sachant que pour augmenter les activités proposées, la Communauté de communes a participé financièrement à certaines commandes d'animations comme la location d'un bus anglais ;

➤ Poursuite de l'entretien courant des 24 km la Voie Verte avec le prestataire retenu suite à l'appel d'offres en 2012 (HD paysages de Gasny)

PLANNING D'INTERVENTIONS HD PAYSAGE 2014						
	PRESTATION ELAGAGE	COUTS TTC	PRESTATION NETTOYAGE	COUTS TTC	AUTRES PRESTATIONS	COUTS TTC
janv-14	Elagage de mars 2014 fait en fin d'année 2013 - facture à envoyer au Syndicat à compter du 20 mars 2014 (2136,99 € ht BASE 1 01 2013 * Taux de TVA 20%) - hors révision de prix	2 564,39				
févr-14						
mars-14					Soufflage feuilles du 10 au 14 mars 2014 - Hors révision de prix	1 228,98 €
avr-14			1 prestation de nettoyage/débroussaillage du 22 au 25 avril 2014 - hors révision de prix	1 578,12 €		
mai-14			1 prestation de nettoyage/débroussaillage début 22 mai 2014	1 597,18 €		
juin-14			1 prestation de nettoyage/débroussaillage juin 2014	1 597,18 €		
juil-14	Correctif révision pour l'entreprise (2593,71 - 2564,39)	29,32	1 prestation de nettoyage/débroussaillage juillet 2014	1 597,18 €	Correctif révision pour l'entreprise (1241,01-1226,98)	14,03
août-14			Correctif révision prix pour l'entreprise (1597,18-1579,12)	18,06 €		
sept-14			1 prestation de nettoyage/débroussaillage septembre 2014	1 597,18 €		
oct-14						
nov-14					Elagage en novembre 2014	2 593,71 €
déc-14					Soufflage feuilles décembre 2014 + Elagage en nov 2014	1 241,01 €
S/TOTAL		2 593,71		7 985,90 €		5 075,73 €
<b>BUDGET 2014 PREVUS TTC AVEC REVISION DE PRIX</b>		<b>13 464,00 €</b>				
<b>BUDGET 2014 CONSOMMES A CE JOUR</b>		<b>11 820,62</b>	<b>dépassement prévu de</b>		<b>- 2 191,34 €</b>	lié à l'elagage pour éviter le décalage chaque année donc 2 factures en 2014
<b>BUDGET 2014 A CONSOMMER AVEC REVISION</b>		<b>15 655,34</b>				
<b>NB : les coûts indiqués sont ceux 2014 une révision de prix au 1er janvier 2014</b>						
	Prix 2014 révisés	HT	TTC			
	elagage	2 161,42	2 593,71			
	débroussaillage	1 330,98	1 597,18			
	soufflage	1 034,17	1 241,01			



➤ Poursuite de l'entretien courant (nettoyage des poubelles, panneaux, de la voie verte) avec également le prestataire retenu en 2012 TV net (Magny en Vexin)  
 \* 25 à 30 passages dans l'année notamment 1 fois par semaine de mai à septembre

➤ Appropriation par les usagers de la halte-secondaire environnementale réalisée à Neaufles Saint Martin (fin de travaux juillet 2011) par le Syndicat Mixte de la Voie Verte



## 6.6 Voirie



Rue Albert Leroy – pendant les travaux de chaussée et trottoirs

### ➤ Les investissements outillage et matériaux en 2014

- En termes de petit équipement et signalisation

entreprise	nature	montant ttc
SIGNATURE	signalisation de police panneaux et accessoires	1 745,03
SIGNATURE	chalumeau JETMARK pour marquage routier	1 654,80
WURTH	coffret de clés à douille traversante	142,80
JARDINS LOISIRS	souffleur thermique à dos remplacement de celui de 1997	583,12
GAERNER	armoire pour bouteilles de GAZ	461,38
	<b>total</b>	<b>4 587,13</b>

- **En termes de matériel de voirie**

Pas d'investissement en 2014.

- **En termes de fournitures consommées par l'équipe technique**

matériaux	fournisseurs	quantité	montant ttc
enrobé à froid	SIVIA	108 T	12 542,10
grave 0/31,5	Carrière des Mureaux	93 T	1 408,80
béton	Lafarge Béton - centrale de Gisors	2,5 M <sup>3</sup>	321,90
<b>carburant</b>		<b>12 136 L</b>	<b>10 465,03</b>
Gas Oil	camion, fourgon, partner	3 425,00	4 321,68
Fioul GNR	tracteurs	6 694,00	6 143,35

- **En termes de viabilité hivernale – année civile 2014**

– Matériaux, interventions de l'équipe voirie de la Cdc

matériaux	fournisseurs	quantité	€ ttc
sel de déneigement	MOREAU - sel en sacs	10 T	1 764,00
dont volume distribué aux communes pour traitement communal		3 T	
<b>nombre de jours d'intervention de <u>salage</u></b>		<b>2 jours</b>	
nombre d'heures normales en salage et déneigement		11	
nombre d'heures majorées en salage et déneigement		13	
quantité de sel utilisé par l'équipe voirie		5 Tonnes	

– Conventions de déneigement avec les exploitants agricoles

nombre d'heures d'intervention cumulées par les 6 intervenants	0 heures
rémunération selon les conventions	0,00



**Rue du Cours Renault – après les travaux de bordures et enrobé**

- **En termes de traitement phytosanitaire**

Par avenant à la convention « trottoirs », et en application de la délibération n° 2011102 du 06 décembre 2011, il a été convenu que le traitement phytosanitaire des espaces minéralisés en agglomération serait réalisé par les communes. La Communauté de commune verse un montant forfaitaire annuel à chaque commune :

commune	observations	HT		montant TTC
		montant base 2012	actualisé coef. 1,0216	
Amécourt	pas de traitement phytosanitaire	0,00	0,00	0,00
Authavernes		168,92	172,57	207,08
Bazincourt sur Epte		391,20	399,65	479,58
Bernouville		250,39	255,80	306,96
Bézu Saint Eloi		2 134,99	2 181,11	2 617,33
Dangu		701,49	716,64	859,97
Gisors		12 609,89	12 882,26	15 458,72
Guerny		102,07	104,27	125,13
Hébécourt		748,73	764,90	917,88
Mainneville		178,80	182,66	219,19
Mesnil sous Vienne		18,68	19,08	22,90
Neaufles Saint Martin		854,31	872,76	1 047,32
Noyers		390,03	398,45	478,15
Saint Denis le Ferment		155,48	158,84	190,61
Sancourt		122,47	125,12	150,14
Vesly		791,23	808,32	969,98
<b>total du prgm 2014</b>	<b>total ht</b>	<b>19 618,68</b>	<b>20 042,44</b>	<b>24 050,93</b>
	tva	3 845,26	4 008,49	
	<b>total ttc</b>	<b>23 463,94</b>	<b>24 050,93</b>	

- **Suivi des Projets techniques**

➤ **Convention d'étude achevée avec Trie-Château, Eragny sur Epte, Gisors et la Communauté de communes pour mener une étude de faisabilité sur l'aménagement de la rue Marchandin (étude commencée en septembre 2008) : les études complémentaires de ruissellement ont été réalisées. Les participations financières ont été appelées par la commune de Trie-Château, mandataire du groupement. La décision de poursuivre le projet par les phases travaux est toujours en attente.**

➤ **Marché d'étude d'aménagement d'un parking d'intérêt communautaire aux abords de la gare. L'étude a été commandée fin 2010 et s'est achevée en septembre 2012.**

**L'analyse des accords de financement avec les partenaires institutionnels que sont le Conseil Régional de Haute Normandie et le Conseil Général de l'Eure a été engagée à la fin de l'année 2012.**

**L'acquisition foncière a été réalisée en 2013 et la Communauté de communes a obtenu l'accord de la participation financière des partenaires institutionnels à hauteur de 80% (75% du Conseil Régional de Haute-Normandie et 5% du Conseil Général de l'Eure.**

**Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en février 2014. Le titulaire du marché est le bureau d'études INGETEC. La notification est en date du 14 avril 2014. L'ordre de service n° 1 pour l'Avant-Projet a été notifié le 11 décembre 2014.**



➤ Les travaux effectués par commune en 2014 en matière de voirie

Opérations - 2014 - montants réalisés			par site		par commune	
commune	site	détail	HT	TTC	HT	TTC
AMECOURT	rue de la Chapelle	bordures caniveaux trottoir plateau	50 523,51	60 628,21	50 523,51	60 628,21
BAZINCOURT SUR EPTE	rue du Lavoir	bordures caniveaux tapis enrobé	52 598,00	63 117,60	52 598,00	63 117,60
BERNOUVILLE	rue Georges Clémenceau	réfection tapis enrobé zone de giration	3 457,43	4 148,92	3 457,43	4 148,92
BEZU SAINT ELOI	rue des Vignes / Mesnil	réfection accotement - rive de chaussée	2 777,90	3 333,48		
	rue Georges Joignet	reprise de grille avaloire sur RD	1 241,71	1 490,05	4 019,61	4 823,53
GISORS	rues Baléchoux Boulanger	réfection bordures trottoirs chaussée et stationnement	77 937,70	93 525,24		
	rue des Annonciades	réfection bordures trottoirs chaussée et stationnement	43 548,33	52 258,00		
	rue du Mont de l'Aigle	de Brel à Montand - bordures tapis enrobé	23 111,73	27 734,08		
	rue Paul Langevin	réfection ponctuelle de voirie	5 312,22	6 374,66		
	rue Mordret	réfection de voirie - carrefour avec route de Dieppe	21 587,32	25 904,78		
	rue de Riegelsberg	réfection de chaussée	25 808,95	30 970,74		
	rue de la Haute Borne	réparation caniveau devant entreprise Grisel	4 308,25	5 169,90		
	rue du Cours Renault	bordures caniveaux tapis enrobé	41 727,82	50 073,38		
	rue Albert Leroy	bordures caniveaux trottoirs tapis enrobé	86 110,13	103 332,16		
	espace Marché +	enduit gravillonné ponctuel	13 209,15	15 850,98	342 661,60	411 193,92
HEBECOURT	rue des Haquettes	bordures caniveaux trottoirs plateau	77 697,39	93 236,87	77 697,39	93 236,87
NEAUFLES ST MARTIN	rue Franquette	bordures caniveaux tapis enrobé	71 757,67	86 109,20	71 757,67	86 109,20
NOYERS	Grande Rue	trottoir enrobé côté école	9 652,04	11 582,45	9 652,04	11 582,45
ST DENIS LE FERMENT	carrefour RD 16-VC 22	réfection de tapis enrobé - réparations	6 387,05	7 664,46	6 387,05	7 664,46
SANCOURT	VC 56 - depuis Mont Robert	enduit gravillonné	21 745,93	26 095,12	21 745,93	26 095,12
	<b>total du prgm 2014</b>	<b>total ht</b>	<b>640 500,23</b>	768 600,28	640 500,23	768 600,28
		tva 20 %	128 100,05			
		<b>total ttc</b>	<b>768 600,28</b>			

<b>Recettes directes - participations dans le cadre de conventions ou fonds de concours</b>				
Opérations			par site	par commune
partenaire	opération	détail	HT	HT
AMECOURT	rue de la Chapelle	fonds de concours - délib. n° 2014074	4 495,12	4 495,12
BAZINCOURT SUR EPTE	rue du Lavoir	fonds de concours - délib. n° 2014096	2 188,98	2 188,98
BERNOUVILLE	rue Georges Clémenceau		0,00	0,00
BEZU SAINT ELOI	rue des Vignes / Mesnil		0,00	
	rue Georges Joignet		0,00	0,00
GISORS	rues Baléchoux Boulanger	fonds de concours - délib. n° 2014074	7 136,78	23 887,80
	rue des Annonciades	fonds de concours - délib. n° 2014096	6 376,00	
	rue du Mont de l'Aigle	fonds de concours - délib. n° 2014096	681,36	
	rue Paul Langevin		0,00	
	rue Mordret		0,00	
	rue de Riegelsberg	fonds de concours - délib. n° 2014096	454,90	
	rue de la Haute Borne		0,00	
	rue du Cours Renault	fonds de concours - délib. n° 2014096	1 056,00	
	rue Albert Leroy	fonds de concours - délib. n° 2014074	8 182,76	
		espace Marché +		
HEBECOURT	rue des Haquettes	fonds de concours - délib. n° 2014074	8 855,76	8 855,76
NEAUFLES ST MARTIN	rue Franquette	fonds de concours - délib. n° 2014074	2 441,00	2 441,00
NOYERS	Grande Rue		0,00	0,00
ST DENIS LE FERMENT	carrefour RD 16-VC 22		0,00	0,00
SANCOURT	VC 56 - depuis Mont Robert		0,00	0,00
<b>total des fonds de concours</b>	<b>total du prgm 2014</b>		<b>41 868,66</b>	<b>41 868,66</b>

CG 27	<b>Amécourt</b> rue de la Chapelle	subvention assainissement en traverse RD 660 - rue de la Chapelle	14 238,00
CG 27	<b>Hébécourt</b> rue des Haquettes	subvention assainissement en traverse RD 660 -rue des Haquettes	20 180,00



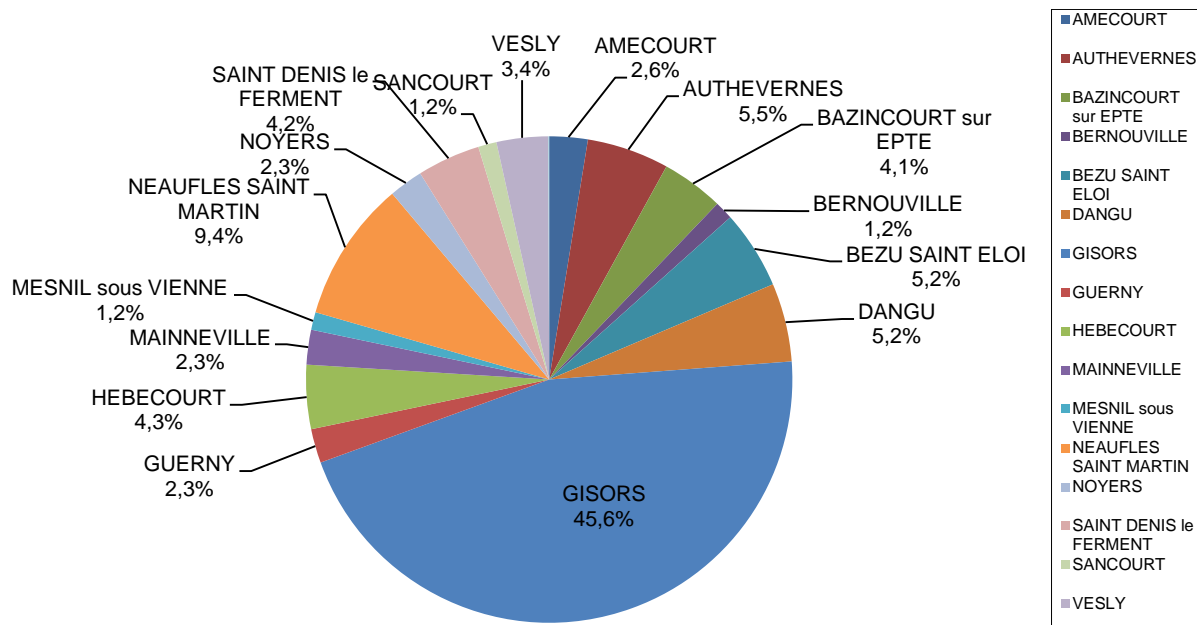
➤ **Au final une masse totale de travaux 2014 par commune**

Exercice 2014					ht actualisé					
Commune	nbr hab INSEE	% pop.	L voirie	% voirie	Phytosanitaire	Travaux de voirie	total H.T. par commune	T.T.C. par commune	ratio T.T.C. par hab.	% TTC
Amécourt	168	0,9%	9 040	4,9%		50 523,51	50 523,51	60 426,12	359,68	7,65%
Authèves	411	2,1%	11 744	6,3%	172,57	-	172,57	206,39	0,50	0,03%
Bazincourt sur Epte	649	3,4%	8 780	4,7%	399,65	52 598,00	52 997,65	63 385,19	97,67	8,02%
Bernouville	341	1,8%	6 148	3,3%	255,80	3 457,43	3 713,23	4 441,02	13,02	0,56%
Bézu Saint Eloi	1 226	6,4%	10 811	5,8%	2 181,11	4 019,61	6 200,72	7 416,06	6,05	0,94%
Dangu	588	3,1%	1 218	0,7%	716,64	-	716,64	857,10	1,46	0,11%
Gisors	11 809	61,6%	44 690	24,1%	12 882,26	342 661,60	355 543,86	425 230,46	36,01	53,83%
Guerny	175	0,9%	8 601	4,6%	104,27	-	104,27	124,71	0,71	0,02%
Hébécourt	567	3,0%	11 888	6,4%	764,90	77 697,39	78 462,29	93 840,90	165,50	11,88%
Mainneville	399	2,1%	8 645	4,7%	182,66	-	182,66	218,46	0,55	0,03%
Mesnil sous Vienne	127	0,7%	8 321	4,5%	19,08	-	19,08	22,82	0,18	0,00%
Neaufles Saint Martin	1 175	6,1%	10 826	5,8%	872,76	71 757,67	72 630,43	86 865,99	73,93	11,00%
Noyers	287	1,5%	6 135	3,3%	398,45	9 652,04	10 050,49	12 020,39	41,88	1,52%
Saint Denis le Ferment	465	2,4%	13 865	7,5%	158,84	6 387,05	6 545,89	7 828,88	16,84	0,99%
Sancourt	132	0,7%	8 315	4,5%	125,12	21 745,93	21 871,05	26 157,78	198,16	3,31%
Vesly	661	3,4%	16 560	8,9%	808,32	-	808,32	966,75	1,46	0,12%
installations communes						-	-	-		0,00%
	19 180		185 587				660 542,66	790 009,02		
		100%		100,0%						100,00%
réalisé H.T.					20 042,43	640 500,23	660 542,66			
réalisé T.T.C.					24 050,92	768 600,28		792 651,19	41,33	

➤ **Pour un cumul de travaux et de phytosanitaire de 2005 à 2014 par commune**

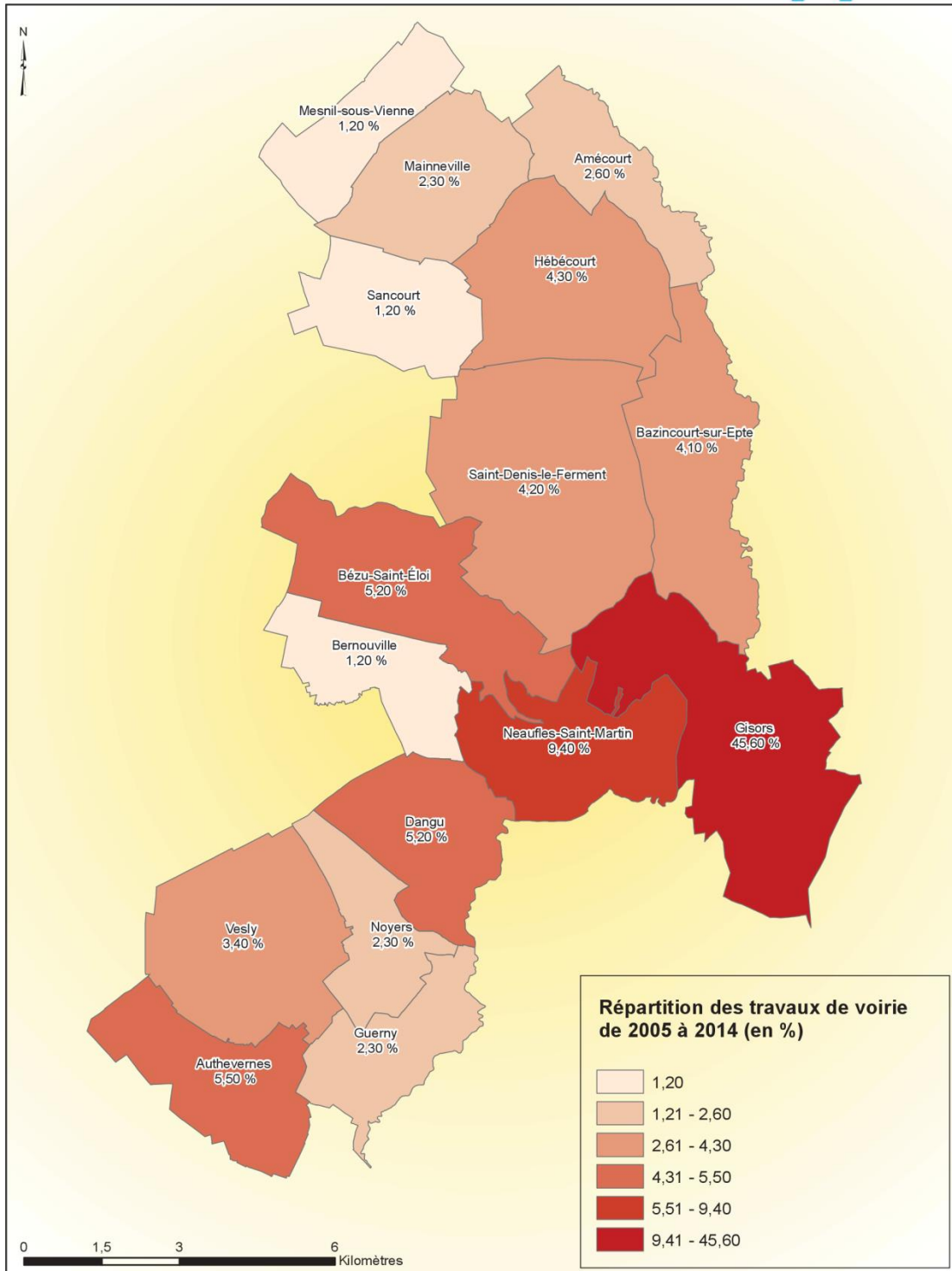
Cumul des exercices 2005 à 2014										
Commune	nbr hab INSEE	% pop.	L voirie	% voirie	Phytosanitaire	marchés de travaux de voirie	total H.T. par commune	T.T.C. par commune	ratio T.T.C. par hab.	% TTC
Amécourt	168	0,9%	9 040	4,9%	-	143 508,03	143 508,03	171 635,60	1 021,64	2,4%
Authèves	411	2,1%	11 744	6,3%	1 265,48	303 228,00	304 493,48	364 174,20	886,07	5,1%
Bazincourt sur Epte	649	3,4%	8 780	4,7%	4 205,26	227 397,12	231 602,38	276 996,45	426,81	3,9%
Bernouville	341	1,8%	6 148	3,3%	3 337,16	66 729,88	70 067,04	83 800,18	245,75	1,2%
Bézu Saint Eloi	1 226	6,4%	10 811	5,8%	22 401,98	295 707,25	318 109,23	380 458,64	310,33	5,4%
Dangu	588	3,1%	1 218	0,7%	8 224,28	307 173,66	315 397,94	377 215,94	641,52	5,3%
Gisors	11 809	61,6%	44 690	24,1%	167 832,59	2 638 152,77	2 805 985,36	3 355 958,49	284,19	47,3%
Guerny	175	0,9%	8 601	4,6%	1 141,25	123 551,94	124 693,19	149 133,06	852,19	2,1%
Hébécourt	567	3,0%	11 888	6,4%	8 607,65	253 048,91	261 656,56	312 941,25	551,92	4,4%
Mainneville	399	2,1%	8 645	4,7%	2 122,22	129 902,95	132 025,17	157 902,10	395,74	2,2%
Mesnil sous Vienne	127	0,7%	8 321	4,5%	315,88	64 113,15	64 429,03	77 057,12	606,75	1,1%
Neaufles Saint Martin	1 175	6,1%	10 826	5,8%	6 004,17	512 635,71	518 639,88	620 293,30	527,91	8,7%
Noyers	287	1,5%	6 135	3,3%	4 033,64	123 320,43	127 354,07	152 315,47	530,72	2,1%
Saint Denis le Ferment	465	2,4%	13 865	7,5%	1 652,89	254 426,49	256 079,38	306 270,94	658,65	4,3%
Sancourt	132	0,7%	8 315	4,5%	1 277,77	57 877,23	59 155,00	70 749,38	535,98	1,0%
Vesly	661	3,4%	16 560	8,9%	8 310,77	186 279,14	194 589,91	232 729,53	352,09	3,3%
installations communes						2 736,85	2 736,85	3 273,27		0,05%
	19 180		185 587					7 092 904,91		
		100%		100,0%						100,00%
réalisé H.T.					240 732,99	5 689 789,51	5 930 522,50			
réalisé T.T.C.					287 916,66	6 804 988,25	7 092 904,91	7 092 904,91	369,81	

➤ Répartition « cumul de travaux » 2005 - 2014 par commune »



Répartition des travaux de voirie - période 2005 à 2014 - travaux sans phyto - fonds de concours déduits

# Répartition des travaux de voirie de 2005 à 2014 - travaux sans phyto - fonds de concours déduits.



## 6.7 Enfance-Jeunesse (A.C.L) et Mini séjours

### 6.7.1 Le Contrat Enfance-Jeunesse en 2014

Mi-décembre 2012, a été signé le 2<sup>nd</sup> Contrat Enfance-Jeunesse entre la Communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales permettant le financement des actions petite enfance-jeunesse de la Collectivité. Le montant alloué, sous réserve de validation des actions et atteinte des objectifs est d'un maximum de 225 658,66 € pour 2014 réparti comme suit :

- Acl Bézu St Eloi : maximum 22956,18 €
- Acl Bazincourt sur Epte : maximum 17538,40 € (il y aura une réfaction puisque cet accueil n'a pas ouvert en octobre 2014)
- Acl Vesly : maximum 24971,40 €
- Ram : 6905,36,09 €
- Multi accueil capucine : 132 958 ,38 €
- Formation bafa/bafd (1 bafa, 1 bafd) : 749,17 €
- Coordination : Petite enfance : 9688,02 €  
Jeunesse : 9891,75 €

### 6.7.2 Les Accueils de loisirs communautaires

⇒ Signature de conventions de délégations de gestion des ACL d'intérêt communautaire pour les années 2012 à 2014 avec :

- la commune de Bézu Saint-Eloi pour l'Accueil de Loisirs de Bézu Saint-Eloi ;
- la commune de Bazincourt sur Epte pour l'Accueil de Loisirs de Bazincourt sur Epte

Un budget annuel est attribué à chaque commune en fonction de leur nombre de jour d'ouverture et du nombre d'enfants pris en charge par la Communauté de communes.

⇒ Depuis janvier 2012, création d'un poste de coordonnateur jeunesse associé à la fonction de direction de l'Acl de Vesly et l'organisation et encadrements des mini séjours (pris en charge dans le cadre du cej 2012-2014)

⇒ Ouverture pendant les petites et grandes vacances scolaires 2014 de la zone B

- Les trois ACM pour février, avril, juillet et Toussaint 2014 (sur cette dernière période seul un accueil matin et soir a eu lieu sur Bazincourt sur Epte et une navette a été mise en place).
- Un ACM pour août 2014 : Vesly
- Un ACM pour Noël 2014 : Bezu Saint Eloi

☞ : Chaque accueil de loisirs est agréé par la DDCS en fonction de la capacité d'accueil de leurs locaux :

Bazincourt sur Epte : 60 enfants

Bézu- Saint-Eloi : 100 enfants

Vesly : 75 enfants

Soit une capacité d'accueil de 235 enfants sur les 3 ACL de la Communauté de communes

☞ : Dans le cadre du contrat, la CAF prend en charge financièrement dans la limite de 55 % des dépenses plafonnées et déterminées à la signature du dit contrat , un nombre d'enfants maximum de :

Bazincourt sur Epte : 35 enfants

Bézu-Saint-Eloi : 35 enfants

Vesly : 45 enfants

Soit 115 enfants (+ 10 enfants par rapport au précédent CEJ) pris en charge pour partie par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse) sachant que la Communauté de communes pour 2012 à pris en charge tous les enfants inscrits (dans la limite de 40 pour Bézu st Eloi, pour les petites vacances scolaires et 50 pour la période d'été).

- ⇒ Application du tarif modulé en fonction des ressources et enfants à charge depuis l'été 2008 ; pas d'augmentation des tarifs pour 2014.
- ⇒ Mise en place d'activités et prestations intercentres : spectacle magie, journée sportive sur la voie verte, jeux gonflables.
- ⇒ Préparation mutualisée des Accueils de loisirs de Bézu St Eloi et Vesly avec les 2 directions et le coordonnateur jeunesse.
- ⇒ Maintien de la rotation d'ouverture pour Noël entre les Acl de Bazincourt sur Epte et Bézu Saint Eloi.

### **6.7.3 Les Mini-séjours communautaires**

- ⇒ Organisation de 4 mini séjours (7 groupes) allant de 2 jours/1 nuit à 5 jours/4 nuits. 139 enfants/ados de 4 à 15 ans sont partis en vacances durant l'été 2014, au gîte de la Poulrière sur la commune de la Gueroulde (eure) pour un séjour quad et center parc, au gîte le Relais du Grand Camp sur la commune de Clécy (calvados) pour les séjours escalade et multi activité.

Répartition mini-séjours été 2014								
	Center parc	Quad	Quad	Multi activité	Multi activité	Escalade	Escalade	Total
	4/7 ans	7/10 ans	11/15ans	6/10 ans	11/15 ans	6/10 ans	11/15 ans	
Authevernes		2	3			3	1	9
Amécourt								0
Bazincourt-sur-Epte	2	3	3			3	1	12
Bernouville				1			1	2
Bézu-Saint-Eloi	7	2		4	3	1		17
Dangu			1	2	2	4	2	11
Gisors	5	2	1	4	2	2	4	20
Guerny		1		2			2	5
Hébécourt					1	1		2
Mainneville				2	1	3		6
Mesnil-Sous-Vienne								0
Neaufles-Saint-Martin	3	4		6		3		16
Noyers	1	1				1	1	4
Sancourt		1	1		1	1		4
Saint-Denis-le-Ferment			1	2			1	4
Vesly	1	6	1	3	1		1	13
Hors CdC	1	5	2	1	1	1	3	14
<b>Total</b>								<b>139</b>

BILAN FINANCIER MINI SEJOURS 2014	
DEPENSES	38462,08 €
RECETTES FAMILLES	13879,84 €
RECETTES PSO estimées	2626,50 €

## 6.8 Petite enfance

### 6.8.1 Le RAM communautaire

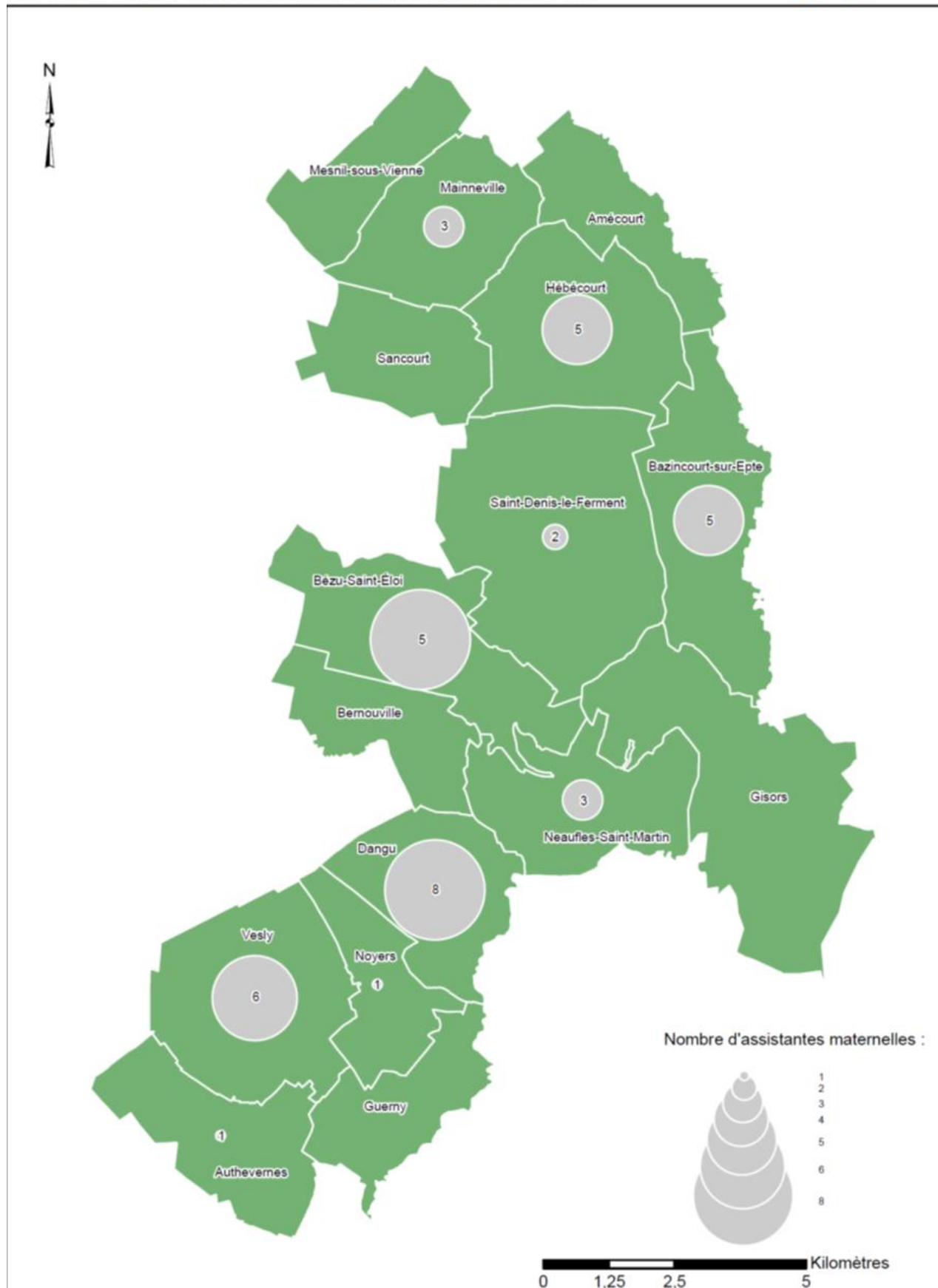
Le Ram de la Communauté de communes poursuit ses missions définies par la circulaire CNAF de Février 2011 . Depuis l'origine, en 2006, ce service fonctionne à mi-temps.


- ⇒ Continuité des ateliers sur les différents sites avec l'intervention pour 2014 de l'Association Vini Vidi Ludi et de l'Ecole musicale d'Heudicourt.
- ⇒ Poursuite des ateliers d'éveil corporel sur Noyers et St Denis le Ferment.
- ⇒ Soutien dans les démarches de demandes d'agrément + transfert d'agrément d'autres départements.
- ⇒ Rendez vous et permanences pour accompagner assistantes maternelles et parents employeurs dans les différentes démarches administratives (contrats, salaire, congés, entretien etc..)
- ⇒ Prêt de matériel de puériculture , de revues professionnelles, de jeux et jouets.
- ⇒ Animations spécifiques : visite de la ferme Riault, massage pour les assistantes maternelles, animation dans le cadre de la semaine du goût, pique nique à Guerny en partenariat avec la ludothèque, cache cache chocolat.
- ⇒ ⇒ Réunion de territoire avec la Caf, échanges avec la PMI de l'Eure.

Le budget annuel du RAM est de 27 031 €. Le déficit 2014 est de 7 520 €.



# Répartition des assistantes maternelles agréées sur les 15 communes rurales au 31 décembre 2014



		<b>BILAN RAM AU 31 DECEMBRE 2014</b>							
<b>RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINERANT GISORS-EPTE-LEVRIERE</b>									
				Total enfants	Enfants différents	Total Assistantes Maternelles	Assistants Maternelles différentes	Total parents	Parents différents
<b>Janvier - Décembre 2014</b>									
<b>Noyers</b>	Salle des Fêtes (mardi selon planning)	Eveil corporel	7 x 1 h	54	24	22	9	4	2
<b>Mainneville</b>	Salle des Fêtes (jeudi)	Ateliers ludiques	16 ateliers 10h-11h30	138	29	64	8	25	4
<b>Capucine</b>	Ram (1 mardi sur 2)	Ateliers ludiques	19 ateliers 10h-11h30	218	54	82	7	34	7
<b>St Denis le Ferment</b>	Salle des Fêtes (mardi selon planning)	Eveil corporel	6 x 1 H	68	30	41	7	17	6
<b>Communes de domicile :</b> (venant aux atel									
<b>Assistants Maternelles :</b> Bazincourt-sur-Epte - Bézu Saint-Eloi - Hébécourt - Mainneville - Saint-Denis le Ferment - Vesly - Authevernes - Neaufles St Martin									
<b>Parents :</b> Bézu Saint-Eloi - Hébécourt - Amécourt - Mainneville - Sancourt - Saint-Denis le Ferment - Vesly-Gisors- Neaufles st Martin - Bernouville -									
<b>Hors Cdc :</b> Bézu la Forêt - Les Thilliers - Etrépagny - Sérifontaine									
Permanences téléphoniques			Permanences Rendez-vous			ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES AU 31 DECEMBRE 2014			
Parents		59	Parents		42	Assistants Maternelles agréées : 42			
Assistants Maternelles		53	Assistants Maternelles		9	Assistants Maternelles en activité : 36			

### 6.8.2 Le multi accueil « Capucine »

La structure a ouvert le 3 septembre 2012 avec un agrément d'accueil de 40 enfants simultanés ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la structure fonctionne avec un agrément modulé (nombre d'enfants pouvant être accueilli en fonction de tranches horaires et du personnel d'encadrement.

→ 16 personnes travaillent sur la structure :

- 2 éducatrices de jeunes enfants dont une ayant la fonction de directrice. La directrice travaille à 80 % depuis Septembre 2014.
- 1 infirmière (directrice adjointe)
- 8 auxiliaires de puéricultures : 6 à 100 % + 2 à 80 %
- 3 agents techniques avec cap petite enfance
- 2 agents d'entretien en Contrat d'avenir pour l'entretien et la préparation des repas et en renfort pendant le temps des repas pour l'agent de restauration.

→ Deux vacataires interviennent 4 heures par mois : psychologue et médecin généraliste

→ Le multi accueil propose les repas et gouters (marché avec le Pôle Sanitaire du Vexin (repas) et Rivadis (lait) et les couches (marché avec hygiène éco) conformément aux directives de la CNAF.

→ La facturation aux familles est calculé selon le barème national des participations familiales établi dans le cadre de la PSU (prestation de service unique) ;

→ 228 jours d'ouverture en 2014 : fermeture le 2-9-30 mai - du 4 au 22 août et du 24 au 31 décembre 2014 soit 2736 heures d'ouverture.

- La structure fonctionne en accueil régulier (avec contrat d'engagement) et accueil occasionnel (système halte-garderie). Des enfants peuvent cumuler de l'accueil régulier avec de l'accueil occasionnel.
- 112 enfants différents accueillis en 2014 soit 66523,72 heures facturées (72,94 % taux d'occupation)
- 1 commissions d'admission en Juin 2014: Celle-ci ne se réunissant que lorsqu'il y a plusieurs places disponibles et des choix à faire dans les demandes. Dans les autres cas, les familles sont accueillis en fonction de la date de leur demande, de l'âge de l'enfant, de leurs besoins et des disponibilités de la structure ;
- Renouvellement du Projet d'Etablissement en octobre 2014 pour une application en Janvier 2015.

<b>Etude sociologique 2014</b>	
Amécourt	2
Authavernes	5
Bazincourt-sur-Epte	2
Bernouville	2
Bézu Saint-Eloi	16
Dangu	4
Gisors	57
Hébécourt	1
Mainneville	1
Neaufles Saint-Martin	8
Noyers	2
Saint-Denis le Ferment	1
Sancourt	0
Vesly	2
Hors Communauté de communes (Etrepagny, Longchamps, Nojeon en vexin, Gournay en Bray)	9
<b>TOTAL</b>	<b>112 enfants</b>

**N.B : Les enfants domiciliés hors Communauté de communes sont accueillis uniquement en accueil occasionnel.**

## 6.9 Portage de repas à domicile

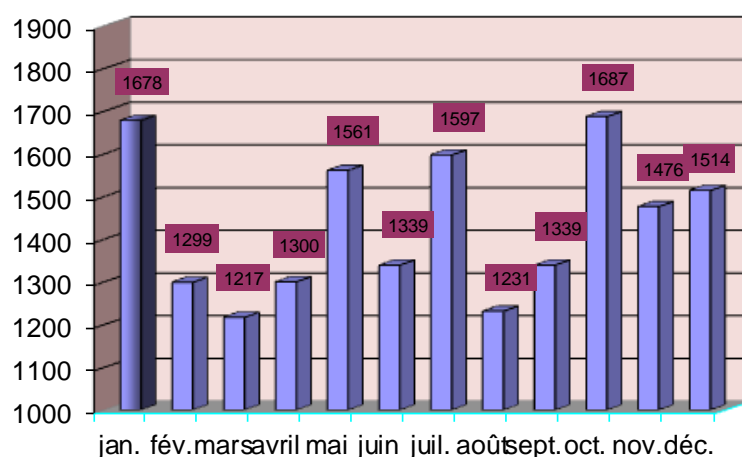
Service qui a pour vocation principale la livraison des repas à domicile, et qui au delà de l'aide alimentaire, permet d'éviter l'isolement en créant un lien social apprécié des usagers.

### SYNTHESE DU PORTAGE DE REPAS 2014

	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Semaine 1	331	342	295	327	291	322	336	301	329	332	346	369
Semaine 2	345	339	285	328	308	338	329	289	333	345	378	390
Semaine 3	331	322	305	339	322	330	306	318	337	340	375	396
Semaine 4	326	296	332	306	319	349	311	323	340	337	377	359
Semaine 5	345				321		315			333		
<b>TOTAL</b>	<b>1678</b>	<b>1299</b>	<b>1217</b>	<b>1300</b>	<b>1561</b>	<b>1339</b>	<b>1597</b>	<b>1231</b>	<b>1339</b>	<b>1687</b>	<b>1476</b>	<b>1514</b>

### NOMBRE DE REPAS MENSUEL 2014

17238



2014	GISORS	RURAL
JANVIER	1110	568
FEVRIER	818	481
MARS	757	460
AVRIL	801	499
MAI	976	585
JUIN	865	474
JUILLET	1049	548
AOUT	822	409
SEPTEMBRE	938	401
OCTOBRE	1176	511
NOVEMBRE	1014	462
DECEMBRE	980	534

Le public ciblé de ce service est principalement tourné vers les seniors, les personnes à handicap lourd ou sortant d'hospitalisation.

### CHIFFRE CLE

**17 238 repas livrés en 2014**



Les repas sont confectionnés par la Société CUISINE EVOLUTIVE située à Bois Himont (76), pas de changement de titulaire de marché, le prix d'achat du repas est fixé à 4,73 €

➤ **Coût du service :**  
Dépenses 2014 = 163 689 €  
Recettes 2014 = 153 592 €  
Total : - 10 096,30 €

**Les menus :** Possibilité d'adapter le repas aux régimes spécifiques (diabétique, sans sel/sans sucre, sans sel et hypocalorique)



**Coût de vente d'un plateau-repas : 8,50€ TTC**

## 6.10 Transports scolaires

### ✓ En matière de transports scolaires

- Gratuité pour l'ensemble des élèves transporté de la Communauté de communes pour 2014/2015 (sept 2014 à juin 2015) ; soit 1719 élèves transportés ce qui correspond à 2% environ de baisse du nombre d'élèves inscrit par rapport à l'année précédente ;
- Sur les 5 dernières années il est constaté :
  - Une hausse dans les 3 plus grosses communes (Bézu – Gisors – Neaufles) ;
  - Une baisse des effectifs transportés dans les communes rurales ;
  - Une demande plus forte pour les collèges (peut être liée au grand nombre de naissances entre 1999 et 2000). Ces enfants devraient faire une demande de transport dans les lycées à la rentrée 2015/2016 ;
  - Un nombre d'enfants inscrits supérieur au nombre d'enfants présents et utilisant les cars au quotidien.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR COMMUNE SUR LES 9 DERNIERES ANNEES									
VILLE	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Amecourt	25	27	30	36	31	28	26	35	29
Authevernes	73	72	74	76	81	76	65	65	73
Bazincourt S/	90	98	97	106	120	135	131	126	123
Bernouville	62	57	47	50	49	47	58	51	51
Bézu la Forêt	27	30	36	42	43	41	44	58	55
Bézu St Eloi	161	158	160	176	191	190	206	218	223
Bosquentin	1	2	5	5	6	6	6	7	8
Château sur E	74	58	48	49	53	55	51	45	43
Dangu	50	46	53	97	99	99	108	105	100
Gisors	365	369	384	415	390	379	385	440	431
Guerny	49	41	42	37	35	31	32	32	36
Hébécourt	106	125	121	125	119	127	131	120	115
Lilly	6	4	5	5	4	7	6	7	7
Mainneville	53	62	66	65	59	45	50	58	67
Mesnil s/ Vien	22	18	15	15	12	15	16	9	6
Neaufles St m	102	98	79	82	79	81	93	95	107
Noyers	45	45	44	45	49	43	45	46	41
St denis le fer	50	61	65	71	79	78	76	86	72
Sancourt	32	32	42	43	41	43	46	41	38
Vesly	105	108	100	118	110	114	107	100	88
Hors circuit	7	4	3	4	9	7	8	8	6
<b>TOTAL</b>	<b>1505</b>	<b>1515</b>	<b>1516</b>	<b>1662</b>	<b>1659</b>	<b>1647</b>	<b>1690</b>	<b>1752</b>	<b>1719</b>
Bazincourt à partir de 2006/2007 : Primaires et maternelles compris									
Dangu à partir de 2009/2010 : Cantine compris									

NOMBRE D'INSCRIPTIONS GISORS ET RURAL PAR ECOLE							
GISORS	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Collège VICTOR HUGO	111	116	124	118	143	134	138
Collège PABLO PICASSO	10	13	12	21	28	32	43
Collège JEANNE D'ARC		1	3	7	5	10	5
Lycée LOUIS ARAGON	10	11	11	8	7	15	9
Lycée LOUISE MICHEL	10	15	12	25	21	36	33
Lycée DECRETOT (LOUVIERS)	6	6	5	7	5	5	4
Lycée ST HILDEVERT (GOURNAY)	10	13	11	5	6	4	2
BEAUVAIS	2	9	9	6	0	0	0
Mat JACQUES PREVERT	21	18	14	7	6	13	21
Mat PAUL ELUARD	13	14	10	8	5	7	4
Mat JOLIOT CURIE	31	34	42	37	29	43	44
Prim PAUL ELUARD		4	0	2	2	1	2
Prim JOLIOT CURIE	34	34	35	40	43	41	39
Prim EUGENE ANNE	47	49	42	37	33	41	26
Prim JEAN MOULIN	79	78	60	51	52	58	61
<b>TOTAL</b>	<b>384</b>	<b>415</b>	<b>390</b>	<b>379</b>	<b>385</b>	<b>440</b>	<b>431</b>
RURAL	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Ecoles RPI	392	496	482	463	471	475	451
Collège VICTOR HUGO	395	416	419	433	418	391	356
Collège PABLO PICASSO	6	14	19	19	45	72	98
Collège JEANNE D'ARC	30	24	33	41	42	38	45
Collège LOUIS ANQUETIN (ETREP)	18	17	13	26	18	25	23
Lycée LOUISE MICHEL	187	192	190	199	199	189	223
Lycée LOUIS ARAGON	66	63	86	63	81	95	69
Lycée ST HILDEVERT (GOURNAY)	14	2	0	1	6	6	3
Lycée DECRETOT ( LOUVIERS )	6		3	0	3	2	2
Lycée JEAN MOULIN (LES ANDELYS)	18	17	13	13	14	11	12
BEAUVAIS	5	6	2	3	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1137</b>	<b>1247</b>	<b>1260</b>	<b>1261</b>	<b>1297</b>	<b>1304</b>	<b>1282</b>
Enfants Hors CdC			9	7	8	8	6
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1521</b>	<b>1662</b>	<b>1659</b>	<b>1647</b>	<b>1690</b>	<b>1752</b>	<b>1719</b>
compris dans les RPI 48 élèves de cantine DANGU en 2009/2010							



- L'appel d'offre de transports scolaires passé par le CG27 en tant qu'Autorité Organisatrice de 1<sup>er</sup> rang qui devait être renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a été déclaré sans suite le 17 novembre 2014 ; les contrats en cours ont été prolongés jusqu'au 31 août 2015 afin d'assurer la continuité du service public (la procédure a été relancée) ;
- Suite à la réforme des rythmes scolaires, mise en place des circuits le mercredi pour les classes maternelles et élémentaires de l'ensemble du territoire, 9 aller/retour supplémentaires ;
- Suppression de la rotation du matin pour les collégiens et lycéens pour les cours commençant à 9h30 suite au manque de fréquentation constaté ;
- En terme budgétaire, en 2014, c'est 991 000€ de frais de transports, 652 700€ de subventions reçues soit un montant de 334 300€ à la charge de la Communauté de communes uniquement pour le transport ;
- Environ 550 kms parcourus chaque matin pour les 30 circuits ;
- Poursuite de la concertation annuelle avec toutes les accompagnatrices de bus, et avec les transporteurs.
- La plaquette fournie par notre assureur l'ANATEEP, toujours dans le but d'inciter les enfants à plus de vigilance sur la sécurité, portait cette année sur les points d'arrêts ;
- Pénalités attribuées aux transporteurs
  - TVS : Aucune pénalité
  - GRISEL : 7 pénalités
- Renouvellement de la convention de surveillance avec le Collège Victor Hugo avec toutefois une diminution des heures dues, suite à l'arrêt des transports pour 9h30.

#### ✓ **En matière de transports scolaires à Aquavexin**

- Grosse modification cette année à la piscine, compte tenu des horaires modifiés par les rythmes scolaires ; de ce fait beaucoup d'aménagements le soir et donc modification des horaires de piscine, au lieu de 18 créneaux horaires de 40 minutes répartis en 3 sessions de 11 semaines, ce sont aujourd'hui 12 créneaux horaires de 50 minutes répartis en 4 sessions de 8 semaines le vendredi et 1 session de 8 semaines le jeudi réservés et payés par la Communauté de communes toute l'année pendant les périodes scolaires ;
- - Coût : 51 500 €/an de location de bassin ;
- 7 classes n'ont pas effectué la sortie piscine pour les raisons suivantes :
  - 1 pour maîtresse malade ;
  - 2 pour autre manifestation ce jour-là
  - 4 pour faute du transporteur uniquement la Ste Grisel (donc 2 pénalités instaurées avec non paiement de circuit ;
  - + le vendredi après midi 17 octobre puisque vaqué par l'Education Nationale ;
- Le transport des scolaires à Aquavexin est de la compétence de la Communauté de communes qui a retenu pour rappel la Société Grisel pour effectuer cette prestation, ainsi que la Ville de Gisors (par convention) pour quelques circuits des écoles de la Ville ;
  - Coût 2014 avec Grisel : 32 000 €
  - Coût 2014 avec Gisors : 3 700 €



## 7. La mutualisation au sein de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière

---

Depuis la Loi sur la Réforme Territoriale du 16 décembre 2010, un rapport annuel doit mettre en exergue les éléments de mutualisation que chaque collectivité tend à mettre en place. **Ce rapport, sans formalisme juridique imposé particulier, est établi dans le rapport annuel d'activités pour la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.**

Par ailleurs, l'article « L 5211-39-1 » du CGCT a imposé depuis le 16 décembre 2010 **un schéma de mutualisation de services à partir de 2015** : « Art L. 5211-39-1 afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseillers municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. ». Ce schéma de mutualisation doit être approuvé avant le 31 mars 2015 (ou selon les interprétations juridiques avant le 31 décembre 2015) en assemblée communautaire et être transmis aux 16 communes membres. Il est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

La Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière œuvre depuis quelques années sur les différentes formes de mutualisation de services, de personnels et de compétences. Rendre toujours plus de services aux habitants du territoire communautaires dans un cadre plus efficace, moins onéreux et d'optimisation des ressources humaines et financières, tels sont les objectifs fixés.

### ➤ Un schéma de mutualisation approuvé le 16 décembre 2014

- ✓ 2 commissions thématiques de référence ont travaillé sur ce schéma : la commission « Compétences Nouvelles » et la commission « Compétences Ressources Humaines/Administration Générale/Marchés » ;
- ✓ 5 réunions de travail organisées ;
- ✓ 1 Schéma approuvé en Conseil communautaire le 16 décembre 2014 ;
- ✓ 1 Schéma validé par les Conseil municipaux

Communes	Date du conseil municipal validant le schéma avec délibération transmise à la CDC	AR Sous-préfecture
<b>AMECOURT</b>	<b>15/04/2015</b>	
<b>AUTHVERNES</b>	<b>02/02/2015</b>	<b>09/02/2015</b>
<b>BAZINCOURT SUR EPTÉ</b>	<b>20/02/2015</b>	
<b>BERNOUVILLE</b>	<b>05/02/2015</b>	<b>12/02/2015</b>
BEZU SAINT ELOI	N'a pas délibéré sur le sujet – Avis favorable	
<b>DANGU</b>	<b>05/02/2015</b>	<b>12/03/2015</b>
<b>GISORS</b>	<b>16/02/2015</b>	<b>18/02/2015</b>
<b>GUERNY</b>	<b>09/04/2015</b>	<b>30/04/2015</b>
<b>HEBECOURT</b>	<b>02/04/2015</b>	<b>07/04/2015</b>
<b>MAINNEVILLE</b>	<b>28/02/2015</b>	<b>06/03/2015</b>
<b>MESNIL SOUS VIENNE</b>	<b>04/03/2015</b>	<b>11/03/2015</b>
<b>NEAUFLES SAINT MARTIN</b>	<b>12/02/2015</b>	<b>19/02/2015</b>
<b>NOYERS</b>	<b>03/02/2015</b>	<b>17/02/2015</b>
<b>SAINT DENIS LE FERMENT</b>	<b>06/02/2015</b>	<b>12/02/2015</b>
<b>SANCOURT</b>		
<b>VESLY</b>	<b>30/01/2015</b>	

➤ **Les différentes formes de mutualisation existantes**

Mutualisations de personnel par polyvalence de compétences	Mutualisations de commandes publiques	Mutualisations de personnel entre collectivités	Mutualisations techniques et de services entre collectivités
<p><b>6 postes soit 6 ETP partagés entre 2 Pôles de travail à la Communauté de communes</b></p> <p>1 agent partagé entre les Pôles Finances et Transports scolaires</p> <p>2 agents partagés entre les Pôles Portage de repas et Entretien</p> <p>1 agent opérationnel partagé entre les Pôles Technique et Assainissement Non Collectif/Espaces verts</p> <p>1 agent administratif partagé entre les Pôles Technique et Assainissement Non Collectif/Espaces verts</p> <p>1 agent partagé entre les Pôles Enfance/Petite Enfance/Jeunesse et Transports scolaires</p> <p><u>Economies réalisées</u> : Difficilement chiffrables mais c'est une optimisation des postes de travail qui est menée ainsi</p>	<p><b>Groupements de commandes mis en place à plusieurs Communautés de communes</b></p> <p><u>Assainissement non collectif</u> : Marché de Vidanges à 4 Communautés de communes*</p> <p><u>Assainissement non collectif</u> : Marché de maîtrise d'œuvre à 4 Communautés de communes*</p> <p><u>Voirie</u> : Marché de Maîtrise d'œuvre à 4 Communautés de communes*</p> <p><u>Voirie</u> : Marché de Travaux à 4 Communautés de communes*</p> <p><u>Système d'information géographique</u> : Marché d'achat passé à 3 Communautés de communes</p> <p><u>Economies réalisées</u> : Mutualisation des frais d'annonces, d'insertion et de publicités. Sur le marché de travaux de voirie, 20 % environ d'économies réalisées sur le coût soit 100 000 € par an</p>	<p><b>5 pôles de mutualisation directe de personnels</b></p> <p><u>Transports Scolaires</u> : 5 Accompagnatrices de car mises à disposition de la Communauté de communes par le SIVOS de Mainneville, Saint-Denis le Ferment et Bézu Saint-Eloi</p> <p><u>Système d'information géographique</u> : 1 agent Sigiste recruté à 3 Communautés de communes</p> <p><u>Economies réalisées</u> : 2/3 de salaire brut chargé d'un agent soit 25 000 €/an</p> <p><u>Accueils collectifs de Mineurs</u> : Mise à disposition de personnels communaux à la Communauté de communes (1 directeur de Bazincourt sur Epte, 1 directrice à Bézu Saint-Eloi, 1 agent de Vesly, et du personnel communal d'animation et d'entretien</p> <p><u>Voie Verte</u> : 6 agents de la Communautés de communes mis à disposition pour environ 5 % de leur temps de travail au Syndicat de la Voie Verte</p> <p><u>Economies réalisées</u> : 50 000 €/an soit 1.5 agents à temps plein</p> <p><u>Administration Générale/Secrétariat</u> : Recrutement par la Communauté de communes de 2 secrétaires de mairie mises à disposition des mairies d'Hébécourt, Sancourt, Amécourt et du Sivos de Mainneville et Syndicat des eaux d'Hébécourt</p>	<p><b>3 mutualisations techniques</b></p> <p><u>Instruction du droit des sols</u> : Mise en place d'un service instruction du droit des sols l'échelle des 6 Communautés de communes du pour recruter 3.75 ETP d'agents</p> <p><u>Economies réalisées</u> : 8 postes soit entre 250 et 350 000 € par an</p> <p><u>Journal communautaire</u> commun entre la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévière et la Ville de Gisors</p> <p><u>Prêt de matériels et de locaux aux communes membres voire associations du territoire communautaire</u> : Ecran, vidéoprojecteurs, barnum, barrières, salles de formations)</p> <p><u>Economies réalisées</u> : logique d'optimisation des achats par du prêt</p>

\*CdC Gisors Epte Lévière, CdC Etrépagny, CdC Epte Vexin Seine, CdC des Andelys



**Auteurs : Responsables de Pôle et Directeur Général des Services (Stéphane Mimpontel)**

**Coordinateur du rapport : James Blouin (Président), Stéphane Mimpontel (Directeur Général des Services), Nadine Florentin (Responsable Secrétariat/Communication)**

**Date : Août 2015**

**Approuvé le 29 septembre 2015 en Séance communautaire**



---

**Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière**

5 rue Albert Leroy • BP 39 • 27140 GISORS  
Tél : 02 32 27 89 50 – Fax : 02 32 27 89 49 – [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr)